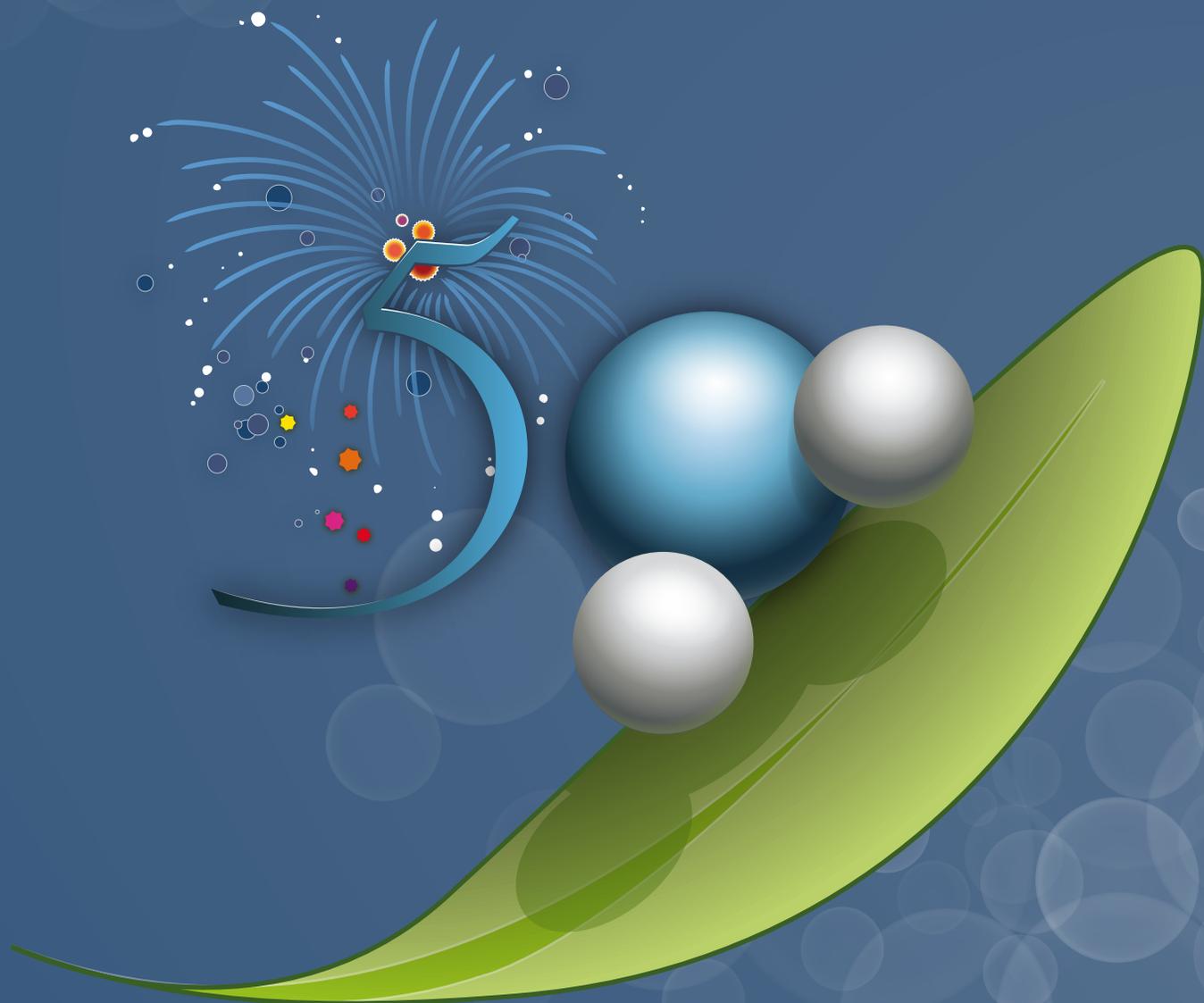


**PCAS**

Document de référence  
Rapport financier annuel 2011

---

more than chemistry



1962 - 2012

# Sommaire

## 01 L'ESSENTIEL DE PCAS 01

Profil	01
Message du Président	02
Chiffres clés 2011	04
Stratégie	06
Organisation	08

## 02 LES MARCHÉS 10

<b>PHARMACIE</b>	<b>12</b>
- Principes actifs en développement	12
- Principes actifs exclusifs et sous brevets	13
- Principes actifs génériques	14
- Biomatériaux et excipients fonctionnels	15
<b>GRANDE CONSOMMATION</b>	<b>16</b>
- Personal Care	16
- Home care	17
<b>INDUSTRIE</b>	<b>18</b>
- Énergie & environnement	18
- Bâtiment	19
- Impression, microélectronique et électronique organique	20
- Autres applications industrielles	21

## 03 50 ANS DE CHIMIE 22



<b>50 ANS D'ENGAGEMENT</b>	<b>24</b>
- Gouvernance opérationnelle	24
- 50 ans d'engagement	25
<b>50 ANS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE</b>	<b>26</b>
- 50 ans de qualité	26
- 50 ans de performance industrielle	27
<b>50 ANS D'INNOVATION</b>	<b>28</b>
- 50 ans d'évolution technologique	28
- 50 ans de R&D au service du développement industriel	29
Glossaire	30

## 04 ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES 33

Rapport de gestion	34
Annexes au rapport de gestion	53
États financiers consolidés	65
Comptes sociaux	89
Rapport des commissaires aux comptes	105
Autres informations	111

Adresses	124
----------	-----

# PROFIL

## Nos valeurs

### Sécurité et qualité

Une exigence absolue de sécurité et de qualité pour les personnes et les produits.

### Compétitivité

La volonté de soutenir l'amélioration continue de performance qu'exigent les grandes tendances mondiales.

### Innovation

La conviction que les meilleurs leviers de compétitivité sont la recherche et la maîtrise des technologies avancées.

### Durabilité

Une vision industrielle qui passe par le respect de l'environnement et la promotion des matières premières renouvelables.

PCAS est un groupe industriel de chimie fine et de spécialités, producteur de molécules complexes, à forte valeur ajoutée, vendues dans le monde entier, et faisant appel à des technologies de pointe.

Le Groupe a un modèle d'affaires "business to business". Il propose à sa clientèle des services de production exclusive, ainsi qu'une gamme croissante de produits propriétaires multiclients.

Actifs pharmaceutiques et cosmétiques, excipients fonctionnels, additifs de performance pour les lubrifiants ou produits spéciaux pour l'industrie de la microélectronique, de l'énergie, de l'environnement ou du bâtiment, les molécules produites par le Groupe PCAS constituent le plus souvent le support de la fonctionnalité des produits de ses clients.

Les clients du Groupe sont principalement des groupes internationaux, leaders sur leurs marchés, avec qui PCAS partage une ambition d'excellence. PCAS conçoit et fournit les meilleures réponses industrielles à leurs attentes spécifiques. Ces attentes diversifiées ont en commun une exigence de sécurité, de qualité, de compétitivité, d'innovation et de durabilité.



# MESSAGE DU PRÉSIDENT



**//** L'amélioration de la rentabilité du Groupe PCAS est notre priorité pour 2012 et 2013.

Christian MORETTI  
Président du Groupe PCAS

L'année 2012 marquera le cinquantième anniversaire de la création de la société PCAS par deux entrepreneurs français, Messieurs Félix le Pors et Henri Barbier. Vingt ans plus tard, au départ des fondateurs, elle fut cédée à Stauffer Chemicals, puis se trouva, au fil des fusions-acquisitions, intégrée dans le groupe AKZO auprès de qui Dynaction, en association avec l'équipe de direction de PCAS, en fit l'acquisition en 1992.

PCAS était alors centrée sur la seule chimie de spécialité, et ne possédait que deux usines, celles de Couterne et Bourgoin en France. Sous l'impulsion de Dynaction, le Groupe connut un fort développement, non seulement par croissance interne, mais également par croissance externe. L'acquisition de St-Jean Photochimie (Canada) ouvrit au Groupe le marché des composants électroniques, puis une série d'acquisitions (Limay, Turku, Aramon, Villeneuve-la-Garenne, et plus récemment Santa Rosa) lui permit de pénétrer en force sur le marché de la synthèse pharmaceutique, une activité qui représente aujourd'hui les 2/3 de son activité.

Chaque acquisition a été également l'occasion pour PCAS de renforcer son portefeuille de technologies différenciantes (cf. infra, p. 28). La dernière technologie acquise par notre Groupe a été celle de la biocatalyse, grâce à la prise de contrôle fin 2010 de la jeune société nîmoise Protéus.

Depuis 2005, PCAS connaît une phase d'intégration et de consolidation industrielles, commerciales et financières, pour renforcer la cohésion du groupe, renouveler progressivement les activités acquises, et rembourser les dettes d'acquisition. Le parc industriel de PCAS comprend aujourd'hui neuf sites, dont sept en Europe et deux en Amérique du Nord. Cette start up qu'était PCAS est devenue une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) qui emploie 927 personnes,

et compte parmi les tout premiers acteurs français de la chimie. Ses produits sont présents dans des secteurs clés comme la santé, le bien-être, l'énergie et les matériaux. De ses origines, PCAS a conservé l'esprit d'entreprise, la flexibilité, la réactivité, le désir de satisfaire le client et la capacité d'innover pour développer des procédés compétitifs. Notre activité se déploie dans le monde entier puisque l'export représente environ 70 % de notre chiffre d'affaires.

Au cours de ces dernières années, l'environnement économique a changé. La mondialisation a fait émerger de nouveaux marchés, mais aussi de nouveaux concurrents. La pression sur les prix s'est accentuée. Les exigences de qualité et environnementales ont augmenté, et l'environnement financier est devenu instable. Dans cet environnement difficile, nos équipes ont su faire front, confirmant ainsi que le capital le plus précieux d'une entreprise demeure le capital humain. Qu'elles en soient ici remerciées.

La stratégie de PCAS vise désormais à développer davantage de produits propriétaires en y incorporant toujours plus d'innovation technologique pour les différencier sur leurs marchés. Le développement de cette stratégie n'est toutefois possible que si PCAS améliore ses résultats financiers encore insuffisants. Aussi l'amélioration significative de la rentabilité de ses opérations est-elle la première priorité fixée par le Conseil d'Administration pour les années 2012 et 2013.

Le cabinet de conseil en stratégie Roland Berger prévoit une croissance annuelle moyenne de 4 % du marché mondial de la chimie sur les 20 prochaines années. Ainsi notre métier, la chimie, cette "mère de toutes les industries", conserve toujours un bel avenir.

**Christian MORETTI**  
Président du Groupe PCAS

# CHIFFRES CLÉS 2011

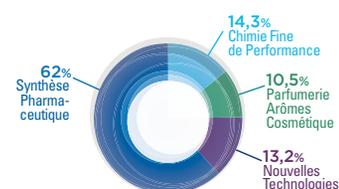
en millions d'euros	2010	2011
<b>Chiffre d'Affaires</b>	158,5	164,5
dont Synthèse Pharmaceutique	99,4	102,1
dont Chimie Fine de Spécialité	59,1	62,4
<b>EBITDA (*)</b>	16,1	16,5
Marge d'EBITDA	10,2 %	10,0 %
<b>Résultat Opérationnel Courant (*)</b>	3,4	5,4
Autres produits et charges opérationnels	-2,2	-1,7
Résultat financier	-4,2	-3,6
Impôts (**)	-0,9	-3,1
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-0,1	0,2
<b>Résultat Net</b>	-4,0	-2,8
<b>Résultat Net</b> (hors dépréciation d'Impôts Différés Actifs)	-4,0	0,2
<b>Capitaux propres</b>	71,6	69,2
<b>Endettement net</b>	47,5	53,6
Taux d'endettement	0,66	0,77
<b>Actif Net par action</b>	5,2	5,1

(\*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 2,8 M€ en 2011 et 2,7 M€ en 2010.

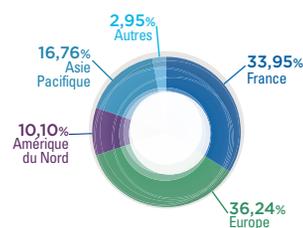
(\*\*) y compris dépréciation d'Impôt Différés Actifs pour 3 M€ en 2011.

Définition de l'EBITDA dans le glossaire page 30. Détail de l'Endettement Net en note 11 des notes annexes aux comptes consolidés.

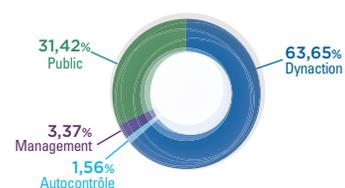
## CHIFFRES D'AFFAIRES PCAS PAR MARCHÉ



## CHIFFRES D'AFFAIRES PCAS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



## DÉTENTION DU CAPITAL PCAS



**164,5 M€**

Chiffre d'affaires consolidé

**9**

Sites de production

**7,4 %**

du chiffre d'affaires dédiés à la R&D

**5,2 %**

du chiffre d'affaire en investissements industriels

**16,5 M€**

EBITDA

**927**

collaborateurs

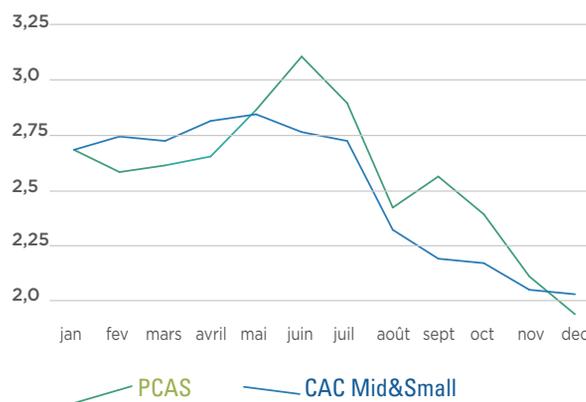
## L'ACTION PCAS

### Chiffres clés ajustés par action

en euros	2009	2010	2011
Cours le plus haut	3,25	3,75	3,40
Cours le plus bas	1,15	2,44	1,75
Cours à la fin décembre	2,79	2,49	1,85
Chiffre d'Affaires	11,37	11,56	12,01
Résultat opérationnel courant	0,33	0,25	0,39
Résultat net part du Groupe	(0,08)	(0,29)	(0,20)

L'action PCAS fait partie des indices Nyse Euronext compartiment C. Le titre est coté en continu depuis le 17 octobre 1996 et fait l'objet d'un contrat d'animation avec ODDO.

### Évolution du cours de l'action



# STRATÉGIE

Axée sur l'augmentation de la part de ses produits propriétaires dans son activité et sur le renforcement de sa compétitivité par le développement de technologies différenciantes, la stratégie du Groupe PCAS a pour priorité l'amélioration de sa rentabilité.

Interview



“ Mobiliser l'ensemble des acteurs des différents métiers qui concourent à l'avancement de nos projets stratégiques et participent à leur réussite.

Vincent TOURAILLE  
Directeur Général Délégué du Groupe PCAS

### **Quelle est votre stratégie pour PCAS et quelles sont vos priorités pour 2012 ?**

Afin de pouvoir mener à bien la stratégie de développement du Groupe, axée sur l'augmentation de la part des produits propriétaires et le développement de technologies différenciantes, le conseil d'administration m'a demandé, pour 2012, de concentrer notre action sur la poursuite de l'amélioration à très court terme de la rentabilité.

En termes de chiffre d'affaires, la progression du Groupe est en effet sensible, mais celle du résultat n'est pas satisfaisante. Pour améliorer ce résultat, nous allons concentrer nos efforts sur nos foyers de pertes, activité par activité, site par site. Notre approche consistera notamment, en travaillant à ressources constantes, voire décroissantes, à simplifier nos opérations, modifier notre portefeuille de produits, et changer de modèle pour ceux dont la rentabilité n'est pas suffisante. Nos efforts porteront également sur une harmonisation de nos méthodes de travail, ce qui pourra nous amener à modifier notre organisation. Cette revue des produits et procédures existants sera menée sans remettre en cause ni réduire notre effort pour renforcer notre gamme de produits propriétaires.

### **Comment se positionne PCAS par rapport aux évolutions de l'industrie pharmaceutique ?**

Depuis plusieurs années, un changement profond du modèle économique du secteur pharmaceutique est en cours. D'une part, les médicaments génériques prennent une importance économique croissante, et d'autre part, les sociétés de biotechnologie jouent un rôle grandissant dans le secteur des médicaments innovants.

Pour saisir les opportunités offertes par ces transformations, nous accompagnons la croissance des génériques en intensifiant notre effort de développement de procédés propriétaires compétitifs pour la production d'actifs génériques. Cette compétitivité passe essentiellement par l'incorporation de technologies différenciantes qui permettent d'améliorer fortement notre productivité.

Par ailleurs, nous transformons notre offre de service pour l'adapter aux nouveaux besoins des innovateurs. Aussi notre nouvel atelier de Santa Rosa en Californie (PCAS Nanosyn) a-t-il été implanté au cœur d'une région qui est l'une des plus innovantes au monde, grâce à sa densité exceptionnelle en "start up" de grande qualité, souvent issues des meilleures universités californiennes. Notre proximité avec cette clientèle nous permet de capter un flux d'affaires à un stade précoce du développement des actifs innovants. PCAS Nanosyn

fournit aux innovateurs les premiers lots d'actifs pour les phases précoces de leur développement, puis nos ateliers européens prennent le relais pour les lots de volumes plus importants, au fur et à mesure de l'avancement des essais cliniques.

### **Quelle est la situation dans les autres secteurs d'activité de PCAS ?**

Plusieurs tendances lourdes de notre société favorisent le développement de la chimie de spécialités. Dans beaucoup d'industries, en effet, les produits de la chimie de spécialités jouent un rôle clef en conférant au produit final les propriétés d'usage, les performances qui répondent aux attentes des consommateurs. Le développement de cette industrie est actuellement favorisé par les attentes des consommateurs qui d'une part, demandent des produits toujours plus performants, avec des fonctionnalités nouvelles ou améliorées, et d'autre part, ont des exigences accrues de sécurité, de durabilité et de respect de l'environnement. La chimie de spécialités, devrait donc rester au cœur de notre développement économique, car elle est un partenaire essentiel pour permettre aux autres industries de progresser.

Dans ce secteur diversifié, de nombreux projets innovants s'offrent à nous, grâce aux nouveaux besoins de développement durable et à notre profil industriel spécifique. Nous concrétiserons en priorité les projets qui portent sur des niches où nous pouvons, seuls ou en partenariat, acquérir une position de champion mondial, notamment dans les secteurs de la super-isolation (Enersens), du photovoltaïque organique (Saint-Jean Photochimie) et de certains additifs de performance et applications de la biocatalyse (Protéus).

### **Quels moyens allez-vous mettre en œuvre pour tous ces projets ?**

Nous allons poursuivre la modernisation de notre outil industriel pour renforcer notre compétitivité et suivre les évolutions réglementaires. Par ailleurs, nous avons introduit d'importantes nouveautés dans notre organisation et nos procédures internes, en ayant notamment pour objectif d'améliorer la gestion de nos nouveaux projets stratégiques. Ces nouvelles procédures de gestion des projets donnent au Groupe une réactivité et une efficacité accrues. En 2012, à la demande du Conseil d'Administration, les efforts de tous seront concentrés sur une amélioration sensible de la rentabilité.

# ORGANISATION

**Fortement exportatrice (l'export représente environ 70 % du chiffre d'affaires), la société PCAS s'adresse à des marchés mondiaux et diversifiés. Son organisation sectorielle et son implantation internationale lui permettent de répondre aux attentes et aux besoins d'une clientèle industrielle qui recherche qualité, sécurité, compétitivité, innovation et durabilité.**

**Les produits du Groupe PCAS** irriguent et assurent la compétitivité de nombreux secteurs-clés de l'industrie. Son exigence de qualité et son savoir-faire industriel et commercial ont fait de PCAS un fournisseur privilégié d'acteurs industriels leaders dans des secteurs diversifiés.

**L'organisation du groupe** reflète cette diversité. Regroupées en deux grandes sections qui concernent d'une part, la synthèse pharmaceutique et d'autre part, les activités dites de chimie de spécialités, des unités commerciales ont été mises en place pour répondre aux besoins et aux attentes de clients opérant dans des secteurs aussi divers que la pharmacie, les produits de grande consommation (cosmétiques, produits d'entretien) ou d'autres industries (bâtiment, microélectronique, etc.).

Le tableau ci-dessous donne une image synthétique des principaux marchés servis par nos différentes unités commerciales. L'offre du Groupe PCAS pour chacun de ces marchés est décrite en détail dans le chapitre suivant (chapitre 3 : "Les marchés").

Cette organisation en directions commerciales dédiées à des marchés spécifiques permet aux clients du Groupe d'avoir en permanence des interlocuteurs compétents qui comprennent leurs besoins spécifiques, sont en mesure de leur proposer des solutions techniques, réglementaires et commerciales pertinentes et d'assurer leur satisfaction. Pour cela, les directions commerciales s'appuient sur l'action coordonnée des autres métiers qui composent l'entreprise et notamment sur la direction industrielle, et les directions de la R&D, de la chaîne d'approvisionnement et de la qualité.

MARCHÉS INDUSTRIELS	UNITÉS COMMERCIALES DE PCAS				
	Synthèse pharmaceutique		Chimie fine de spécialités		
	Synthèse exclusive	Génériques	Parfums, arômes et cosmétiques	Chimie de performance	Nouvelles technologies
Actifs pharmaceutiques en développement	X				
Actifs pharmaceutiques exclusifs et sous brevets	X				
Actifs pharmaceutiques génériques		X			
Biomatériaux et excipients fonctionnels	X				
Personal care			X		
Home care			X		
Énergie, environnement				X	X
Bâtiment					X
Automobile, lubrifiants				X	
Microélectronique					X



### UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE

La politique internationale de développement commercial de PCAS s'affirme depuis très longtemps grâce à des agents ou des filiales. Ce dispositif, qui s'accompagne aux États-Unis d'une politique de développement industriel, permet de répondre aux attentes des différentes régions avec les mêmes exigences de qualité. Des implantations commerciales en Allemagne, aux États-Unis et en Chine viennent compléter les efforts des équipes de développement d'affaires du siège français de la Société.

Ces trois régions représentent en effet les économies les plus dynamiques du monde. L'implantation en Chine continentale (Shanghai) permet à PCAS de renforcer son activité sur les marchés asiatiques qui tirent la croissance mondiale, tout particulièrement en chimie de spécialités. L'implantation aux États-Unis est double : commerciale dans le New Jersey, industrielle en Californie. Elle assure à PCAS une proximité géographique avec les centres de décisions mondiaux des "big pharma" et des "start up" de biotechnologies innovantes, partenaires-clefs de l'activité de chimie fine pharmaceutique du Groupe. Enfin, le dynamisme industriel unique en Europe de l'Allemagne, explique le choix de PCAS d'y assurer une présence commerciale spécifique.



### Le comité exécutif

De gauche à droite : Vincent Touraille, Philippe Delwasse, Christian Moretti, Gérard Guillamot, Eric Moissenot, Dominique Mabire.

\*glossaire p. 30



9  
sites de  
production

# LES MARCHÉS 02



**927**  
collaboteurs

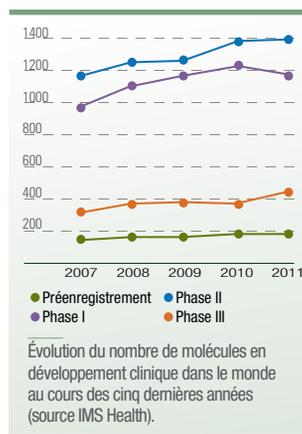
**7,4%**  
du chiffre d'affaire  
dédiés à la R&D

Dans les laboratoires et unités industrielles du Groupe PCAS s'élaborent des réponses industrielles aux attentes des sociétés et aux défis du développement durable.

# PHARMACIE

## PRINCIPES ACTIFS EN DÉVELOPPEMENT

Près de la moitié des molécules qui entrent en phase d'essais cliniques\* provient de start-up biopharmaceutiques dont le modèle d'affaires repose majoritairement sur la sous-traitance. PCAS accélère le développement clinique\* de ces nouvelles thérapeutiques en mettant au point des procédés compétitifs et sûrs pour la fabrication de leurs ingrédients pharmaceutiques actifs.



Les produits et services du groupe couvrent la quasi-totalité des étapes du cycle de vie d'un médicament. PCAS accompagne en effet ses clients depuis les premiers essais cliniques\* chez l'homme jusqu'à la production commerciale.

L'augmentation du nombre de médicaments en phase III d'essais cliniques est un signal très favorable d'amélioration de l'efficacité de la R&D pharmaceutique. Cette amélioration est due pour une large part à l'intense activité innovatrice des sociétés biopharmaceutiques. Parmi les régions les plus dynamiques : le nord-est des États-Unis et la Californie, où de nombreuses start-up de ce type se sont implantées, mais aussi certains pays d'Europe.

L'année 2011 a également confirmé la tendance des big pharma à ne plus miser uniquement sur le développement de blockbuster\*, mais à développer des produits plus efficaces, car mieux adaptés aux spécificités des patients. Cette approche, dite de "médecine personnalisée", contribue à réduire le taux d'attrition en cours d'essais cliniques, et à maintenir à un niveau élevé le nombre de nouveaux médicaments autorisés. En 2011, 35 médicaments innovants ont été approuvés par la US FDA\*, un des chiffres les plus élevés de la décennie.

Chaque année, PCAS développe des procédés de production compétitifs et sûrs pour plusieurs dizaines de produits qui rentrent dans la composition de médicaments en cours d'essais cliniques. Généralement, en effet, les sociétés de biotechnologie qui les développent ne disposent d'aucun moyen industriel. Elles sous-traitent intégralement cette activité.

Aux États-Unis, le site de PCAS Nanosyn, repris en 2010 en joint-venture avec un spécialiste de la chimie médicinale, fournit les quantités nécessaires aux tout premiers essais sur l'homme. Situé en Californie, il donne au Groupe un accès privilégié aux sociétés biopharmaceutiques américaines et lui permet de capter un courant d'affaires à un stade très précoce de la chaîne de valeur. En Europe, PCAS assure ensuite la montée en échelle des productions pour toutes les phases des essais cliniques et apporte son expertise réglementaire pour la constitution de dossiers d'enregistrement internationaux.

API en développement

API exclusifs et sous brevet

API génériques

Biomatériaux &amp; excipients fonctionnels



PCAS accompagne ses clients depuis les premiers essais cliniques jusqu'à la production commerciale.



## PRINCIPES ACTIFS EXCLUSIFS ET SOUS BREVETS

Savoir répondre aux défis techniques de la production industrielle des principes actifs des médicaments modernes, et réussir à satisfaire aux normes de qualité draconiennes des agences sanitaires du monde entier sont des prérequis pour accéder au marché de la synthèse exclusive d'actifs pharmaceutiques.

Les ventes de médicaments innovants, protégés par des brevets, constituent la majeure partie du marché des médicaments qui aurait atteint 940 milliards de dollars en 2011, en croissance de 4,5 % (source: IMS Health). Afin de concentrer ses efforts sur la découverte de nouveaux médicaments et l'achat de nouvelles molécules auprès de start-up biopharmaceutiques, l'industrie pharmaceutique innovante sous-traite une part croissante de la production de ses molécules actives et de leurs intermédiaires. Dans moins d'une dizaine d'années, des leaders comme AstraZeneca auront sous-traité la totalité de cette activité.

Ce marché est une des activités majeures de PCAS qui produit des actifs pharmaceutiques, des intermédiaires\* avancés et des building blocks\* pour la fabrication de médicaments innovants en phase commerciale. Cette production est qualifiée "d'exclusive", car dédiée spécifiquement à l'inventeur du nouveau médicament qui dispose d'une exclusivité grâce aux brevets protégeant son invention. Ces molécules innovantes ont souvent des structures très complexes qui posent à l'industriel de véritables défis techniques. Pour y répondre, PCAS dispose d'équipes de R&D et de plateformes technologiques de rang international, incluant notamment la biocatalyse\*. Mais ce n'est pas la seule barrière à l'entrée de ce marché. Les exigences actuelles des agences n'ont en effet jamais été plus strictes. Grâce à un outil industriel puissant et adapté qui satisfait aux normes réglementaires les plus élevées, la marque PCAS est aujourd'hui une garantie de qualité, de fiabilité et de respect des normes environnementales.

L'actif pharmaceutique porte en général la plus grande part de la propriété intellectuelle de la spécialité brevetée. Les informations relatives à ces molécules ne sont diffusées qu'aux chimistes qui méritent la confiance des innovateurs. PCAS fait partie de ce cercle restreint des "preferred suppliers" de plusieurs des dix premiers groupes pharmaceutiques mondiaux.



**Olga Issakova**  
Directeur Général  
PCAS Nanosyn



\*glossaire p. 30



Le groupe PCAS développe des procédés innovants et compétitifs qui bénéficient des plus récents progrès technologiques.

leur concurrence (source C&EN News, 5 déc. 2011). La croissance des génériques est par ailleurs fortement encouragée par de nombreux gouvernements qui espèrent ainsi maîtriser les dépenses des systèmes d'assurance maladie. La croissance annuelle moyenne des ventes de génériques entre 2010 et 2015 devrait atteindre 10 % aux États-Unis et 11 % en Europe. Cette situation amène l'industrie pharmaceutique à opérer une mutation profonde en faveur des génériques.

## PRINCIPES ACTIFS GÉNÉRIQUES

PCAS accompagne la forte progression des ventes de médicaments génériques\* (plus de 100 milliards de dollars en 2011) en produisant leurs principes actifs au moyen de nouveaux procédés propriétaires. Ces nouveaux procédés bénéficient des plus récents progrès technologiques et permettent de réduire fortement les coûts des principes actifs sans compromettre la qualité.

Après les récents pics d'expiration de brevets, les principaux domaines thérapeutiques sont aujourd'hui sous la domination croissante des médicaments génériques. De 2011 à 2015, aux seuls États-Unis, c'est un chiffre d'affaires de 105 milliards de dollars qui sera ainsi exposé à

L'activité "principes actifs génériques" du groupe PCAS bénéficie de 50 ans d'expertise industrielle, technologique et réglementaire. La Société développe des procédés propriétaires pour la fabrication des ingrédients actifs (les "APIs"\* , pour "Active Pharmaceutical Ingredients") des médicaments génériques. L'apport de technologies compétitives et durables, comme notamment la biocatalyse\* , autorise une forte réduction des coûts de production de ces APIs par rapport à ceux des actifs contenus dans les médicaments princeps\* . Tous les sites du Groupe qui sont dédiés à cette activité ont été audités et approuvés aussi bien par les clients de PCAS que par les autorités sanitaires compétentes, telles que la US FDA\* ou l'EMA\* . Des dossiers réglementaires sont déposés dans toutes les zones à fort potentiel, bien sûr en Europe, aux États-Unis et au Japon, mais aussi dans les pays de la zone BRIC\* considérée comme stratégique et qui est en fort développement pour PCAS.

En 2011, de nouveaux programmes de R&D ont été lancés pour renforcer ce catalogue qui compte aujourd'hui une cinquantaine d'APIs génériques que le Groupe commercialise auprès de plus de 250 laboratoires pharmaceutiques situés sur les cinq continents.

API en développement

API exclusifs et sous brevet

API génériques

Biomatériaux & excipients fonctionnels

## BIOMATÉRIAUX ET EXCIPIENTS FONCTIONNELS

Au-delà du principe actif et de ses intermédiaires de synthèse, PCAS a développé un savoir-faire qui lui permet de produire sur ses sites GMP\* des molécules complexes qui sont associées à de nouvelles formes thérapeutiques, sans avoir le statut de substances actives. Cette activité est valorisée par le Groupe par la vente de familles de produits propriétaires et de services de production exclusive pour des grands groupes pharmaceutiques.

Jusqu'aux années 60, la pharmacie s'intéressait essentiellement à la molécule active. La forme galénique n'était alors considérée que comme une simple présentation de celle-ci, et personne n'envisageait qu'elle puisse jouer un rôle important dans l'activité thérapeutique du médicament. Aujourd'hui, le choix du bon excipient fonctionnel est devenu une condition préalable pour le succès d'un nouveau médicament. Les excipients doivent en effet remplir de multiples fonctions : maintien de la stabilité du médicament tout au long de sa fabrication et de sa conservation, amélioration de sa biodisponibilité, et contrôle de sa libération après son administration au patient.

Sur ce marché en croissance, PCAS propose trois grandes familles de produits & services :

- Une gamme de polymères biocompatibles et biodégradables (notamment des PLGA/PLA\*) commercialisés par PCAS sous la marque EXPANSORB® permettant d'augmenter, de potentialiser la performance du médicament. Ces polymères sont notamment utilisés comme systèmes de délivrance contrôlée de principes actifs. Leur effet peut aller de quelques semaines à plusieurs mois. Leur domaine d'application inclut notamment l'administration contrôlée de médicaments injectables (peptides, protéines thérapeutiques, hormones, antibiotiques, etc.).

### “Construire une relation de confiance sur le long terme”

La notion de progrès thérapeutique est étroitement associée à l'activité quotidienne de PCAS dans le secteur pharmaceutique. Cette activité conduit les équipes du Groupe à être en interaction permanente avec la recherche pharmaceutique de pointe. Ces équipes, de haut niveau technologique, trouvent en PCAS un partenaire capable de leur fournir une série de produits et de services de production (intermédiaires, actifs pharmaceutiques et excipients fonctionnels) qui leur permettent d'accélérer le développement de leurs produits, qu'il s'agisse de médicaments innovants ou de génériques.

Dans les gènes du Groupe, il y a aussi une “orientation client” qui lui permet de construire une véritable relation de long terme avec ses clients, de bâtir une confiance réciproque. PCAS est une organisation “B to B” ; ses succès sont aussi ceux de ses clients, et réciproquement. Les efforts du Groupe visent donc en priorité à créer et maintenir cette qualité de relation qui assure un partage équitable de la valeur produite.



- Des substances chimiques produites en environnement pharmaceutique GMP pour les dispositifs médicaux, souvent associés à des pathologies chroniques. PCAS produit par exemple sous accord de confidentialité une substance assurant la performance d'un dispositif médical représentant un chiffre d'affaires supérieur au milliard d'euros.
- Des services de fabrication sous contrat d'exclusivité dans un environnement BPF\* de matériaux permettant de purifier des biomédicaments comme les protéines thérapeutiques.

### KIT EXPANSORB®

Un large choix de polymères à la disposition des galénistes pour les aider à trouver la meilleure forme de libération contrôlée de leur produit



API en développement

API exclusifs et sous brevet

API génériques

Biomatériaux & excipients fonctionnels

# GRANDE CONSOMMATION

## PERSONAL CARE



Les parfums sont une composante essentielle à la notion de "bien-être" et concourent à notre équilibre personnel.

PCAS fournit aux leaders mondiaux de l'industrie cosmétique des services de production exclusive d'ingrédients cosmétiques et un catalogue de composés olfactifs. Le Groupe développe également de nouveaux ingrédients propriétaires destinés aux formulateurs de produits de beauté et de soin de la personne.

En 2011, la taille du marché des produits cosmétiques était estimée à US\$ 150 milliards, en croissance de 5 % dans les pays développés. Ce sont surtout les pays émergents qui tirent la croissance mondiale avec des taux à deux chiffres en Russie, en Chine ou au Brésil.

Toutefois, les besoins et désirs des consommateurs d'Europe, d'Amérique et d'Asie diffèrent sensiblement. PCAS utilise les technologies les plus avancées pour permettre aux formulateurs d'accélérer et sécuriser leurs développements de soins cosmétiques adaptés aux spécificités de ces marchés. Grâce à ses équipes de R&D, de production industrielle et d'assurance qualité, PCAS accompagne ses clients tout au long du développement de leurs nouveaux concepts et leur garantit la qualité de leurs ingrédients et le respect des contraintes réglementaires.

Sur le plan industriel, cette activité s'appuie principalement sur les sites français de Couterne et de Bourgoin où sont notamment produits des filtres solaires ou des produits antiâges. En cosmétique, les contraintes réglementaires se rapprochent progressivement de celles du monde pharmaceutique. Aussi l'expertise reconnue de

PCAS dans ce domaine renforce-t-elle la crédibilité de son offre en cosmétique.

PCAS développe plusieurs produits innovants issus de sa recherche propre et protégés par des brevets :

- des actifs cosmétiques anti-âge (regroupés sous le terme d'actifs "antiglycation") qui limitent la rigidification des fibres de collagène et d'élastine, phénomène à l'origine du vieillissement accéléré de la peau ;
- des produits "apaisants" d'application locale.

Le Groupe fournit également aux formulateurs un catalogue de composés olfactifs destinés aux produits de soins et de beauté.

## Ingrédients cosmétiques biosourcés

**La demande du marché pour des cosmétiques biosourcés** est de plus en plus forte. Protéus, la société de biotechnologie industrielle du Groupe PCAS, dispose de moyens compétitifs pour développer des procédés de production d'ingrédients biosourcés. Protéus a notamment développé des technologies pour la transformation des corps gras et des hydrates de carbone\* en produits spécifiques. Ces procédés utilisent des enzymes\* dont certaines ont été découvertes dans la biodiversité marine des zones hydrothermales des fosses océaniques profondes. Les microorganismes\* issus de ces environnements sont adaptés à des conditions de vie extraordinairement rudes. Protéus exploite la robustesse de leurs enzymes\* pour catalyser\* des réactions spécifiques.

## HOME CARE

Les senteurs qui émanent d'un produit d'entretien ou d'une lessive au moment de, ou après son utilisation, jouent un rôle clef pour la satisfaction des consommateurs. À Bourgoin-Jallieu, dans un site industriel spécialisé, PCAS produit une large gamme de produits olfactifs qui comprennent notamment des odeurs recherchées comme le jasmin, mais aussi des notes vertes, des notes herbacées, boisées, balsamiques ou d'agrumes.

Les parfums utilisés dans les lessives, savons, parfums d'ambiance et détergents sont des mélanges souvent complexes de fragrances pures que des spécialistes ont l'art d'assembler. Cette industrie spécialisée forme un secteur très concentré dont les leaders mondiaux sont les clients de PCAS. Spécialisés dans la création de compositions parfumantes, ils préparent, à partir des fragrances fournies par PCAS, des formulations originales adaptées aux caractéristiques des lessives, savons, parfums d'ambiance ou détergents dont les marques sont familières au grand public, et qui représentaient en 2010 un marché mondial d'environ 94 milliards d'Euros.

Le site de PCAS à Mourenx (site SBS "Société Béarnaise de Synthèse") est presque exclusivement réservé à la fabrication de produits de gros volumes destinés aux marchés de masse tels que la détergence, le lessiviel ou les parfums d'ambiance. Des schémas réactionnels chimiques spécifiques permettent, à partir de dérivés d'une molécule simple, mais très réactive (l'acroléine\*), d'obtenir des bases olfactives essentielles. Les niveaux de performance et de sécurité y sont très élevés pour répondre à des exigences fortes imposées par la réactivité de l'acroléine.

Les matières olfactives sont toujours préparées en combinant des étapes de synthèse chimique (notamment sur la base de produits naturels) et des étapes de distillation qui assurent la pureté des produits ainsi que la justesse de la note olfactive. Une équipe d'experts en Affaires Réglementaires permet d'assurer la conformité des produits aux normes, notamment pour s'assurer de l'innocuité des produits d'utilisation régulière.



### DÉVELOPPEMENT DURABLE : des bases olfactives à partir de matières premières renouvelables

PCAS développe des technologies qui permettent l'emploi de matières premières renouvelables d'origine naturelle et qui répondent aux critères du développement durable et permettent à PCAS de se différencier face à la concurrence asiatique, notamment chinoise. Par ailleurs, l'intégration de la société de biotechnologie industrielle Protéus dans le Groupe permet désormais la production par voie biotechnologique de molécules issues de matières renouvelables.

\*glossaire p. 30

# INDUSTRIE

## ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Le Groupe PCAS apporte aux nouvelles filières industrielles qui se constituent dans l'énergie et l'environnement, des solutions innovantes pour une transition vers des énergies propres et sûres, et vers des technologies environnementales plus performantes, plus économiques et plus durables.



**PCAS est un acteur du photovoltaïque organique, technologie complémentaire au photovoltaïque silicium.**

La raréfaction et le renchérissement annoncés des ressources fossiles, aggravés par des processus spéculatifs et les menaces liées au changement climatique mondial, sont un des grands défis contemporains. Le Groupe PCAS est engagé dans le développement du photovoltaïque\* de quatrième génération.

**Dans le domaine du photovoltaïque organique,** le Groupe développe, dans sa filiale canadienne St-Jean Photochimie (SJPC), des matériaux semi-conducteurs pour les systèmes photovoltaïques organiques. Certains produits développés par SJPC sont également destinés à d'autres applications innovantes comme l'éclairage par OLED\*. SJPC mène ces développements d'une part, en tant que partenaire de start-up innovantes, en industrialisant de nouvelles molécules actives, et d'autre part, en créant de l'innovation par sa recherche propre.

**Dans la plupart des applications environnementales** (production de méthane ou d'hydrogène biologiques, détoxification des sols, épuration de déchets organiques, ou recyclage en matière première ou en énergie, etc.), les enzymes et les microorganismes sont au cœur des procédés. Protéus, la filiale biotechnologique du Groupe PCAS, a développé des applications en désinfection et détoxification de polluants par voie enzymatique, notamment pour la biodégradation dans l'environnement de molécules toxiques comme les alcanes chlorés.

Photovoltaïque organique, bioénergie, bioremédiation et détoxification : le groupe PCAS développe une chimie performante pour un développement durable.



PCAS fournit des solutions innovantes pour une transition vers une industrie plus propre et plus sûre, plus durable et plus performante.

## BÂTIMENT

42% de toute notre consommation énergétique est consacrée au chauffage ou à la climatisation de nos habitations, nos bureaux ou nos ateliers. Le Groupe PCAS s'est positionné sur le marché des matériaux superisolants en créant ENERSENS, une filiale qui développe plusieurs matériaux composites à base d'aérogel de silice, un matériau non combustible ultraléger destiné à la fabrication de complexes d'isolation thermique à haute performance.

Le Grenelle de l'environnement a mis en relief la nécessité de rénover un parc immobilier français peu économe en énergie, car conçu à des époques où l'énergie était bon marché. L'ambition du Groupe PCAS est de devenir un acteur majeur de la super-isolation, tout particulièrement dans le bâtiment, où les défis énergétiques sont les plus importants.

Après plusieurs années d'efforts de recherche et de développement, PCAS a décidé en 2010 de créer ENERSENS, une filiale qui développe des matériaux superisolants, sûrs et très per-

formants. Plusieurs matériaux composites à base d'aérogel de silice, un matériau non combustible, sont développés pour la fabrication de complexes d'isolation thermique exceptionnellement minces. Ces produits technologiques seront commercialisés sous forme de panneaux. Ils permettent notamment de résoudre les difficultés techniques liées au manque d'espace disponible pour l'isolation. Cette contrainte est fréquemment rencontrée en France, où l'isolation thermique est souvent réalisée par l'intérieur des bâtiments.

Les développements concernent aussi l'isolation thermique par l'extérieur, car là aussi, les technologies issues de l'aérogel de silice permettent un gain d'espace et de sécurité très appréciable. Par exemple, le grade ISOSEL®, aérogel de silice sous forme granulaire, peut être additionné à des mortiers de façade pour former autour d'un bâtiment une peau minérale stable et durable, significativement plus isolante que d'autres isolants pour une même épaisseur. De plus, cette peau respire et résiste à des températures élevées, ce qui permet d'éviter les murs humides et améliore la sécurité des habitations.

Par ailleurs, le Groupe PCAS fournit des matériaux précurseurs\* qui après dépôt en couche mince sur le verre, permettent de réaliser des vitrages aux propriétés radiatives qui limitent les échanges thermiques.

## CONFORT D'ÉTÉ, CONFORT D'HIVER

L'isolation est une des grandes préoccupations des concepteurs de logements, des constructeurs, des habitants et aussi des pouvoirs publics. La recherche de solutions efficaces pour le bâti neuf et l'existant doit se soucier de sobriété énergétique et de sécurité. Les superisolants non inflammables d'ENERSENS répondent à ces nouveaux besoins.



## IMPRESSION, MICRO-ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRONIQUE ORGANIQUE

Les industries de l'impression et des semi-conducteurs sont deux domaines très voisins. Les industriels de ces marchés sont fortement dépendants des avancées de la chimie des matériaux, de la chimie des surfaces, des technologies de dépôts en couche mince et des interactions entre les matériaux actifs et la lumière.

**Pour l'industrie de l'impression**, PCAS a développé des gammes de produits utilisés pour la préparation de la couche sensible des plaques offset ou digitales. Cette couche, sensible à des lasers de longueurs d'ondes précises, est réalisée à l'aide de matériaux assurant haute résolution et durabilité (matériaux photosensibles\*, colorants, polymères spéciaux et précurseurs\* chimiques complexes).

**Dans l'industrie des semi-conducteurs**, à travers sa filiale St-Jean Photochimie, PCAS développe pour le compte de grands acteurs de la microélectronique, des produits de très haute pureté destinés aux procédés microlithographiques pour les technologies G-line, I-line 248 nm et 193 nm. Ces produits entrent dans la formulation de photorésistes et couches anti-reflet (BARCs)\* qui permettent la gravure à l'échelle nanométrique de circuits intégrés et de micro-processeurs.

À ces travaux, s'ajoutent ceux que le Groupe PCAS et St-Jean Photochimie réalisent dans le domaine de **l'électronique organique**, domaine qui s'annonce comme une des prochaines révolutions technologiques majeures. Une offre technologique a été développée pour la fabrication de matériaux entrant dans la composition d'écrans plats ou de l'éclairage utilisant la technologie OLED et pour l'électronique imprimée.

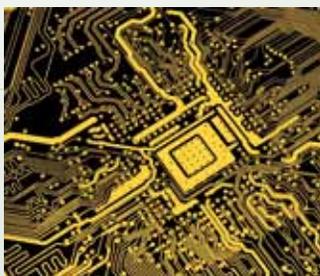
Des produits à forte fonctionnalité et haute performance pour des marchés à cycles industriels courts, reflète de la rapidité des changements technologiques.

### L'électronique imprimée : une rupture technologique

L'électronique imprimée représentera probablement une des grandes révolutions technologiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle crée un nouveau marché en autorisant l'intégration de composants électroniques légers, flexibles, de faible épaisseur, économiquement très accessibles, dans des produits courants afin de les rendre interactifs ou "intelligents".

Le Groupe PCAS, notamment par sa filiale canadienne SJPC (Saint-Jean Photochimie) fabrique des matériaux pour les électroniques imprimées. Les matériaux sont utilisés dans des formulations des encres actives qui sont déposées sur des supports souples (film polyester, papier, etc.). Les encres peuvent contenir des nanoparticules métalliques, des composés inorganiques, mais aussi des composés organiques tels que des polymères semi-conducteurs.

L'expertise acquise par SJPC permet au Groupe PCAS d'être un des acteurs de cette révolution technologique.



**L'électronique imprimée** devrait transformer les produits courants d'aujourd'hui en produits interactifs, "intelligents", en intégrant des composants électroniques qui seront imprimés sur leurs surfaces. Elle repose sur l'émergence de nouvelles applications et de nouvelles générations de produits économiquement très accessibles, flexibles, légers et de faible épaisseur. Les applications de l'électronique imprimée sont très variées : systèmes d'affichage flexible, capteurs, étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID)\*, cellules photovoltaïques\* organiques ou encore batteries.

## AUTRES APPLICATIONS INDUSTRIELLES

Le Groupe PCAS apporte des solutions pour lutter contre la corrosion, assurer la lubrification dans l'industrie et donner de nouvelles fonctionnalités à des polymères spéciaux.

**Dans l'industrie automobile,** PCAS fournit des molécules, produits ou matériaux qui sont utilisés pour la protection anticorrosion longue durée des véhicules automobiles, notamment les corps creux et les dessous de caisse.

**Dans les lubrifiants,** le Groupe est un fournisseur de référence dans le secteur de la transformation des métaux (metal working), pour lequel il élabore des additifs\* conférant aux lubrifiants ou aux fluides techniques utilisés lors des processus de transformation des métaux, des propriétés essentielles comme des propriétés "extrême pression", "anti-usure" ou "anticorrosion". Par ailleurs, PCAS dispose de technologies propriétaires pour la production de composés tels que les calcium sulfonates & carbonates, pour l'élaboration de graisses à haute performance destinées aux industries automobile, sidérurgique, navale, papetière, pétrolière, ou de la construction.

Dans les lubrifiants, l'activité du Groupe PCAS repose sur deux modèles d'affaires :

- la conception, fabrication et commercialisation de produits multiclients, ou de produits développés "sur mesure" à partir d'une technologie propriétaire, pour conférer un avantage compétitif à un client.
- La constitution de partenariats avec des pétroliers qui souhaitent externaliser une partie de leur fabrication pour bénéficier des atouts technologiques, des capacités disponibles ou de la flexibilité des sites industriels du Groupe PCAS.



**Dans le secteur des polymères,** PCAS élabore et fabrique pour le compte de grands groupes des polymères ou des monomères spéciaux entrant dans la composition de produits à fort contenu technologique: fibres textiles à très haute résistance thermique, résines spéciales fonctionnalisées pour des applications environnementales ou biomédicales, polymères à très haute performance pour des applications aéronautiques ou pétrolières, etc. Par ailleurs, au travers de sa filiale canadienne PCAS BioMatrix, le Groupe propose des résines pour la production par voie chimique de composés biologiques, notamment des fragments de protéines\* ou de gènes ("peptides\*" et "oligonucléotides\*").



**7,4%**

du chiffre d'affaire  
dédiés à la R&D

**9**

sites de  
production

# 50 ANS DE CHIMIE 03



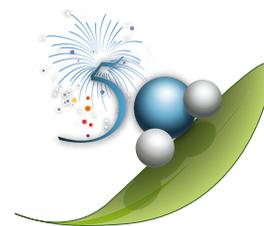
**927**  
collabotateurs

## NOS VALEURS ET NOS EXPERTISES

PCAS est un groupe de chimie fine et de spécialités qui partage avec sa clientèle une ambition d'excellence. Sa mission est d'apporter la meilleure réponse aux défis globaux et aux attentes spécifiques de nos sociétés avec des solutions industrielles sûres, compétitives, innovantes et durables.

# 50 ANS D'ENGAGEMENT

PCAS est une société organisée en métiers qui travaillent ensemble par processus. Ce mode de gouvernance opérationnelle, progressivement mis en œuvre dans tous les domaines d'activité de PCAS, mobilise et dynamise l'ensemble des acteurs des différents métiers au service de la réussite des projets stratégiques du Groupe.



## GOVERNANCE OPÉRATIONNELLE



**Identifier, sélectionner, hiérarchiser et piloter les projets stratégiques du Groupe PCAS**

Comment dynamiser la gouvernance opérationnelle de PCAS tout en renforçant l'efficacité de sa structure industrielle? Comment mieux associer les responsables à la stratégie d'entreprise et identifier ceux qui seront les cadres dirigeants de demain ?

### Dynamiser les processus opérationnels et décisionnels...

Comme toute entreprise, PCAS a le devoir de gérer efficacement et de façon responsable les ressources mises à sa disposition par ses actionnaires. PCAS a choisi de se donner des principes et des règles de contrôle et de gouvernance explicites, qui encadrent les processus opérationnels et décisionnels, et qui tracent des lignes de conduite claires en matière de partage des responsabilités, de processus administratifs, de coordination et de reddition de comptes.

### ...pour la réalisation des projets stratégiques

Mais une entreprise a aussi le devoir de se développer. Elle doit être non seulement gérer le quotidien, mais aussi construire son avenir. C'est pourquoi PCAS a lancé plusieurs projets stratégiques. Pour les mener à bien, PCAS met en œuvre un système de gouvernance opérationnel fondé sur trois processus principaux :

- "Développement d'affaires" : un processus qui identifie, sélectionne et hiérarchise les projets ;
- "Gestion de projet," qui réunit de façon transitoire dans une "équipe projet", des collaborateurs issus des différentes directions du Groupe ;
- "Chaîne d'approvisionnement," qui, lorsqu'un projet a atteint une maturité suffisante, en assure la planification, l'achat de matières premières, la production, le contrôle et la logistique.

Deux processus viennent en support de ces trois processus de réalisation. D'une part, le processus "ressources humaines" qui a pour but de mettre à disposition de l'entreprise la main d'œuvre nécessaire et suffisante pour répondre aux besoins des processus de réalisation, et d'autre part, le processus "ressources matérielles" qui a pour but de mettre à disposition de l'entreprise, des sites industriels appropriés, en conformité avec les exigences réglementaires QHSE.



La diversité de ses métiers et de ses marchés, leur potentiel de développements, d'innovation et d'opportunités de carrière, permettent au Groupe PCAS de mener une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

## 50 ANS D'ENGAGEMENT

Active sur des marchés mondialisés, PCAS est une entreprise en mouvement. Elle cherche en permanence à créer les conditions qui permettent à tous ses collaborateurs d'accompagner les transformations en cours.

L'expertise et l'engagement de ses collaborateurs sont une des principales forces du Groupe PCAS. Motivation des salariés, formation et valorisation des compétences sont donc placées au cœur de la politique sociale du Groupe. La diversité des métiers et des activités de PCAS, leur potentiel de développement, d'innovation et de challenges personnels, lui offrent la possibilité d'une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe PCAS s'attache à améliorer, en permanence, la gestion des talents. Un de ses objectifs est de détecter tout nouveau potentiel et de lui assurer une évolution de carrière en adéquation avec son profil et l'accroissement de ses compétences. En 2011, un nouveau plan de formation mieux adapté aux évolutions en cours a été mis en place pour accompagner les collaborateurs dans leur parcours.

Une gestion des Ressources Humaines centralisée au niveau du Groupe permet de développer la mobilité d'un site à l'autre et d'assurer des transferts de savoir-faire. Ainsi, depuis 2004, plusieurs collaborateurs finlandais ont intégré avec succès les sites de Limay (France) et de Santa Rosa en Californie dans le cadre de la mutualisation de ressources critiques (R&D, Qualité, Affaires réglementaires, etc.).

Une large ouverture est faite aux jeunes diplômés, stagiaires et VIE (Volontaires à l'International en Entreprise). Ces jeunes recrues apportent à PCAS leur savoir, leur dynamisme, leur créativité et PCAS leur offre l'opportunité d'une première embauche. Pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs, des parcours d'intégration personnalisés sont mis en place.

La proximité, le dialogue et l'interaction constante sont des éléments primordiaux dans les relations professionnelles entre services. Ils permettent à PCAS d'atteindre un très haut niveau de réactivité qui est très apprécié par la clientèle qui partage avec le Groupe une même ambition d'excellence.

# 50 ANS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE

La qualité est un moteur de performance industrielle pour l'entreprise qui doit comprendre les évolutions en cours, s'adapter aux nouveaux contextes et satisfaire les attentes explicites et implicites de ses clients.



## 50 ANS DE QUALITÉ

La qualité n'est pas une destination, c'est un voyage. Parce que l'on peut toujours faire mieux, que les besoins du marché changent, que les normes et les réglementations évoluent, de même que les moyens techniques à la disposition du Groupe. En ce sens, la qualité d'aujourd'hui ne ressemble pas à celle des débuts de PCAS.



“ Si nos fabriques imposent, à force de soin, la qualité supérieure de nos produits, les étrangers trouveront avantage à se fournir en France et leur argent affluera dans les caisses du Royaume. ”

Jean-Baptiste Colbert  
le 3 août 1664

Pourtant ce sont toujours les mêmes comportements qui sont à l'œuvre et qui fondent la culture de qualité de PCAS. Elle implique professionnalisme, intégrité, courage de parler des problèmes et de les corriger, réactivité et capacité à comprendre les objectifs et priorité des clients du Groupe.

En effet, qu'est-ce que la qualité ? C'est avant tout l'aptitude à satisfaire les attentes des clients. La qualité est un moteur de performance pour l'entreprise. Dans l'idéal, la conformité aux normes devrait donc n'être qu'une conséquence de l'application d'un système de gestion de la qualité et non son objectif premier. Cinq des sites de PCAS opèrent selon les règles de la chimie pharmaceutique (Bonnes Pratiques de Fabrication ou cGMP\*). Ils sont régulièrement inspectés par l'ANSM\* (France), par la FDA\* (USA) et par d'autres autorités sanitaires internationales. Ils sont aussi fréquemment audités par les clients du Groupe.

Ces normes sont également un élément du contexte concurrentiel mondial. Au cours de la dernière décennie, la concurrence internationale n'a pas toujours été loyale dans le domaine de la qualité. Les mêmes normes n'ont pas été appliquées par tous. La bonne nouvelle de l'année 2011 aura été l'adoption par l'Union Européenne, en mai dernier, d'une nouvelle directive contre l'introduction de médicaments falsifiés dans la chaîne de distribution. Le nouveau texte introduit des dispositions plus contraignantes pour obliger les fabricants de matières actives à respecter les Bonnes Pratiques de Fabrication.

Professionnalisme, intégrité, courage, réactivité et capacité à comprendre les priorités des clients.

Enfin, en 2011, PCAS a modifié les processus fondamentaux qui forment l'ossature de son système de gestion de la qualité. Il en résulte au quotidien une plus grande focalisation sur les activités génératrices de valeur ajoutée pour l'entreprise, et donc une meilleure efficacité. Ces changements devraient contribuer significativement à la réalisation des objectifs du Groupe dès 2012.

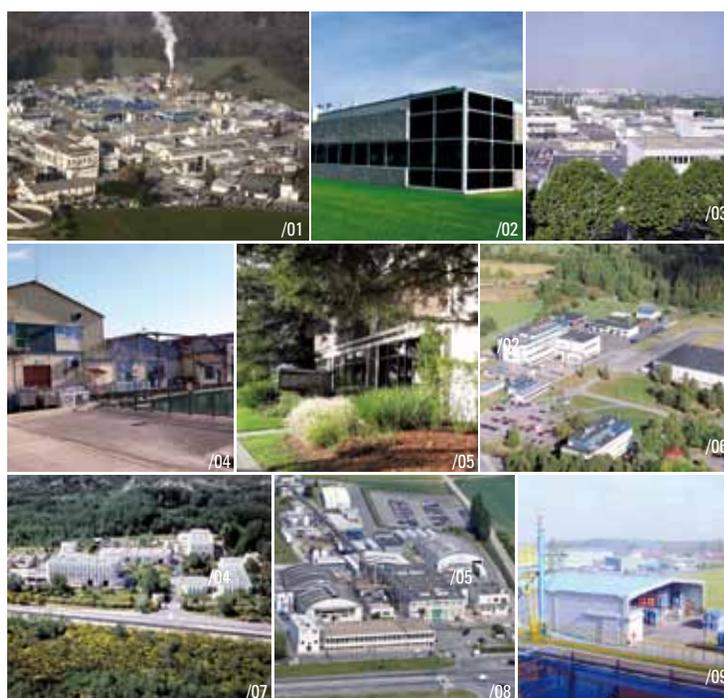
## 50 ANS DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE

Le Groupe PCAS dispose d'un outil de production qui lui permet de répondre à des demandes extrêmement variées. Polyvalentes et très complémentaires d'un point de vue technologique, ses installations industrielles offrent de nombreuses possibilités d'accès à une chimie diversifiée.

C'est en Normandie dans le département de l'Orne que la société PCAS installe sa première unité industrielle au début des années 60. L'usine de Couterne, une ancienne centrale thermique de production d'électricité, n'est à l'époque qu'un simple atelier de production orienté vers la fabrication de quelques spécialités chimiques. La place manque vite pour satisfaire les demandes croissantes et diverses de clients de plus en plus nombreux.

Des ateliers consacrés spécifiquement à la chimie fine de spécialité et d'autres réservés à la chimie de performance sont alors mis en place. Le besoin toujours plus important de diversification des équipements de production conduit naturellement le groupe à se doter de nouveaux outils d'une part, par des acquisitions et d'autre part, par des nouvelles créations. Ce sera le cas dans un premier temps des sites de Bourgoin-Jailleu (Isère), St Jean sur Richelieu (Canada) et Mourenx (Pyrénées Atlantiques).

À la fin des années 90 une nouvelle étape devient nécessaire pour saisir les opportunités du marché pharmaceutique. L'acquisition du site de Limay (Yvelines) donnera au Groupe son premier outil industriel capable de produire des principes actifs pharmaceutiques sous conditions cGMP\*. Successivement les sites d'Aramon (Gard), Turku (Finlande) et Villeneuve La Garenne (Hauts de Seine) viendront compléter à la fois les capacités et les outils de production cGMP\*.



### Les sites du Groupe

#### CHIMIE DE SPÉCIALITÉ

Tous ISO\* certifiés, ces quatre sites industriels du Groupe disposent d'une capacité cumulée de 450 m<sup>3</sup> entièrement consacrée aux productions de chimie fine de spécialité pour l'ensemble des pôles du Groupe PCAS.

- Couterne (Orne / France) /01
- St-Jean-sur-Richelieu (Québec / Canada) /02
- Bourgoin-Jailleu (Isère / France) /04
- Mourenx (Pyrénées Atlantique / France) /09

#### CHIMIE FINE PHARMACEUTIQUE

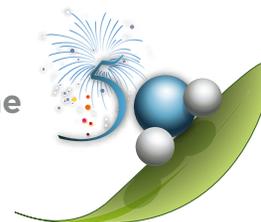
Cinq sites sont dédiés à la synthèse pharmaceutique\* pour le pôle Santé du Groupe. Ils sont tous certifiés cGMP\* et régulièrement inspectés par les autorités de santé françaises et internationales.

- Nanosyn Santa Rosa (Californie / États-Unis) /05
- Turku (Finlande) /06
- Aramon (Gard / France) /07
- Limay (Yvelines / France) /08
- Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine / France) /03

Une parfaite coordination des échanges entre sites et une organisation transversale optimisée permettent au Groupe d'apporter les meilleures réponses aux attentes de ses clients. Le pilotage complexe de cet outil industriel est confié à des femmes et des hommes aux compétences et au professionnalisme reconnus. Les nouveaux projets sont pris en charge avec la plus grande rigueur dans l'analyse des données d'entrée, tout en conservant la flexibilité et la réactivité requises. Respect des délais, exigence Qualité/Sécurité et contraintes de coûts sont au premier rang des priorités des équipes industrielles.

# 50 ANS D'INNOVATION

PCAS a mis en place une démarche d'innovation et de recherche et développement pour rester à la pointe de la compétitivité mondiale, et mieux répondre aux attentes de ses clients et de ses partenaires.



## 50 ANS D'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Par un constant effort de R&D, le Groupe PCAS construit des expertises fortes à toutes les échelles, depuis la conception des procédés de production jusqu'à leur industrialisation



**Une expertise technologique et industrielle construite au fil des années pour concevoir de nouveaux produits et services industriels performants.**

À la création de PCAS en 1962, certains besoins en produits industriels de forte valeur ajoutée et de volumes intermédiaires (i.e. inférieurs à une ou deux mille tonnes/an) n'étaient satisfaits ni par les très grands chimistes, ni par les petits producteurs. PCAS a choisi de se positionner sur ce segment. Chose peu fréquente à l'époque, la société s'est très tôt structurée en "business units", chacune disposant de sa propre R&D. PCAS a ainsi acquis une culture marquée par la priorité donnée aux besoins du marché plutôt qu'au pouvoir des technologies.

Néanmoins au fil du temps, les nouvelles entités chimiques sont devenues de plus en plus complexes. Pour répondre à cette évolution, PCAS a mis en place, dans les années 90, les plateformes "Thiophène" et "Phosphore", encore très utilisées aujourd'hui. La première permet de maîtriser les

substituants introduits sur chacune des positions du cycle concerné et la seconde, d'accéder à des molécules poly-fonctionnalisées.

PCAS s'est également distingué par sa maîtrise industrielle de technologies délicates à mettre en œuvre, notamment "Acroléine", "Butyl lithium" et "Polymorphisme de cristallisation". Avec son site sécurisé de Mourenx, PCAS est aujourd'hui la seule société européenne capable d'utiliser l'acroléine en chimie fine à l'échelle industrielle. L'introduction de la cryogénie\* a par ailleurs permis de contrôler la stéréochimie autour de l'atome de carbone et d'utiliser le butyl lithium à l'échelle industrielle. Enfin, PCAS est devenu un des experts de la maîtrise du polymorphisme de cristallisation, expertise nécessaire pour la production d'actifs destinés à de nouvelles formulations (gel, patch, crème...) dans lesquelles la taille des cristaux et la forme cristalline des actifs influencent leur biodisponibilité.

La période récente a vu l'essor de la chimie "verte", avec notamment la biocatalyse et de nouvelles méthodes de couplage. La biocatalyse apporte un gain de compétitivité, notamment par les possibilités d'éviter les réactions de protection-déprotection. Les couplages utilisant les acides boroniques ont également ouvert l'accès à de nouvelles diversités moléculaires à un coût très réduit par rapport à l'art antérieur.

## 50 ANS DE R&D AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La polyvalence des installations industrielles est un facteur de qualité et de compétitivité. Cette polyvalence implique en effet la nécessité de disposer de procédés robustes. Cette robustesse des procédés est aujourd'hui au cœur de l'approche moderne du "Quality by Design\*" pour laquelle le Groupe PCAS est donc particulièrement bien armé.

Au cours des décennies, la demande des clients a fortement évolué. Le cahier des charges analytique, relativement réduit à l'origine, a pris une importance croissante en raison notamment des progrès des outils analytiques. Cette évolution se poursuit avec la montée en puissance de technologies permettant d'obtenir des informations cruciales sur le polymorphisme de cristallisation, notamment avec la diffraction des rayons X sur poudre (XRPD).

Par ailleurs, les échelles du pilote\* et du "kilo-lab"\* ont pris aujourd'hui une grande importance en termes quantitatifs. Dans le secteur des actifs pharmaceutiques, cette évolution n'est pas sans lien avec une meilleure connaissance des propriétés pharmacologiques des produits et la forte réduction des dosages journaliers observée au cours des dernières décennies. PCAS a donc renforcé ses équipes d'atelier "pilote"\*, et dédié certaines installations à des demandes récurrentes de faibles volumes. Récemment, l'augmentation de ces demandes a amené PCAS à renforcer son offre à cette échelle, notamment en créant un "kilo-lab"\* cGMP\* en Californie.

Aux échelles requises, la construction d'unités de production entièrement dédiées à un produit particulier ne peut pas être envisagée. Les installations industrielles existantes doivent donc être polyvalentes. Pour que les productions du Groupe

puissent être mises en œuvre sur ces installations, les procédés développés doivent donc être robustes, et présenter notamment une faible sensibilité aux variations d'un certain nombre de paramètres comme la vitesse d'agitation, la géométrie du réacteur, les transferts thermiques... Cette expertise de la robustesse des procédés est aujourd'hui au cœur de l'approche de la qualité par le "Quality-by-Design\*": Son savoir-faire dans l'exploration des limites techniques des procédés et l'identification de leurs paramètres critiques, permet à PCAS d'accompagner ses clients dans cette nouvelle évolution industrielle.

### Renforcer la compétitivité du Groupe PCAS : le rôle des biotechnologies

Protéus est une société du Groupe PCAS depuis septembre 2010. Cette société de biotechnologie industrielle a une quinzaine d'années d'expérience dans le développement de bioprocédés innovants. Sa plateforme technologique unique au monde combine biodiversité naturelle, ingénierie des protéines et fermentation. Elle a à son actif de nombreuses réalisations, notamment dans les secteurs de la chimie fine pharmaceutique et de la chimie de spécialités.



**Juliette Martin,**  
Directeur Général de Protéus

Dans ces secteurs, en effet, la biotechnologie crée des opportunités sans précédent pour réduire les coûts de production et renforcer la compétitivité et la qualité des produits. Les spécificités de la biocatalyse et de la bioconversion permettent de réduire le nombre d'étapes des procédés et le volume de leurs déchets, tout en augmentant leur productivité. A l'amélioration des bilans énergétiques et de l'économie d'atome qu'apportent les biotechnologies, s'ajoute leur capacité à faciliter l'utilisation de matières premières renouvelables et à générer des droits de propriété intellectuelle. Grâce à la puissance d'accélération des réactions des biocatalyseurs, les productions peuvent être conduites dans des conditions plus douces qu'avec les procédés chimiques traditionnels. Aussi ces bioprocédés génèrent-ils moins de sous-produits, participant ainsi à l'amélioration de la qualité, de la performance et de la fonctionnalité des produits des clients du Groupe.

## Glossaire

**Acroléine** : Substance très réactive rentrant dans l'élaboration de nombreux produits principalement destinés aux marchés de la parfumerie et de la pharmacie, et dont la mise en œuvre nécessite des installations hautement sécurisées.

**Additifs** : Produits chimiques apportant des performances spécifiques aux carburants, lubrifiants, peintures, ... dans lesquels ils sont introduits.

**ANSM** : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Établissement public administratif français anciennement dénommé "Afssaps"; pour "Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé"; rebaptisé à la suite d'un projet de loi présenté le 1er août 2011.

**API** : Acronyme anglais pour Active Pharmaceutical Ingredient, ou principe actif pharmaceutique. Ces substances correspondent à la composante active d'un médicament, le reste du matériel étant désigné par le terme "excipient".

**BARC (Bottom Anti-reflective Coating)** : La couche anti-reflet est utilisée pour améliorer le procédé de photolithographie en limitant pendant l'exposition la dégradation induite par le phénomène de diffusion et de réfléchissement de la lumière. Cette couche absorbe un maximum de la radiation incidente d'exposition afin de limiter l'onde réfléchi dans la résine photosensible.

**Biocatalyse** : Synthèse d'une molécule chimique utilisant une enzyme comme catalyseur\*.

**Biotechnologie** : Utilisation des sciences du vivant pour les applications industrielles. On distingue les biotechnologies selon leur domaine d'application : biotechnologies "rouges" (utilisation du vivant pour la santé); biotechnologies "blanches" (production industrielle de composés chimiques); biotechnologies "vertes"

(utilisation des plantes); et parfois également biotechnologies "bleues" (utilisation de la biodiversité marine).

**Blockbuster** : Médicament dont le chiffre d'affaires atteint au moins 1 milliard de US dollars.

**BPF** : "Bonnes pratiques de fabrication". En Europe, code communautaire relatif aux médicaments institué par des directives établies par le Parlement européen et la Commission européenne. Les BPF sont l'équivalent français des "Good Manufacturing Practice" - GMP - et s'appliquent à la fabrication de médicaments à usage humain ou vétérinaire.

**BRIC** : acronyme désignant quatre superpuissances émergentes : Brésil, Russie, Inde et Chine.

**Building Block** : Élément de base pour l'élaboration de molécules plus complexes.

**Catalyse** : Action d'augmenter la vitesse d'une réaction lors d'une synthèse chimique et d'abaisser le niveau d'énergie nécessaire à sa réalisation. On utilise pour cela un composé désigné par le terme de "catalyseur"; qui peut être de nature chimique (comme un métal-ion ou un complexe), ou de nature biologique (dans ce cas le catalyseur est dénommé "enzyme" ou "biocatalyseur"). Lorsqu'une réaction est catalysée par une enzyme, on parle alors de catalyse enzymatique ou de biocatalyse. La particularité des catalyses enzymatiques réside dans la haute sélectivité de la réaction ainsi que dans les conditions opératoires relativement douces en termes de pression et de température.

**cGMP (current Good Manufacturing Practices)** : Standard de production selon les normes américaines en vigueur, éditées par la FDA. Ces méthodes de production sont obligatoires pour pouvoir exporter un principe actif pharmaceutique (ou certains

intermédiaires de synthèse) aux USA. La FDA procède à des inspections pour s'assurer de la conformité des productions des usines selon ces règles.

**Cryogénie** : technologie permettant de réaliser des réactions chimiques à des températures inférieures à -80°C.

**Développement clinique** : Ensemble d'études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif, la méthode d'administration, les doses à prendre, les effets secondaires, ... Le développement complet d'un médicament dure généralement de 10 à 14 ans et concerne une molécule sur 10 000 en moyenne.

**EBITDA** : Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des variations nettes aux provisions (dont y compris les dotations nettes aux provisions sur stock comptabilisées dans les achats consommés et les dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel comptabilisées dans les charges de personnel) ainsi que des pertes de valeur des goodwill. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle

de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

**EMA (ou EMA) :** Agence européenne des médicaments : agence communautaire qui évalue, coordonne et supervise le développement des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire dans l'Union européenne.

**Enzyme :** protéine dotée d'activité catalytique. Les enzymes se caractérisent le plus souvent par la très grande spécificité de leur pouvoir catalytique (spécificité de substrat, de transformation, etc.).

**Essai clinique :** Tout essai systématique d'un médicament chez l'homme, qu'il s'agisse de volontaires malades ou sains, afin de mettre en évidence ou à vérifier les effets, d'identifier tout effet indésirable, d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme, l'extraction pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi du médicament en question.

**FDA (Food and Drug Administration) :** Organisme d'État américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

**Générique :** Médicament dont le(s) brevet(s) le protégeant est (sont) tombé(s) dans le domaine public et dont la durée de protection des données attachée à son autorisation de mise sur le marché est expirée.

**GMP :** Good Manufacturing Practices (voir cGMP).

**Hydrates de carbone :** Également désignés par les termes "glucides" ou "sucres", les hydrates de carbone sont un des trois grands composants de la matière vivante, avec les "lipides" (graisses) et les "protéides" (protéines). Les "glucides" (ou hydrates de carbone) les plus répandus dans le monde vivant comprennent notamment la cellulose et l'amidon.

**Intermédiaire de synthèse :** Produit chimique défini, étant employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

**ISO (International Standard of Organization) :** Référentiels internationaux, dont l'ISO 9001 pour la qualité.

**Kilo-lab :** Unité de production de petite taille (permettant des productions de l'ordre du kg), située entre l'échelle laboratoire (quelques centaines de g) et l'atelier pilote (10 à 100 kg).

**Matériaux photosensibles :** Matériaux qui réagissent au niveau moléculaire avec de la lumière ou à une partie du spectre lumineux (à une longueur d'onde donnée), ou à d'autres types de rayonnements.

**OLED :** Nouvelle technologie d'écran plat utilisant des molécules organiques qui, soumises à un champ électrique, sont capables d'émettre directement de la lumière. En fonction des compositions des molécules, il sera possible d'émettre des lumières bleue, rouge et verte, et de reconstituer par mixage la palette complète des couleurs. Quand les molécules émettrices sont de petite taille, cette technologie est appelée OLED (Organic Light Emitting Diodes). Quand les molécules sont de grande taille (polymères), on parlera de PLED (Polymer Light Emitting Diodes).

**Oligonucléotides :** courts segments d'acides nucléiques (ARN ou ADN), longs de quelques dizaines de nucléotides, généralement obtenus par synthèse chimique, sous forme simple brin. Très utilisés en biologie moléculaire, notamment pour servir d'amorces dans des réactions de "PCR" ("Polymerase Chain Reaction", préparer des "puces" à ADN, ou pour d'autres applications comme les aptamères.

**Peptide :** polymère d'acide aminés reliés entre eux par des liaisons peptidiques. Les peptides sont généralement constitués de 2 (dipeptide) à quelques dizaines d'acide aminés (oligopeptides). Les polymères constitués d'un plus grand nombre d'acides aminés sont nommés "polypeptides".

**Photoresist :** Formulation photosensible destinée à être utilisée dans le processus de transfert d'une image ou d'un motif sur un substrat. L'industrie microélectronique, pour la fabrication de mémoires et de microprocesseurs, utilise des photoresists très élaborés et qui sont mis en œuvre dans des conditions très spécifiques pour le transfert de motifs (circuits) d'une finesse de ligne de 120 nm.

**Photovoltaïque :** Technologie permettant de transformer l'énergie provenant de la lumière (l'énergie du rayonnement solaire) en courant électrique. Les termes "photovoltaïque

organique" désignent une technologie où l'effet photovoltaïque est obtenu avec des matériaux organiques et non avec du silicium dopé comme c'est le cas actuellement. Le matériau capable d'accepter les photons est un polymère organique ainsi que le matériau accepteur d'électron.

**Pilote :** Atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de taille moyenne et qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant le passage en production. L'atelier pilote permet de contrôler et d'ajuster les modes opératoires ainsi que d'anticiper les besoins d'équipements industriels. Au niveau de la qualité, il permet également de fabriquer des lots de validation de petite taille qui sont moins coûteux que des lots industriels.

**PLGA/PLA :** Les poly (D, L-lactide-co-glycolide) de la gamme Expansorb® sont des copolymères de lactide et de glycolide.

**Princeps :** mot latin signifiant "qui occupe la première place". Dans le domaine des médicaments, ce terme désigne un médicament original, inventé par un laboratoire innovateur qui en conserve l'exclusivité pendant toute la durée de sa protection par des titres de propriété intellectuelle. Le terme est utilisé par opposition aux médicaments dits "génériques".

**Précurseurs (de matériaux avancés) :** Entité moléculaire contenant généralement un métal et pouvant être déposée par différentes techniques pour former un film ou une couche mince conférant à un matériau des propriétés fonctionnelles (par exemple, conducteur, semi-conducteur, anti-réfléchissant, diélectrique, piézoélectrique...), ce qui permet de l'utiliser dans des applications de haute technologie.

**Propriétaire :** Se dit d'un produit dont le procédé de fabrication a été développé de façon indépendante par PCAS qui peut donc librement gérer sa commercialisation, sa production et les droits de propriété intellectuelle éventuellement associés.

**Protéine :** macromolécule biologique constituée d'une ou plusieurs chaînes polypeptidiques dans une organisation tridimensionnelle définie. Les protéines sont synthétisées par tous les êtres vivants et assurent au sein des cellules différentes fonctions et notamment des fonctions catalytiques (enzymes), des fonctions de communication entre les cellules ou encore des fonctions structurelles.

**Quality-by-Design :** approche systématique du développement d'un médicament, fondée sur l'exploration des procédés de fabrication à leurs limites, et sur l'identification des paramètres critiques, ayant pour objectif que la qualité ne soit plus assurée par l'atteinte d'une valeur cible, mais par une plage de valeur dans lequel les paramètres de production peuvent varier sans altérer la qualité du produit final.

**RFID (Radio Frequency Identification) :**

La radio-identification est utilisée pour stocker et récupérer des données à distance en utilisant des balises appelées «radio-étiquette». Les radio-étiquettes sont de petits objets, tels que des étiquettes auto-adhésives composée d'une antenne et d'une puce électronique réagissant aux ondes radio pour transmettre des informations à distance.

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

## ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

### Sommaire

---

- 01** Rapport de gestion
- 02** Annexes au Rapport de gestion\*
- 03** Comptes consolidés
- 04** Comptes sociaux
- 05** Rapports des Commissaires aux Comptes
- 06** Autres informations à caractère général

\*Annexes du rapport de gestion

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- Assemblée Générale du 24 avril 2012 : ordre du jour et projets de résolutions
- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
- Informations financières historiques

# 01 RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

## Sommaire

### 1 Activités et faits marquants 2011

#### 2 Résultats des activités

- 2.1 Résultats consolidés du Groupe PCAS
- 2.2 Résultats sociaux de la société PCAS

#### 3 Gouvernement d'entreprise

- 3.1 Composition du Conseil d'Administration
- 3.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration
- 3.3 Mandats et fonctions des mandataires sociaux
- 3.4 Comités spécialisés
- 3.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

#### 4 Perspectives et gestion des risques

- 4.1 Événements postérieurs à la clôture
- 4.2 Perspectives
- 4.3 Facteurs de risque et assurances

#### 5 PCAS et ses actionnaires

- 5.1 Informations relatives au capital
- 5.2 Actionnariat du Groupe
- 5.3 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices
- 5.4 Opérations afférentes aux titres de la société

#### 6 Développement durable

- 6.1 Informations sociales
- 6.2 Informations environnementales

## 1. Activités et faits marquants

### 1.1 Faits marquants

#### • Réaménagement de l'endettement

Dans le cadre de son plan de développement, PCAS a souhaité réaménager son endettement et a ainsi signé en juillet 2011 des avenants à ses crédits syndiqués, prévoyant l'amortissement du solde de 16,45 millions d'euros sur une durée de 5 ans.

Par ailleurs, les porteurs d'obligations, réunis en assemblée générale de 26 juillet 2011, ont donné leur accord pour allonger la maturité actuelle de la partie obligataire de l'OBSAR du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016. En contrepartie de l'allongement de cette

maturité, le taux d'intérêt annuel, initialement fixé à 5,25 % (payé trimestriellement), a été porté à 8 % et le prix de remboursement de l'obligation, initialement fixé à 606 euros pour un nominal de 600 euros (101 % du nominal), a été porté à 630 euros (105 % du nominal).

Aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'année 2011.

### 1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et/ou en cours de réalisation

#### • Politique d'investissements

En millions d'euros	2011	2010	2009
Investissements incorporels	0,5	1,3	-
Investissements corporels	8,0	6,8	4,5
<b>Total</b>	<b>8,5</b>	<b>8,1</b>	<b>4,5</b>

PCAS a augmenté en 2011 de 17,6 % le montant de ses investissements corporels par rapport à 2010. Ceux-ci représentent 4,9 % du chiffre d'affaires en 2011. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS consacre à ces deux derniers points de 25 % à 30 % de ses investissements.

#### • Actifs par implantation géographique

en millions d'euros	France	Finlande	Canada	Total
Ecart d'acquisition	10,1	-	-	10,1
Autres immobilisations incorporelles	9,9	-	0,1	10,0
Immobilisations corporelles	49,7	9,4	2,3	61,4
BFR	36,3	5,7	4,2	46,2
<b>Actif net</b>	<b>106,0</b>	<b>15,1</b>	<b>6,6</b>	<b>127,7</b>

## 2. Résultats des activités

### 2.1 Résultats consolidés du Groupe PCAS

#### 2.1.1 Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- une progression du résultat opérationnel courant grâce principalement au redressement significatif des activités du pôle synthèse pharmaceutique qui a plus que compensé les effets du nouveau contrat avec Sanofi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010,

- une charge d'amortissement de 0,7 million d'euros portant sur la plateforme technologique de Protéus résultant de l'affectation de la survaleur constatée suite à l'acquisition de cette entité au second semestre 2010,
- une charge d'impôt exceptionnelle (sans effet sur la trésorerie) relative à la dépréciation d'Impôts Différés Actifs (IDA) consécutive à la loi de finance rectificative française 2011 portant sur les modalités d'utilisation future des déficits reportables.

## 2.1.2 Résultats du Groupe

### Remarque préliminaire

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche, est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève respectivement à 2,9 millions d'euros en 2011 et 2,7 millions d'euros en 2010.

En millions d'euros	2011	2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>164,5</b>	<b>158,5</b>
dont Synthèse Pharmaceutique	102,1	99,4
dont Chimie Fine de Spécialités	62,4	59,1
<b>EBITDA (*)</b>	<b>16,5</b>	<b>16,1</b>
Marge d'EBITDA	10,0 %	10,2 %
<b>Résultat Opérationnel Courant (*)</b>	<b>5,4</b>	<b>3,4</b>
Autres produits et charges opérationnels	(1,7)	(2,2)
Résultat financier	(3,6)	(4,2)
Impôts (**)	(3,1)	(0,9)
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	0,2	(0,1)
<b>Résultat Net</b>	<b>(2,8)</b>	<b>(4,0)</b>
<b>Résultat Net (hors dépréciation d'Impôts Différés Actifs)</b>	<b>0,2</b>	<b>(4,0)</b>
Capitaux propres	69,2	71,6
Endettement net	53,6	47,5
Taux d'endettement	0,77	0,66
<b>Actif net par action</b>	<b>5,05</b>	<b>5,22</b>

\* dont Crédit d'Impôt Recherche (CIR) : 2,9 millions d'euros en 2011 et 2,7 millions d'euros en 2010.

\*\* y compris une dépréciation d'impôts différés actifs (IDA) de 3,0 millions d'euros.

Définition de l'EBITDA dans le glossaire page 30.

Détail de l'Endettement net en note 11 des notes annexes aux comptes consolidés.

## EBITDA

En millions d'euros	2011	2010
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>5,4</b>	<b>3,4</b>
+ Dotations aux amortissements corporels et incorporels	9,8	11,2
+ Dotations nettes aux provisions sur stocks (comptabilisées dans les achats consommés)	1,0	1,1
+ Dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel (comptabilisées dans les charges de personnel)	0,4	0,5
+/- Dotations nettes aux autres provisions	(0,1)	(0,1)
<b>EBITDA</b>	<b>16,5</b>	<b>16,1</b>

Le chiffre d'affaires du groupe PCAS est en hausse de 3,8 % par rapport à celui de 2010 avec des évolutions contrastées entre les 2 pôles d'activités.

### Synthèse Pharmaceutique (environ 2/3 du chiffre d'affaires du Groupe)

Une activité affectée au cours des cinq premiers mois de l'exercice par la moindre contribution programmée du nouveau contrat liant PCAS à Sanofi, effectif depuis le 31 mai 2010. Hors ce contrat, les activités Pharma Exclusive et Génériques progressent de 13,1 % en 2011.

### Chimie Fine de Spécialité (environ 1/3 du chiffre d'affaires du Groupe)

Les activités de Chimie Fine de Spécialité enregistrent une progression de 5,6 % en 2011 par rapport à 2010.

## 2.1.3 Analyse des ventes

### • Evolution de l'activité par marché

En millions d'euros	2011		2010	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>164,5</b>	<b>100 %</b>	<b>158,5</b>	<b>100 %</b>
dont Synthèse Pharmaceutique	102,1	62 %	99,4	63 %
dont Chimie Fine de Spécialité	62,4	38 %	59,1	37 %

### • Activité par marché

#### a. Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les grands laboratoires pharmaceutiques,
- les génériqueurs,
- les start-up

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

#### Faits Marquants de l'année 2011

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	102,1	99,4	+2,7 %

**Pharma Exclusive** (Custom Manufacturing à partir de plateformes technologiques propriétaires)

Parmi les développements :

- Préparation de 2 NDA US (New Drug Approval) sous contrat : un premier API pour Corcept Therapeutics, un second pour une big-pharma
- Montée en puissance de plusieurs RSM (Regulatory Starting Material) dont un API Diabète Phase III pour J&J et Tanabe
- Développement des marchés Biomatériaux et Dispositifs médicaux pour Diabète et plateforme RESOMER®
- Des travaux prometteurs avec les biotechs dont deux APIs sous procédure fast track par la FDA.

**Pharma Non Exclusive** (Génériques)

Parmi les développements :

- Développement à l'international soutenu sur les pays de la Zone BRIC avec un partenariat en Chine en particuliers
- Développement en cours de plusieurs principes actifs pour le marché des génériques sur des indications et administrations innovantes et à fortes valeurs ajoutées (ophtalmologie, injectable, patch).
- Lancement d'un inhibiteur PPI sur 2011 et obtention de plusieurs AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) par nos clients dans plus de 20 pays d'Europe. Industrialisation en cours pour 2012.
- Urologie : Obtention d'une NDA fin 2011 par un client USA pour un patch destiné à l'incontinence urinaire. Préparation du lancement avec des fabrications du principe actif sur 2012.
- Relaxant musculaire : Phase clinique II terminée avec succès en 2011 aux USA par notre client pour une nouvelle indication. Phase III à suivre sur 2012.

#### b. Chimie fine de spécialité

Ce département développe :

- des molécules odorantes pour la parfumerie,
- des produits photosensibles pour les arts graphiques et l'électronique,
- des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants, des fluides et des matériaux techniques.

Cette activité s'appuie sur quatre sites industriels (Bourgoin, Morenux, St-Jean Photochimie et Couterne, site partagé avec la synthèse pharmaceutique).

#### Faits Marquants de l'année 2011

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	62,4	59,1	+5,6 %

Les activités de Chimie Fine de Spécialités enregistrent une croissance de 5,6 % en 2011.

Parmi les développements :

- Polymère haute performance pour l'aéronautique et le « Medical Device » à application implants médicaux
- Développements en Chimie de performance, nouveau contrat sur des lubrifiants à compatibilité alimentaire
- Molécules parfumerie/cosmétique bio-sourcées.
- Polymère compatibilisant pour les marchés papier, cosmétique et à large spectre d'utilisation industrielle.
- Polymères semi-conducteurs pour photovoltaïques organiques et électronique imprimée.

#### b.1. Parfumerie – Arômes – Cosmétique

PCAS fabrique des molécules odorantes issues de la synthèse organique et des principes actifs destinés à la cosmétique. Ces molécules sont vendues aux fabricants de compositions parfumantes ou des produits cosmétiques, leaders sur les marchés européens et américains.

PCAS propose à ses clients un catalogue de molécules et surtout une offre de synthèse exclusive produite sous accord de confidentialité, qui représente la majeure partie de son activité.

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	17,2	16,6	+3,6 %

L'année 2011 aura vu une forte concurrence chinoise sur les prix pour les molécules odorantes et des ventes soutenues en principes actifs cosmétiques.

#### b.2. Nouvelles Technologies

Ce département regroupe une activité de photochimie basée en France et la filiale canadienne de St- Jean Photochimie. Il est spécialisé dans la production d'intermédiaires de synthèse et de produits photosensibles destinés aux industries de la communication.

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	21,7	18,6	+16,5 %

Deux importants contrats signés en 2011 soutiennent l'activité. La partie micro-électronique reste néanmoins affectée en fin d'année 2011.

### b.3. Chimie de performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	23,6	23,9	(-1,4 %)

Un dernier trimestre 2011 en deçà des trois trimestres précédents. Par prudence, compte tenu de la conjoncture, nos clients ont réduit leur niveau de stocks en fin d'année.

### 2.1.4 Analyse de la rentabilité (Résultat opérationnel courant)

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	4,6	3,0	+53,3 %
Chimie Fine de Spécialité	0,8	0,4	+100 %
<b>TOTAL</b>	<b>5,4</b>	<b>3,4</b>	<b>+58,8 %</b>

#### Hors effet du Crédit Impôt Recherche

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	2,7	1,1	+145,5 %
Chimie Fine de Spécialité	(0,1)	(0,4)	+75 %
<b>TOTAL</b>	<b>2,6</b>	<b>0,7</b>	<b>+271,4 %</b>

Le résultat opérationnel courant de l'année 2011 s'inscrit en hausse par rapport à celui de 2010 bénéficiant principalement :

- du fort redressement des activités en Synthèse Pharma Exclusive,
- des effets du plan d'adaptation mis en œuvre au sein d'Expansia début 2011,
- de la poursuite d'actions en faveur d'une maîtrise des coûts d'exploitation au sein de l'ensemble des sites du Groupe, qui ont plus que compensé la perte de marge programmée du contrat liant PCAS à Sanofi.

### 2.1.5 Analyse de la structure financière

L'endettement net du Groupe PCAS se situe à 53,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 47,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 (cf note 11 des notes annexes aux comptes consolidés).

En millions d'euros	2011	2010
MBA	12,9	12,9
BFR*	(6,5)	0,3
Impôts	(0,9)	(0,8)
<b>Sous-total Exploitation</b>	<b>5,5</b>	<b>12,4</b>
Investissements industriels	(8,3)	(8,1)
Investissements financiers	-	(2,6)
<b>Sous-total Investissements</b>	<b>(8,3)</b>	<b>(10,7)</b>
Coût de l'endettement financier net	(2,9)	(2,8)
Variation nette de l'endettement	(1,0)	(4,0)
<b>Sous-total Financement</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(6,8)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(5,3)</b>

(\*) dont 2,4 de Crédit Impôt Recherche en 2011

L'année 2011 a été marquée par les principaux événements suivants :  
 - l'opération de réaménagement de l'endettement finalisée en juillet 2011 et décrite dans les faits marquants de l'exercice  
 - une dégradation du besoin en fonds de roulement de 6,5 millions d'euros (dont 2,4 millions d'euros au titre du Crédit Impôt Recherche 2011 dont le remboursement intervient après un délai de 3 ans).

### 2.2. Résultats sociaux de PCAS (normes françaises)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffres d'affaires	110,9	101,5
Résultat d'exploitation	1,0	(2,7)
Résultat net	0,4	1,7
Effectifs inscrits	520	521

Le chiffre d'affaires du pôle Chimie Fine de Spécialités augmente de 5,5 %. Dans le même temps, celui de la synthèse pharmaceutique enregistre une hausse de 14,8 %. Le résultat d'exploitation ressort à 1,0 million d'euros contre -2,7 millions d'euros en 2010. Le résultat net s'élève à 0,4 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour -2,7 millions d'euros (qui intègre principalement le coût de la dette pour 2,8 millions d'euros, des dividendes reçus de filiales pour 2,0 millions d'euros ainsi que des abandons de créances financières au profit des sociétés Protéus et SBS pour un montant total de 2,2 millions d'euros) du résultat exceptionnel pour -0,7 million d'euro ainsi que d'un produit d'impôt de 2,8 millions d'euros (correspondant au Crédit Impôt Recherche pour 2,2 millions d'euros et à un produit d'impôt de 0,5 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat net 2010 ressortait à -1,7 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour 1,1 million d'euros (intégrant principalement le coût de la dette pour 2,6 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 4,9 millions d'euros) du résultat exceptionnel pour 0,1 million d'euros ainsi que d'un produit d'impôt de 3,3 millions d'euros (correspondant au Crédit d'Impôt Recherche pour 2,2 millions d'euros et à un produit d'impôt de 1,0 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

### Délais de paiement des fournisseurs (hors FNP)

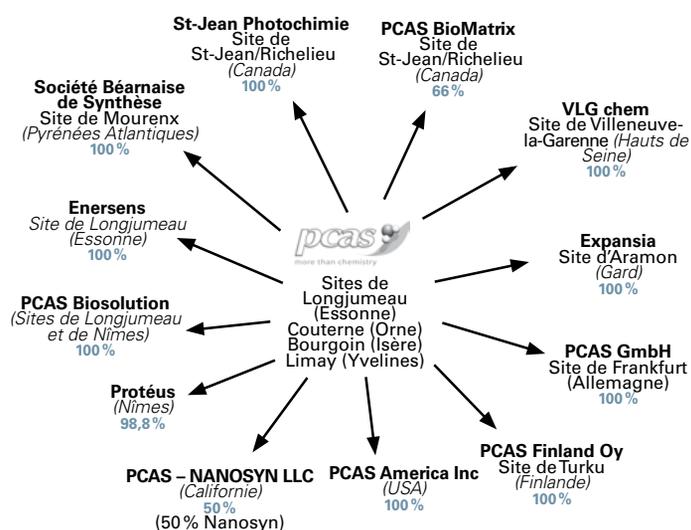
Conformément au Code du commerce (article 441-4 issu du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, article 1<sup>er</sup>), le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de PCAS SA à la clôture des exercices 2011 et 2010 se décompose de la manière suivante en milliers d'euros :

Solde au 31/12/2011 des dettes fournisseurs	Dont non échu	Dont échu			
		de 0 à 30 jours <sup>(1)</sup>	de 31 à 90 jours <sup>(1)</sup>	de 91 à 180 jours	à plus de 180 jours
10229	7514	2574	8	9	124

Solde au 31/12/2010 des dettes fournisseurs	Dont non échu	Dont échu			
		de 0 à 30 Jours <sup>(1)</sup>	De 31 à 90 jours <sup>(1)</sup>	De 91 à 180 jours	A plus de 180 jours
8660	6833	1692	13	-	122

(1) Le paiement des échéances du 31 décembre 2010 et 2011 a été effectué au tout début d'exercice suivant.

## 2.3. Activité des filiales



(Cf. Périmètre de consolidation, note 2 des notes annexes des comptes consolidés)

## 2.3.1 Activité des filiales

### 1. Expansia SAS (Aramon)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	20,4	21,6
Résultat Net	1,6	(3,5)
Effectifs inscrits	92	121

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température.

Le site industriel Expansia d'Aramon a été inspecté de nouveau avec succès en 2009 par la FDA.

L'année 2011 aura été marquée par le redressement de la situation financière d'Expansia résultant principalement des effets des mesures d'adaptation mises en œuvre au début de l'année 2011.

### 2. PCAS Finland Oy (Turku)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	19,8	17,3
Résultat Net	0,3	0,4
Effectifs inscrits	123	129

Inspecté en 2010 avec succès, par la FDA (Food and Drug Administration), le site de Turku en Finlande est parmi les quatre sites de PCAS capable de produire des principes actifs pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

L'activité de PCAS Finland a été soutenue par le développement des ventes de nouveaux produits.

### 3. VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	23,8	28,5
Résultat Net	1,3	2,1
Effectifs inscrits	105	122

VLG Chem, détenue à 100 % par PCAS SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi-Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

L'année 2011 aura été marquée par la moindre contribution programmée au chiffre d'affaires et aux résultats du nouveau contrat avec Sanofi, effectif depuis le 31 mai 2010.

**4. St-Jean Photochimie Inc. (Saint-Jean sur Richelieu)**

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	6,4	7,3
Résultat Net	(0,1)	0,3
Effectifs inscrits	44	43

St-Jean Photochimie Inc., filiale à 100 % de PCAS, est implantée au Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, en plate-forme marketing et commerciale de l'activité photochimie de PCAS pour l'Amérique du Nord.

L'activité et les résultats de St-Jean Photochimie auront été affectés en 2011 notamment par les effets de difficultés enregistrées par l'industrie mondiale de la microélectronique (Tsunami au Japon et ralentissement économique de fin d'année).

**5. Société Béarnaise de Synthèse SAS- SBS (Mourenx)**

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	5,5	6,7
Résultat Net	0,5	(0,5)
Effectifs inscrits	12	12

Cette filiale, détenue à 100 % par PCAS, est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie et de la cosmétique.

SBS souffre toujours de la très forte concurrence asiatique sur les marchés de la parfumerie et enregistre en conséquence des marges notablement insuffisantes.

**6. Protéus (Nîmes)**

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	2,1	2,1
Résultat Net	0,1	(0,3)
Effectifs inscrits	28	30

Protéus, détenue à 98,8 % par PCAS, est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio- industries.

**7. PCAS Biosolution**

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	-	0,1
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	1	1

PCAS Biosolution est une filiale commune (50 /50) entre PCAS et Protéus qui a débuté son activité en septembre 2006 et qui a vocation à produire des actifs, des intermédiaires pharmaceutiques et des « buildings blocks » en utilisant de nouvelles voies de synthèse chimico-biocatalytique.

**8. ENERSENS**

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat Net	(0,5)	(0,1)
Effectifs inscrits	-	-

Enersens a été créée en fin d'année 2010. Positionnée sur le marché des matériaux supers isolants, cette filiale développe plusieurs matériaux composites à base d'Aérogel de Silice, un matériau non combustible ultra léger destiné à la fabrication de complexes d'isolation thermique à haute performance.

**2.3.2 Participations****PCAS Nanosyn**

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	2,9	2,4
Résultat Net	0,4	-
Effectifs inscrits	18	19

PCAS Nanosyn est une filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn.

Ce site de production cGMP (échelle Kilo-Lab) est destiné à servir de porte d'entrée dans l'outil industriel global du Groupe pour une des clientèles les plus innovantes du monde : les sociétés californiennes de biotechnologie.

PCAS Nanosyn a enregistré un fort développement de ses activités et de ses résultats en 2011.

## 3. Gouvernement d'entreprise

### 3.1. Composition du Conseil d'Administration

La société PCAS est aujourd'hui administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- **Christian Moretti**, 23 rue Bossuet 91 160 Longjumeau
- **Michel Baulé**, 48 avenue des Allobroges, 26 100 Romans-Sur-Isère,
- **Philippe Delwasse**, 23 rue Bossuet 91 160 Longjumeau
- **Jean-Robert Kervarec** (représentant permanent de la société Dynaction), 5 rue Raoul Dufy, 27 670 Saint-Ouen Du Tilleul
- **Bruno Le Bourhis**, 8 allée du Timon 26 730 Hostun
- **Caroline Millot**, 12 chemin Desvallières 92 410 Ville D'Avray
- **Alain de Salaberry**, 2 bis avenue du Pacific, 91 940 Les Ulis
- **Philippe Decazes**, 680 chemin de Compasant, 33 420 Génissac

### 3.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

#### 3.2.1 Missions

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'Administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

#### 3.2.2 Bilan d'activité

Le Conseil d'Administration de PCAS s'est réuni 7 fois en 2011 avec un taux de présence supérieur ou égal à 2/3 pour chaque réunion.

### 3.3. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Par ailleurs, les mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

#### **Christian MORETTI,**

Président (66 ans, HEC et MBA Columbia Business School)  
Administrateur depuis janvier 2004, renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2007 pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Mandats exercés	Société
Président	Dynaction Anblan PCAS
Président du Conseil de Surveillance	Quantel (depuis novembre 2010)
Gérant non associé	SNC des Peupliers (jusqu'en 2008)
Membre du Conseil de Surveillance	RUBIS
Administrateur	Saint-Jean Photochimie Inc Quantel (jusqu'en novembre 2010) Dynagreen (jusqu'en 2010)
Member of the Board	PCAS Nanosyn

Christian Moretti est par ailleurs administrateur de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC)

#### **Vincent TOURAILLE,**

Directeur Général Délégué (50 ans, ENSCP et ESSEC)  
Directeur Général de PCAS SA depuis le 11 février 2010 jusqu'au 10 mars 2011, puis Directeur Général Délégué à compter de cette date.

Mandats exercés	Société
Président	VLG Chem Expansia SBS Protéus (depuis le 15 février 2012, administrateur auparavant) PCAS Bisolution PCAS America inc.
Chairman of the Board	PCAS Finland
Administrateur	Dauphin Participations
Member of the Board	PCAS Nanosyn

**Michel BAULE,**

Administrateur (69 ans, Docteur en Chimie Organique – Université de Provence)

Administrateur depuis avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Mandats exercés	Société
Président	Eximium Baulé Baulé UK Baulé INC (USA) Baulé China Avsis
Gérant	Monnier-Sermi Secmer Artimon
Administrateur	PCAS Groupe Gorgé

**Philippe DELWASSE,**

Administrateur (68 ans, Ecole Polytechnique)

Administrateur depuis février 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Mandats exercés	Société
Administrateur	PCAS Dauphin Participation Anblan (jusqu'en 2010)
Directeur Général	Dynaction

**Jean-Robert KERVAREC,**

Administrateur représentant permanent de Dynaction (66 ans, Ingénieur C.N.A.M)

Administrateur depuis mars 2005 renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 avril 2008 pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Mandats exercés	Société
Administrateur	PCAS Dynaction

**Bruno LE BOURHIS,**

Administrateur (40 ans, MSTCF IAE de Rouen)

Administrateur depuis avril 2011 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Mandats exercés	Société
Administrateur	PCAS

**Caroline MILLOT,**

Administrateur (62 ans, diplômée de la Société Française des Analystes Financiers)

Administrateur depuis avril 2011 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Mandats exercés	Société
Administrateur	Renaissance Europe PCAS Dynaction

**Alain de SALABERRY,**

Administrateur (63 ans, Ecole Polytechnique)

Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Président du directoire	Quantel (depuis novembre 2010)
Président	Eurodyne Quantel Médical Sofilas C2J (jusqu'au 31 décembre 2008)
Président Directeur Général	Quantel (jusqu'en novembre 2010)
Gérant	Atlas Laser
Administrateur	PCAS EOLITE
Chairman	QUANTEL USA BSLI (jusqu'en août 2010) Quantel Médical Inc. (jusqu'en août 2010)
Director	MedSurge Holding (jusqu'en septembre 2010)

**Philippe DECAZES,**

Administrateur (56 ans, Ecole Centrale Paris)

Administrateur depuis mars 2011 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Mandats exercés	Société
Administrateur	PCAS
Gérant	GFA Vignobles Michel DECAZES S&P3

### 3.4 Comités spécialisés

#### 3.4.1 Comité des rémunérations

Il s'assure de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du comité de direction. Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

**Composition du Comité des rémunérations** au 22 février 2012

- **Philippe Delwasse**
- **Jean-Robert Kervarec**

#### 3.4.2 Comité Exécutif

Il définit les orientations stratégiques du Groupe et prépare les décisions à soumettre au Conseil d'Administration. Il évalue les moyens à mettre en œuvre notamment en termes de ressources humaines, d'investissements industriels ou financiers permettant d'assurer une croissance interne ou externe. Le Comité Exécutif se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président.

**Composition du Comité Exécutif** au 22 février 2012

- **Christian Moretti**, Président du Conseil d'Administration
- **Philippe Delwasse**, Vice-président du Conseil d'Administration
- **Vincent Touraille**, Directeur Général Délégué
- **Eric Moissenot**, Directeur Général Adjoint Finance et Administration
- **Gérard Guillamot**, Directeur de la Recherche et Développement
- **Dominique Mabire**, Directeur Industriel

#### 3.4.3 Comité d'Audit

Absence de Comité d'Audit, les fonctions du Comité d'Audit étant exercées par le Conseil d'Administration.

### 3.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

#### 3.5.1 Informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux (recommandation de l'AMF du 20 décembre 2010)

**Tableau 1** : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

<b>Christian Moretti</b> Président	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	256 937	383 013
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>256 937</b>	<b>383 013</b>

<b>Philippe Delwasse</b> Vice président du Conseil d'Administration	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	60 668	127 811
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>60 668</b>	<b>127 811</b>

<b>Philippe Decazes</b> Directeur Général (du 10 mars 2011 au 14 décembre 2011)	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	356 236	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	98 625	-
<b>TOTAL</b>	<b>454 861</b>	-

<b>Vincent Touraille</b> Directeur Général Délégué*	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	228 722	199 324
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	26 350	12 224
<b>TOTAL</b>	<b>255 072</b>	<b>211 548</b>

\* Directeur Général jusqu'au 10 mars 2011, puis Directeur Général Délégué à compter de cette date.

**Tableau 2** : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Christian Moretti</b> Président				
Rémunération fixe	18 294	18 294	18 294	18 294
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	230 000	230 000	350 000	350 000
Avantages en nature (véhicule & prévoyance)	8 643	8 643	14 719	14 719
<b>TOTAL</b>	<b>256 937</b>	<b>256 937</b>	<b>383 013</b>	<b>383 013</b>

	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Philippe Delwasse</b> Vice-président du Conseil d'Administration				
Rémunération fixe	-	-	37 143	118 702
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	60 000	60 000	90 000	90 000
Avantages en nature (véhicule)	668	668	668	3 149
<b>TOTAL</b>	<b>60 668</b>	<b>60 668</b>	<b>127 811</b>	<b>211 851</b>

	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Philippe DECAZES</b> Directeur Général (du 10 mars 2011 au 14 décembre 2011)				
Rémunération fixe	190 629	190 629	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	165 000	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	607	607	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>356 236</b>	<b>191 236</b>	-	-

	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Vincent Touraille</b> Directeur Général Délégué*				
Rémunération fixe	201 165	201 165	196 727	196 727
Rémunération variable	25 000	-	-	30 200
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	2 557	2 557	2 597	2 597
<b>TOTAL</b>	<b>228 722</b>	<b>203 722</b>	<b>199 324</b>	<b>229 524</b>

\* Directeur Général jusqu'au 10 mars 2011, puis Directeur Général Délégué à compter de cette date.

**Tableau 3** : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants bruts en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	2011	2010
<b>Michel Baulé – Administrateur</b>		
Jetons de présence	4 000	6 000
Autres rémunérations	-	-
<b>Bruno le Bourhis – Administrateur</b>		
Jetons de présence	3 000	-
Autres rémunérations	-	-
<b>Caroline Millot - Administrateur</b>		
Jetons de présence	3 000	-
Autres rémunérations	-	-
<b>Jean-Robert Kervarec – Représentant permanent de Dynaction en 2011</b>		
Jetons de présence	4 000	6 000
Autres rémunérations	-	-
<b>Alain de Salaberry – Administrateur</b>		
Jetons de présence	4 000	6 000
Autres rémunérations	-	-
<b>Jean-Pierre Richard – Représentant permanent de Dynaction en 2010</b>		
Jetons de présence	-	6 000
Autres rémunérations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>18 000</b>	<b>24 000</b>

**Tableau 4 :** Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.

Non applicable

**Tableau 5 :** Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Non applicable

**Tableau 6 :** Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social.

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de présence	Conditions de performance
<b>Philippe Decazes</b> Directeur Général*	10 mars 2011	37 500	98 625 €	10 mars 2013	10 mars 2015	Non	Non
<b>Vincent Touraille</b> Directeur Général Délégué**	11 février 2010	15 500	26 350 €	21 avril 2012	21 avril 2014	Oui 21 avril 2012	Oui
<b>TOTAL</b>		<b>53 000</b>	<b>124 975 €</b>				

\* Directeur Général du 10 mars 2011 au 14 décembre 2011

\*\* Directeur Général jusqu'au 10 mars 2011, puis Directeur Général Délégué à compter de cette date.

**Tableau 7 :** Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2009
<b>Christian Moretti</b> Président	20 octobre 2006	180 000
<b>Philippe Delwasse</b> Vice-président	20 octobre 2006	60 000
<b>Vincent Touraille</b> Directeur Général Délégué*	20 octobre 2006	21 000
<b>TOTAL</b>		<b>261 000</b>

\* Directeur Général jusqu'au 10 mars 2011, puis Directeur Général Délégué à compter de cette date.

Le délai de conservation des actions est fixé à deux ans. À l'expiration de ce délai de conservation Monsieur Christian Moretti et Monsieur Philippe Delwasse doivent conserver, respectivement, 60 000 et 20 000 titres sur un compte nominatif, jusqu'à la cession de leurs fonctions de mandataires sociaux.

En outre, Monsieur Vincent Touraille, dans le cadre de ce même plan d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription a également bénéficié de 40 000 options de souscriptions d'actions PCAS au prix de 6 euros.

**Tableau 8 :** Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Date de l'Assemblée d'autorisation	le 9 juin 2006
Date du Conseil d'Administration	le 20 octobre 2006
Nombre total d'options de souscription d'actions	110 000
Dont nombre d'options de souscription d'actions attribuées :	
- aux mandataires sociaux (Monsieur Vincent Touraille)	40 000
- aux dix premiers attributaires salariés (autres que les mandataires sociaux)	70 000
Point de départ d'exercice des options	le 20 octobre 2010
Date d'expiration	le 20 octobre 2012
Prix d'achat	6 €
Nombre de salariés concernés	3
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2011	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	-
Nombre d'options restantes au 31 décembre 2011	110 000

**Tableau 9 :** Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et levées durant l'exercice par les dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires  
Non applicable

**Tableau 10 :** Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Christian Moretti</b> Président		X		X		X		X
<b>Philippe Decazes</b> Directeur Général		X		X		X		X
<b>Vincent Touraille</b> Directeur Général Délégué*	X		X		X		X	

\* Directeur Général jusqu'au 10 mars 2011, puis Directeur Général Délégué à compter de cette date.

Il convient de préciser qu'aucune de ces personnes n'a perçu en 2011 :  
- de rémunération de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16,  
- de jetons de présence en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés filiales de PCAS.

Enfin, il convient de préciser qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

### 3.5.2 Critères de calcul des rémunérations variables

Selon obtention d'objectifs fixés en début d'exercice, portant sur le niveau (EBITDA) et la qualité de résultats.

### 3.5.3 Engagements de toute nature pris par PCAS pour les mandataires sociaux

Néant

### 3.5.4 Montant des engagements de retraites et autres engagements

Néant

### 3.5.5 Participation des dirigeants dans le capital social

Au 31 décembre 2011, Monsieur Christian Moretti détenait 196 251 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2011, Monsieur Philippe Delwasse détenait 60 000 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2011, Monsieur Vincent Touraille détenait 6522 actions du capital de PCAS et 40 000 options de souscriptions d'actions PCAS.

## 4. Perspectives et gestion des risques

### 4.1. Évènements postérieurs à la clôture

Absence d'évènements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine du Groupe PCAS.

### 4.2. Perspectives

#### •Tendances 2012

Afin de pouvoir mener à bien la stratégie de développement du Groupe axée sur l'augmentation de la part des produits propriétaires et le développement de technologies différenciantes, le Conseil d'Administration a demandé à la Direction Générale du groupe de concentrer, en 2012, son action sur l'amélioration de la rentabilité et du Besoin en Fonds de Roulement.

#### •Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années demeurent :

- une augmentation du nombre de produits propriétaires tant en Synthèse Pharmaceutique (Principes Actifs génériques) qu'en Chimie fine de Spécialité (produits de performance, polymères spéciaux...), grâce à un effort soutenu, innovant et ciblé en R&D ;
- le développement de partenariats sur la logique « scale up » avec des clients leaders sur leurs marchés ;
- l'extension géographique de la présence commerciale et logistique du Groupe, dans la continuité des implantations réalisées en 2010 par PCAS China en Chine et PCAS Nanosyn en Californie, générant déjà 2,8 millions de chiffre d'affaires ;
- le développement de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la chimie verte et du développement durable.

### 4.3. Facteurs de risque et assurances

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section.

#### 4.3.1. Risques industriels et environnementaux

##### Organisation interne, budgets engagés

Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations nombreuses et coûteuses dont les principales concernent les sols, l'eau, l'air, le traitement des déchets, et en premier lieu la sécurité des opérations.

L'application de la politique environnementale dans les sites est placée sous l'autorité de la Direction Générale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'outil industriel et les salariés contre tout événement accidentel majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites.

En terme d'évaluation du niveau de sécurité, PCAS, en liaison étroite avec le service Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de chaque site, se réfère aux inspections régulières organisées par les DREAL locales (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et par les ingénieurs spécialisés de la Compagnie d'Assurance qui gère les polices « Dommages aux Biens ».

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Cependant les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement peuvent être estimées à 30 % du montant total des investissements, soit environ 2,6 millions d'euros sur l'exercice 2011.
- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Par ailleurs, le Groupe a consacré près de 35 % de ses dépenses de formation à la sécurité.

Enfin, le Groupe PCAS dispose d'un « Système Centralisé du Management des Accidents » (SCMA) en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant les expériences entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité du Groupe, de définir des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel.

##### Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)

Globalement au niveau des usines de chimie organique européennes du Groupe, les consommations ont été les suivantes :

	2011	2010	%
Gaz (MWh)	48 161	51 628	(6,7 %)
Electricité (MWh)	36 492	36 554	(0,2 %)
Vapeur hors combustion gaz (MWh)	13 145	9 108	+44,3 %
Eau (m <sup>3</sup> )	209 472	187 140	+11,9 %

Les plans d'économie d'énergie réalisés ont permis une réduction des consommations de gaz malgré la hausse des volumes de production.

Les consommations de vapeur hors combustion gaz s'expliquent par une plus forte contribution du site de Bourgoin en 2011.

##### Application de la réglementation en vigueur

Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison avec les administrations concernées : DREAL, Agence de l'Eau...

##### Réglementations applicables aux différents secteurs d'activités

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du Groupe PCAS en France sont les suivants :

Type d'autorisation	Seveso Haut	Seveso bas	Autorisation seule
Sites chimiques classés	Couterne Bourgoin	Aramon Mourenx	Limay Villeneuve-la-garenne

En ce qui concerne les sites à l'étranger, Saint-Jean-sur-Richelieu au Canada bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et celle de l'Agence du Médicament locale.

Maîtriser les risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence la Direction Générale de PCAS, le Directeur Industriel et les différents Directeurs de sites.

Chaque site est audité très régulièrement dans cette perspective. Tout événement significatif sur une installation justifie par ailleurs la réalisation d'une analyse des causes ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais.

Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite Directive « Seveso seuils hauts »). Ces sites sont au nombre de deux au sein de PCAS (2 autres sites étant classés « Seveso seuils bas »).

Un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) est opérationnel sur l'ensemble de ces unités de production. Des études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles.

Par ailleurs, PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents.

Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de limiter le taux d'accidents du travail et de presque accidents.

En outre, la politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.

#### **Étude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement**

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur les rejets dans l'air et dans l'eau et sur les maîtrises thermiques des procédés.

#### **Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés**

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante de « l'Engagement de Progrès » auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le « Document Unique » qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes.

Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques et reçoit les formations nécessaires à cet effet.

#### **Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone**

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

#### **Application des procédures aux sous-traitants PCAS**

PCAS a nommé, sur chaque plate-forme de production chimique, un Responsable Sécurité Transport et un Responsable Sécurité Maintenance. Ils ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur un site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

#### **Niveau des risques**

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités chimiques de PCAS et ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles.

#### 4.3.2. Risques juridiques

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour les demandes d'indemnisations pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS a bien entendu fait appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total hors intérêts de 155 milliers d'euros. La Cour d'appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée. Un pourvoi a été formé par PCAS devant la Cour de Cassation à l'encontre de l'arrêt du 27 janvier 2011. La procédure est en cours.

À la connaissance de la société et hormis les cas ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance), qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Cette situation ne signifie pas que PCAS ou ses filiales soient à l'abri de risques juridiques futurs.

#### 4.3.3. Risques de marché

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de la Direction du Groupe et de la Direction Financière.

**Risque de liquidité (\*)**

Le financement du Groupe est principalement assuré au travers de PCAS SA qui couvrirait respectivement 84 % et 87 % de l'endettement net du au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

La Direction Financière du Groupe surveille sur une base mensuelle au minimum les positions de trésorerie et la structure de financement du Groupe.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la direction du Groupe sont le montant de l'endettement net, le montant des ressources disponibles ainsi que le respect des covenants.

Au 31 décembre 2011, les ratios des crédits syndiqués (solde de 16,45 millions d'euros au 31 décembre 2011) sont respectés et sont respectivement de 3,24 pour le ratio de levier ; 0,77 pour le ratio de gearing et 5,64 pour le ratio de couverture des frais financiers - Cf. respectivement les notes 11 et 12 des notes annexes aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2011).

Enfin, au 31 décembre 2011, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe se montent à 0,7 million d'euros, et le Groupe avait également la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 6,2 millions d'euros.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

**Risque de change**

Les ventes en devises ont représenté 16,8 % du chiffre d'affaires dont 16,4 % en dollars US et 0,4 % en devises diverses. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats effectués en dollars US qui ont représenté, en 2011, 41 % des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des soldes bilanciaux.

Une baisse de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année pleine estimé à 1,4 million d'euros sur le résultat opérationnel.

En 2011, la baisse du dollar US a impacté négativement les ventes à hauteur de -0,6 million d'euros par rapport à 2010.

En K€	USD	CAD	AUTRES
Actifs	5388	56	2
Passifs	864	645	14
Position nette avant gestion	4524	(589)	(12)
Position hors bilan	(14244)	-	-
Position nette après gestion	(9720)	(589)	(12)

Le Groupe PCAS a décidé de couvrir par anticipation une partie de son exposition nette au dollar US, en souscrivant 14,5 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3013.

**Risque de taux (\*)**

Les emprunts long et moyen terme représentent 68 % de la dette financière totale du Groupe. Les emprunts à taux fixe représentent 51 % de la totalité des emprunts long et moyen terme. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique financière de répartition des risques, le Groupe a mis en place des produits de couverture sur 54 % de ses emprunts long et moyen terme à taux variable.

La mise en place des produits de couvertures rattachés au crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place en 2007 (cf. note 11 des notes annexes aux comptes consolidés) a eu un impact net d'impôts différés de 0,07 million d'euros au niveau du compte de résultat et de 0,2 million d'euros sur les capitaux propres.

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2011 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,25 million d'euros.

## 4.3.4. Autres risques

**Risque clients – Risque pays (\*)**

En dehors de l'activité réalisée avec les clients partenaires (anciens propriétaires de sites rachetés par PCAS, le Groupe PCAS, en raison de la diversification et de la nature de ses activités, n'est pas exposé à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible, le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de grands noms dans les différentes activités du Groupe. Il suffit d'examiner le montant des provisions pour créances douteuses pour constater qu'il s'élève en 2010 et en 2011 à 0,1 million d'euros (cf. note 7 des notes annexes aux comptes consolidés). Toutefois, à titre indicatif, la créance client la plus importante au 31 décembre 2011 s'élève à 2,5 millions d'euros. Même improbable, le défaut de ce client pourrait entraîner une perte d'égal montant.

En 2009, la direction du Groupe a décidé de souscrire un contrat d'assurance crédit au niveau de l'ensemble des entités françaises du Groupe qui a pris effet au 1er janvier 2010.

En ce qui concerne le risque pays, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisée avec des pays fortement industrialisés. En 2011, 80,3 % des ventes du Groupe étaient réalisées entre la France, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Il convient par ailleurs de mentionner la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005 au niveau de PCAS SA, VLG et Expansia. Les créances cédées au Factor au titre de ce contrat s'élèvent à 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2010. Conformément à la norme IAS 39, ces créances cédées n'ont pas été déconsolidées dans les comptes consolidés du Groupe PCAS.

(\*) Les informations de ce paragraphe font partie des informations requises dans les notes annexes aux comptes consolidés au titre de la norme IFRS 7 (note 1.23) et sont couverts par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

**Risque fournisseurs**

Les achats de matières premières du Groupe peuvent être classés en deux catégories :

- des matières premières faisant partie des « commodités » ou vendues sur catalogue et qui se trouvent de ce fait sur des marchés très concurrentiels,
- des matières premières dites « stratégiques » qui font l'objet, dans la mesure du possible, d'au moins deux sources d'approvisionnement.

Par ailleurs, tous les fournisseurs font l'objet d'une évaluation régulièrement mise à jour.

**Risque informatique**

PCAS contrôle la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales.

Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et auditées par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

## 4.3.5. Assurances et couverture des risques

PCAS gère ses risques en s'appuyant sur une politique globale de prévention des risques industriels et environnementaux telle que décrite dans les chapitres précédents.

PCAS a mis en place l'ensemble des assurances raisonnablement nécessaires pour couvrir les risques identifiés, sans que, comme déjà mentionné, ceci puisse constituer une garantie de couverture de tous les risques possibles.

C'est ainsi que PCAS a souscrit :

- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile avant et après livraison ;
- un contrat d'assurance spécifique pour couvrir les risques d'atteinte à l'environnement sur ses sites chimiques ;
- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses biens, assorti d'une garantie de perte d'exploitation ;
- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses marchandises transportées.

Les niveaux de couverture pour 2011 sont les suivants :

- les conséquences financières de la responsabilité civile du fait de l'exploitation industrielle et du fait des activités commerciales sont couvertes à hauteur de 30 millions d'euros (franchise de 7 500 euros à 100 000 euros en fonction du risque couvert) ;
- un contrat spécifique a été souscrit pour garantir les conséquences pécuniaires résultant des dommages corporels matériels et immatériels causés aux tiers et résultant d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non accidentelle et ce à hauteur de 10,0 millions d'euros (franchise de 75 000 euros à 100 000 euros en fonction du risque couvert) ;
- les conséquences financières résultant d'un sinistre ayant pour conséquence des dommages aux biens tels que bâtiments, matériel, marchandises... ainsi que les conséquences financières résultant de

la perte d'exploitation consécutive à l'interruption ou à la réduction d'activité par suite d'un dommage matériel sont assurées avec une limitation contractuelle d'indemnités, toutes garanties confondues, fixée à 75 millions d'euros ou 112 millions d'euros selon les sites (franchise de 20 000 euros à 150 000 euros en fonction du risque couvert) ;

- les conséquences financières résultant des dommages subis par les marchandises lors de leur transport par un transporteur externe en tous points du globe, sont garanties à hauteur de 2 millions d'euros (franchise de 500 euros pour vol et sans franchise pour les autres dommages).

## 5. PCAS et ses actionnaires

### 5.1. Informations relatives au capital

**Forme des actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Modification du capital et des droits attachés aux actions**

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

**Capital souscrit**

En vertu du pouvoir conféré par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 19 mai 1999, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 septembre 1999, a décidé de transformer le capital de 52 476 547 francs en euros soit 7 999 998 euros.

Usant de la faculté qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 mars 2005, le Conseil d'Administration a décidé le 6 juin 2005 de procéder à une augmentation de capital de 20,25 millions d'euros, par émission de 4 999 998 Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR), à raison de 5 ABSAR pour 8 actions anciennes avec maintien du droit préférentiel de souscription. À l'issue de cette opération, le capital était composé de 12 999 996 actions de 1 euro de valeur nominale chacune et entièrement libéré.

Le Conseil d'Administration du 24 avril 2007 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital précédemment émises (à hauteur de 9 715 bons).

Au 31 décembre 2008, le capital est ainsi fixé à la somme de 13 003 882 euros, composé de 13 003 882 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

Le 3 avril 2009, après prise en compte de l'augmentation consécutive à l'attribution d'actions gratuites, le capital social est fixé à la somme de 13 420 632 euros, composé de 13 420 632 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

Le Conseil d'Administration du 15 septembre 2010 a entériné l'émission de 277 233 actions en rémunération partielle de l'opération d'apport des titres Protéus par les actionnaires de cette société dans le cadre de la prise de contrôle total de Protéus par PCAS, ainsi que la création de 8 000 actions attribuées à des salariés de PCAS dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2006. Après prise en

compte de ces opérations, le capital social est fixé à la somme de 13 705 865 euros, composé de 13 705 865 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

À 31 décembre 2011, le capital est ainsi fixé à la somme de 13 705 865 euros, composé de 13 705 865 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

### Évolution du capital au cours des trois dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions résultant	Valeur nominale	Capital résultant	Prime d'émission/ d'apport
						Montant
<b>Au 31 décembre 2009</b>			<b>13 420 632</b>	<b>1,00</b>	<b>13 420 632</b>	
15/09/2010	Augmentation de capital résultant de la prise de contrôle à 100 % de Protéus	277 233	13 697 865	1,00	13 697 865	982 920
15/09/2010	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites	8 000	13 705 865	1,00	13 705 865	
<b>Au 31 décembre 2010</b>			<b>13 705 865</b>	<b>1,00</b>	<b>13 705 865</b>	
<b>Au 31 décembre 2011</b>			<b>13 705 865</b>	<b>1,00</b>	<b>13 705 865</b>	

## 5.2. Actionnariat du Groupe

### Répartition actuelle du capital et des droits de vote - Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2011, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant d'environ 1 900 (titres au porteur et titres nominatifs).

Aucun membre du management ne possède plus de 5 % du capital. Les salariés possèdent 1,24 % du capital de la société au travers du fonds d'épargne salariale de PCAS SA.

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Ce tableau montre qu'il n'y a pas eu de modification significative depuis trois ans sur la répartition du capital.

Statutairement, toute action entièrement libérée et inscrite au nominatif pur depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire bénéficie d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital est la suivante :

Actionnariat	Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dynaction	8 723 874	63,65	77,82	8 744 288	63,80	78,00	8 814 608	65,68	79,33
Management	462 072	3,37	2,08	457 000	3,33	2,05	532 639	3,97	2,68
Public	4 305 556	31,41	20,10	4 290 214	31,31	19,95	3 859 022	28,75	17,99
Actions propres détenues	214 363	1,56	0	214 363	1,56	0	214 363	1,60	0
<b>Total</b>	<b>13 705 865</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>13 705 865</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>13 420 632</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 5.3. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

#### 5.3.1. Politique de distribution de dividendes

A l'avenir, PCAS a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 20 % de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

#### 5.3.2. Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices

Il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

### 5.4. Opérations afférentes aux titres de la société

Le nombre d'actions propres détenues par la société PCAS SA s'élève à 214 363 représentant 1,56 % du capital de la société.

Au titre de l'année 2011, aucune action n'a été achetée, ni vendue par la société.

Au 31 décembre 2011, la valeur d'achat sur la base d'un cours de 13,18 euros est de 2 825 milliers d'euros. Au cours moyen de décembre 2011, la valeur est de 416 milliers d'euros. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

### 5.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 et dont le solde à rembourser au 31 décembre 2011 s'élève à 13,25 millions d'euros (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendrait intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

## 6. Développement durable

### 6.1. Informations sociales

#### 6.1.1. Effectifs du Groupe

Effectifs inscrits au 31 décembre	2011	2010
CDI	867	895
CDD	60	87
<b>Total</b>	<b>927</b>	<b>982</b>

Effectifs inscrits au 31 décembre	2011	2010
Synthèse Pharmaceutique	523	584
Chimie Fine de Spécialité	404	398
<b>Total</b>	<b>927</b>	<b>982</b>

Nous pouvons constater une diminution des effectifs en 2011.

Cette diminution est due principalement aux effets des mesures d'adaptation prises en fin d'année 2010 notamment sur le site d'Aramon.

#### 6.1.2. Rémunérations

##### Frais de personnel

Les dépenses d'intérim représentent 1,6 % de la masse salariale en 2011 contre 2 % en 2010.

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2011	2010	%
Masse salariale	37,3	35,5	5,1
Charges sociales	16,5	15,7	5,1
Intéressement	0,6	0,5	-
Participation	-	0,1	-
Indemnités retraites/ Frais de santé	0,4	0,5	-
<b>Total</b>	<b>54,8</b>	<b>52,3</b>	-

### Programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions

#### • Actions gratuites

57 500 actions gratuites ont été attribuées au premier semestre 2010, dont 32 000 actions accordées sur la base de réalisation d'objectifs fixés pour 2009 et 25 500 soumises à des conditions de réalisation d'objectifs pour 2010. Celles-ci n'ayant pas été toutes remplies, le montant a été ramené à 0 action. L'acquisition de ces actions est, en outre, soumise à une condition de présence des bénéficiaires au 21 avril 2012.

Par ailleurs, au premier semestre 2011 :

- 75 000 actions gratuites ont été attribuées, dont 37 500 soumises à une condition de présence au terme de la période d'acquisition, soit le 10 mars 2013,
- 253 800 actions gratuites ont été attribuées, réparties en trois tranches de 84 600 actions pour chacun des exercices 2011, 2012 et 2013, le montant de chaque tranche étant ajusté chaque année en fonction de la réalisation des objectifs pour chacun des exercices considérés. Les périodes d'acquisition sont fixées au 31 mars 2013 pour les deux premières tranches et au 31 mars 2014 pour la dernière.

Suite à la révocation de Monsieur Philippe Decazes de son poste de Directeur Général, décidée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2011, le nombre de ces actions gratuites est respectivement de 37 500 actions et de 53 582 actions.

#### • Options de souscription d'actions

Date de l'Assemblée d'autorisation	09/06/2006
Date du Conseil d'Administration	20/10/2006
Nombre total d'options de souscription d'actions	110 000
Dont nombre d'options de souscription d'actions attribuées :	
- aux mandataires sociaux	40 000
- aux dix premiers attributaires salariés (autres que les mandataires sociaux)	70 000
Point de départ d'exercice des options	20/10/2010
Date d'expiration	20/10/2012
Prix d'achat	6 €
Nombre de salariés concernés	3
Nombre d'options exercées durant l'exercice	-
Nombre d'options annulées durant l'exercice	-
Nombre d'options restantes	110 000

#### • Participation des salariés dans le capital de PCAS

Les salariés possèdent 1,24 % du capital de la société au travers des fonds d'épargne salariale de PCAS SA.

### 6.1.3. Politique de Ressources Humaines

L'amélioration de la gestion des performances des collaborateurs est une préoccupation permanente du Groupe. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de près de 0,6 million d'euros en 2011. Ces performances sont évaluées lors d'entretiens individuels annuels obligatoires.

Concernant les questions d'hygiène et de sécurité, il existe dans chaque site de PCAS des organes d'analyses, de discussions et d'information.

### 6.2. Informations environnementales

Informations communiquées dans la partie 4.3.1 du Rapport de Gestion

# ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

# 02

- 
1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de PCAS SA
  2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
  3. Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012 : Ordre du jour et projets de résolutions
  4. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations du capital
  5. Informations financières historiques

# ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

## 1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de PCAS SA

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social*	13 000	13 000	13 421	13 706	13 706
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	13 003 882	13 003 882	13 420 632	13 705 865	13 705 865
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes*	135 638	122 671	92 903	101 502	110 883
b) Bénéfices avant impôt, amortissements, provisions et participations*	11 698	1 711	(5 459)	2 089	2 750
c) Impôt sur les bénéfices*	(684)	(2 166)	(5 191)	(3 323)	(2 765)
d) Bénéfices après impôt et participations, amortissements et provisions*	6 269	(983)	(2 846)	1 739	432
e) Montant des bénéfices distribués*	-	-	-	-	-
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTION</b>					
a) Bénéfices après impôt et participations, mais avant amortissements et provisions	0,95	0,30	(0,02)	0,39	0,40
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	0,48	(0,08)	(0,21)	0,13	0,03
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (moyenne)	604	592	522	504	530
b) Montant de la masse salariale*	21 315	21 045	21 827	19 669	20 395
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)*	10 445	9 948	9 997	9 318	9 761
d) Participation des salariés*	-	-	-	-	-

\*en milliers d'euros

## 2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

### Exercice clos le 31 décembre 2011

Je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,

- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middenext de décembre 2009, auquel se réfère PCAS,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que dans un paragraphe spécifique du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne en page 57.

## Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de 8 membres. La liste des administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figure dans l'exposé sur le gouvernement d'entreprise, paragraphe 3 du rapport de gestion du Groupe PCAS (pages 40 et 41 du document de référence).

## Gouvernement d'entreprise

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

### Règlement Intérieur

Un règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui intègre les recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion le 18 juin 2010. Le règlement intérieur sera remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction. Le Conseil a notamment pris connaissance des points de vigilance du code Middlednext.

Ce règlement Intérieur, a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, auquel la Société a déclaré se référer.

Le règlement Intérieur, couvre en particulier les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du conseil,
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et
- les compétences du comité des rémunérations constitué par le Conseil d'Administration.

Le règlement Intérieur couvre également les principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

### Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'Administration s'est réuni sept fois en 2011 et a recueilli la présence d'au moins 2/3 de ses membres à chacune de ses réunions.

### Convocation et Information des administrateurs

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

Outre les sujets récurrents tels que la marche des affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements, les arrêtés de comptes, le budget..., le Conseil d'Administration a examiné et débattu du réaménagement de l'endettement finalisé fin juillet 2011, des plans d'actions axés sur l'augmentation de la rentabilité et la gestion du besoin en fonds de roulement, de la poursuite de la recherche et le développement de partenariats à fort potentiel de croissance, de tous événements significatifs sur la marche des affaires de PCAS.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les meilleurs délais avant ces réunions. Ces informations sont protégées par une obligation de confidentialité.

### Procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Ils sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

### Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les assemblées d'actionnaires de PCAS sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de PCAS relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 19 à 22 (Assemblées d'actionnaires) et 11 (Droit de vote) des statuts de PCAS.

### Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans la section 3.5 du Rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 11 février 2010, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations Middlednext de décembre 2009 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

La politique d'attribution de stock-options et d'actions gratuites, en particulier, ne bénéficie pas à l'ensemble des salariés du Groupe, lesquels bénéficient d'autres mécanismes d'association aux performances de l'entreprise.

### Le suivi des risques majeurs - gestion des risques

En 2011 ont été poursuivies des analyses regroupant les membres de la Direction sur les principaux risques du Groupe identifiés et exposés au paragraphe 4.3 « facteurs de risque et assurances » du rapport de gestion du Groupe PCAS (pages 46 à 49 du document de référence).

## Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le contrôle interne est, chez PCAS, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que le dispositif de contrôle interne apporte une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle interne soient atteints.

Le dispositif de contrôle interne a pour but d'apporter une assurance raisonnable que les objectifs ci-dessus sont atteints, sans pour autant le garantir, en raison notamment des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure, et au caractère aléatoire de toute activité financière, industrielle ou commerciale.

PCAS a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Un **Comité Exécutif** se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président afin d'évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté. Il est composé, outre du Président, du Vice-président du Conseil d'Administration, du Directeur Général Délégué, du Directeur Général Adjoint Finance & Administration, du Directeur de la R&D et du Directeur Industriel. Ce Comité Exécutif discute de tous les projets de développement de PCAS et de ses filiales ainsi que de l'évolution des activités dans le Groupe. Il décide des mesures à prendre pour assurer la bonne marche des affaires du Groupe et s'assure de la maîtrise des risques, qu'ils soient liés à l'activité financière ou au métier de chimiste de PCAS.

Enfin, en tant que de besoin, le Comité Exécutif demande, en fonction des sujets traités, à d'autres membres du personnel, tels que les contrôleurs de gestion, le responsable des Ressources Humaines, les responsables achats et supply chain ou le Responsable qualité, d'intervenir.

Un **Comité de Direction** se réunit mensuellement sous l'autorité du Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué afin de traiter de l'avancement des différents chantiers en cours. Il est composé, outre du Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué, du Directeur Général Adjoint Finance & Administration, du Directeur de la R&D, du Directeur Industriel ainsi que des responsables des différents départements, des business units, des fonctions support et des sites de production.

La maîtrise des risques industriels est assurée par le Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué, assisté du Directeur Industriel, membres du Comité Exécutif. La maîtrise des risques financiers est assurée par le Directeur Général Adjoint, Finance et Administration, également membre du Comité Exécutif.

**L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires** sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même gestion électronique de documents, et garantissent l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO.

Des procédures Groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité. De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi.

Un **Comité des rémunérations** (constitué de Monsieur Philippe Delwasse, de Monsieur Jean-Robert Kervarec, administrateur représentant permanent de Dynaction) est chargé de s'assurer de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du Comité de Direction. Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

## Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires.

L'élaboration et le contrôle de l'information comptable sont placés sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, Finance et Administration qui a pour responsabilité :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La **Direction Financière** qui compte 16 personnes y compris le contrôle de gestion doit notamment garantir la qualité de l'information comptable et financière remontée vers le Groupe ainsi que la consolidation. Par ailleurs, elle est également responsable de la gestion du risque de liquidité pour l'ensemble du Groupe ainsi que de la maîtrise des risques de taux et de change.

Le **contrôle de gestion** comportant 5 personnes est en charge du suivi des performances des unités opérationnelles et peut proposer la mise en place de plans correctifs.

Une revue des résultats de chaque entité a lieu chaque mois. Les comptes consolidés sont établis et revus trimestriellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque trimestre, ce qui permet aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers locaux de garantir la qualité de l'information financière remontée.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes sont informés en amont, du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Générale et aux responsables comptables et financiers du Groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle. La société se fait également assister par des conseils extérieurs en matière fiscale et juridique.

### Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

### Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 et dont le solde à rembourser au 31 décembre 2011 s'élève à 13,25 millions d'euros (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendrait intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

*Fait à Longjumeau, le 22 février 2012  
Le Président du Conseil d'Administration*

## Texte des projets de résolutions Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012

### Ordre du jour

#### Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Affectation du résultat de l'exercice 2011
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; Approbation de ces conventions
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L 225-209 du Code du Commerce
- Nomination d'un nouvel Administrateur
- Renouvellement de Mandats d'Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

#### Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres
- Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires; possibilité d'augmentations de capital complémentaires en cas de demandes excédentaires; suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de prévoir un délai de priorité
- Délégation de pouvoirs en vue de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société, en rémunération d'apports en nature consentis à la société.
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L 225-129-6 du Code du Commerce
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé
- Délégation de compétences à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société; autorisation donnée dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

## Texte des projets de résolutions Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 24 avril 2012

### Assemblée Générale Ordinaire

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 432 451 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Elle approuve en particulier le montant global des dépenses et charges non déductibles (article 39.4 du code général des impôts), s'élevant à 23 006 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels

qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de 2757000 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 432 451 euros :

#### Origine du résultat à affecter

Report à nouveau antérieur	3 778 279 €
Résultat de l'exercice	432 451 €

#### Affectation proposée

Réserve légale	21 623 €
Report à nouveau	4 189 107 €

#### Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes dudit rapport et approuve ce rapport dans toutes ses parties et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont relatées.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue:

- de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou
- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de leur conservation pour leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou

- de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société ; ou
- de leur annulation, sous réserve de l'adoption de la 11<sup>e</sup> résolution.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2011, 1.370.586 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 7 euros par action (hors frais).

L'assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 9 594 102 euros.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 20 avril 2011.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration devra informer l'Assemblée générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Denery FENOUIL, 17 rue de Clignancourt, 75018 Paris, en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de 6 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### **Septième résolution**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe DELWASSE est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### **Huitième résolution**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain de SALABERRY est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### **Neuvième résolution**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 410 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

#### **Dixième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration en vue de l'exécution des décisions qui précèdent.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités.

### Assemblée Générale Extraordinaire

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 avril 2011 dans sa 15<sup>ème</sup> résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en oeuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

#### **Douzième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L.225-129-6 et L.228-91 à L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée, une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société;

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à 10 000 000 d'euros en nominal, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital;

Cette délégation de compétence est donnée pour toute augmentation de capital réalisée :

- par apports en numéraire ;
- par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- par apports en nature, lorsque l'article L.225-148 du code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique;

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et réaliser, dans ce cadre et sous ces limites, la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription, le cas échéant ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donnent droit les valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation.

Cette délégation prive d'effet toute délégation d'augmentation du capital antérieurement consentie de quelque nature qu'elle soit ayant le même objet.

### Treizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce,

1. délègue au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, les pouvoirs nécessaires pour décider sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10% du capital de la Société apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le plafond nominal maximum résultant de la présente augmentation de capital ne pourra excéder le plafond global de dix millions d'euros (10 000 000 d'euros) prévu à la 12<sup>e</sup> résolution sur lequel il s'impute et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des porteurs d'autres droits donnant droit aux actions de la Société ;
3. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
4. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du

ou des commissaires aux apports mentionné aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé et l'octroi d'avantages particuliers, réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

Cette délégation prive d'effet toute augmentation du capital antérieurement consentie de quelque nature qu'elle soit ayant le même objet.

### Quatorzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R 225-118 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, s'il constate une demande excédentaire dans le cadre des augmentations du capital décidées en application des résolutions qui précèdent, à augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre, pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale sous réserve du respect du plafond prévu dans la 12<sup>e</sup> résolution qui précède.

### Quinzième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de commerce, que lors des augmentations de capital auxquelles il est procédé par le Conseil d'administration en vertu de la délégation objet de la douzième résolution, celui-ci peut, s'il le juge opportun, supprimer partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'administration pourra, en application de l'article L.225-135 alinéa 2 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant un délai qui ne pourra être inférieur à 3 jours de bourse.

### Seizième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce, décide de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum correspondant à 3 % du capital, aux conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail.

Cette décision entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pendant un délai maximum de 5 ans à compter de ce jour,

- pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L.3332-3 du Code du travail ;
- fixer le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, conformément aux dispositions de l'article L.3332 19 du Code du travail ;
- fixer, en application de l'article L.225 129 1 du Code de commerce, les modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

#### Dix-septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et de l'article L. 225-136 du Code de commerce,

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la Loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances;
2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur le fondement de la présente délégation est de 10 000 000 d'euros et ne pourra excéder, en tout état de cause, s'agissant d'une offre visée au II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier, 20 % du capital social par an, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2° de la douzième résolution de la présente Assemblée et n'inclut pas les actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;
3. décide que le prix d'émission des actions à émettre au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'Administration sur la base du cours de Bourse de l'action de la Société; prend acte du fait que pour une émission dépassant la limite de 10 % du capital, le prix d'émission sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal prévu par l'article R. 225-119 du Code de commerce est égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %;

4. constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit;

5. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence;

6. prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment considéré, et notamment celles de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce.

#### Dix-huitième résolution

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.233 32 II et L.233 33 du Code de commerce, en cas d'offre publique visant la société :

- délègue au Conseil d'administration la compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixe le montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons à 13.705.865 d'euros. Ce plafond s'ajoute au plafond global autorisé pour les augmentations de capital de 10 000 000 d'euros. Ces plafonds ne tiennent pas compte, du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- fixe le nombre maximum de bons pouvant être émis à un nombre égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour :
  - procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des bons, y surseoir ou y renoncer,
  - fixer les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques des bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination du prix d'exercice ; les bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées,

· et, d'une manière générale, fixer les conditions de toute opération décidée en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation de compétence sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 avril 2011 dans sa 17ème résolution.

**Dix-neuvième résolution**

L'assemblée générale extraordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de commerce, décide que toute mesure prise par le Conseil d'administration, le directeur général ou l'un des directeurs généraux délégués, est expressément autorisée pour l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

**Vingtième résolution**

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

## Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

Les autorisations en vigueur sont les suivantes (y compris celles visées par l'article L 225-100, alinéa 7 du Code de commerce) :

	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	20/04/2011 (5 <sup>e</sup> résolution)	18 mois : 20/10/2012	10 % du capital	Sans objet	Aucune
Réduction du capital par annulation des actions détenues en propre par la Société	20/04/2011 (15 <sup>e</sup> résolution)	18 mois : 20/10/2012	10 % du capital par périodes de 24 mois	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	21/04/2010 (10 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> résolutions)	26 mois : 21/06/2012	Plafond global, toute augmentation de capital confondue : 10 millions d'euros	En 2010, incorporation de 8 000 € prélevés sur le poste "prime d'émission", par création de 8 000 actions attribuées aux bénéficiaires d'actions gratuites (programme AGE 09/06/2006)	Aucune
Augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature	21/04/2010 (11 <sup>e</sup> résolution)	26 mois : 21/06/2012	Cf ci-dessus	En 2010, augmentation de capital de 277 333 € par émission de 277 333 actions nouvelles, en rémunération de l'apport PROTEUS	Aucune
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	21/04/2010 (12 <sup>e</sup> résolution)	26 mois : 21/06/2012	15 % de l'émission initiale	Aucune	Aucune
Augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé	21/04/2010 (15 <sup>e</sup> résolution)	26 mois : 21/06/2012	Plafond global, cf ci-dessus	Aucune	Aucune
Plans d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	21/04/2010 (16 <sup>e</sup> résolution)	38 mois : 21/06/2013	10 % du capital	Cf rapport spécial	Cf. rapport spécial
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	20/04/2011 (16 <sup>e</sup> résolution)	26 mois : 20/06/2013	10 millions d'euros	Aucune	Aucune
Emission de Bons de Souscription d'actions en cas d'Offre publique visant la Société	20/04/2011 (17 <sup>e</sup> résolution)	18 mois : 20/10/2012	En cas d'exercice de la totalité des bons: 100 % du capital	Sans objet	Aucune

## Informations financières historiques

Le document de référence incorpore par référence les informations financières historiques suivantes :

- Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurent respectivement aux pages 87 à 110 et 128 du document de référence D.11-0192 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2011.
- Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurent respectivement aux pages 83 à 105 et 123 du document de référence D.10-0162 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2010.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



- 
1. Bilan consolidé au 31 décembre 2011
  2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011
  3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2011
  4. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2011
  5. Notes annexes aux états financiers consolidés

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Bilan consolidé au 31 décembre 2011

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Actifs non courants</b>			
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles nets	3	20 100	19 779
Immobilisations corporelles nettes	4	61 366	62 433
Immobilisations financières		292	288
Participations dans les entreprises associées	5	710	487
Instruments financiers	18	35	179
Impôts différés	17	5 064	8 119
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>87 567</b>	<b>91 285</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	6	44 264	39 451
Clients et comptes rattachés	7	28 633	24 724
Autres créances	8	12 052	8 935
Valeurs mobilières de placement	11	21	123
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	2 071	3 179
<b>Total des actifs courants</b>		<b>87 041</b>	<b>76 412</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>174 608</b>	<b>167 697</b>
<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>			
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social	9	13 492	13 492
Primes d'émission		19 289	19 167
Report à nouveau et autres réserves consolidées		38 307	42 113
Ecart de conversion		852	801
Résultat de l'exercice - part du groupe		(2 757)	(4 004)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>69 183</b>	<b>71 569</b>
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>69 183</b>	<b>71 569</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges	10	7 157	6 799
Emprunts et dettes financières	11	38 209	32 890
Instruments financiers	18	452	789
Impôts différés	17	1 994	1 395
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>47 812</b>	<b>41 873</b>
<b>Passifs courants</b>			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	10	1 356	2 872
Partie court terme des emprunts et dettes financières	11	17 469	17 943
Fournisseurs et comptes rattachés	12	21 965	18 968
Autres dettes	13	16 823	14 472
<b>Total des passifs courants</b>		<b>57 613</b>	<b>54 255</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>174 608</b>	<b>167 697</b>

## Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>164 544</b>	<b>158 511</b>
Achats consommés		(60 960)	(58 912)
Charges de personnel		(54 779)	(52 295)
Charges externes		(33 143)	(31 861)
Impôts et taxes		(3 100)	(3 241)
Dotations aux amortissements		(9 836)	(11 237)
Dotations aux provisions		141	127
Autres produits et charges d'exploitation		2 545	2 265
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>5 412</b>	<b>3 357</b>
Autres produits et charges opérationnels	14	(1 687)	(2 173)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>3 725</b>	<b>1 184</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		5	2
Coût de l'endettement financier brut		(2 940)	(2 763)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>15</b>	<b>(2 935)</b>	<b>(2 761)</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>15</b>	<b>(640)</b>	<b>(1 463)</b>
<b>Charge d'impôts</b>	<b>17</b>	<b>(3 099)</b>	<b>(932)</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b>		<b>192</b>	<b>(32)</b>
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>		<b>(2 757)</b>	<b>(4 004)</b>
<b>Résultat net – Intérêts minoritaires</b>		-	-
<b>RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>(2 757)</b>	<b>(4 004)</b>

RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
- Nombre moyen pondéré de titres en circulation	13 491 502	13 290 667
- Résultat net total par action	(0,20)	(0,30)
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres (1)	13 581 249	13 322 667
- Résultat net total dilué par action	(0,20)	(0,30)

(1) Hors prise en compte de 5 439 413 actions potentiellement émises en cas d'exercice de bons de souscription à 6 euros (pour 110 000 actions), à 6,9 euros (pour 3 333 300 actions) et 9 euros (pour 1 996 113 actions).

## État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Résultat net de la période (A)</b>	<b>(2 757)</b>	<b>(4 004)</b>
Écarts de conversion	52	603
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts	122	391
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)</b>	<b>174</b>	<b>994</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A) + (B)</b>	<b>(2 583)</b>	<b>(3 010)</b>
Dont :		
- part du Groupe	(2 583)	(3 010)
- part des intérêts minoritaires	-	-

## Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

31 déc. 2011

31 déc. 2010

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net - part du Groupe	(2 757)	(4 004)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	-	-
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	839	685
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	8 978	12 449
+/- Plus ou moins values de cessions	(11)	11
+ Coût de l'endettement financier net	2 935	2 761
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	3 099	932
+/- Incidence des titres mis en équivalence	(192)	32
+/- Incidence des activités destinées à être cédées	-	-
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>12 891</b>	<b>12 866</b>
- Impôts versés	(920)	(846)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		
- (Augmentation) diminution des stocks	(4 779)	377
- (Augmentation) diminution des clients	(3 888)	(166)
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	2 947	148
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs	(755)	1
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>5 496</b>	<b>12 380</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 545)	(8 050)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	211	7
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(53)	(52)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	49	2
+/- Incidence des variations de périmètre	-	(2 622)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(8 338)</b>	<b>(10 715)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	-	-
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 436	3 830
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)	(4 388)	(7 863)
- Intérêts financiers net versés (y compris location financement)	(2 935)	(2 761)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(3 887)</b>	<b>(6 794)</b>
Incidence des variations de cours des devises	31	(214)
<b>Variation trésorerie</b>	<b>(6 698)</b>	<b>(5 343)</b>
Trésorerie à l'ouverture	(5 327)	16
Trésorerie à la clôture	(12 025)	(5 327)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>(6 698)</b>	<b>(5 343)</b>
Disponibilités	2 092	3 303
Découverts bancaires	(14 117)	(8 630)
<b>Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie</b>	<b>(12 025)</b>	<b>(5 327)</b>

## Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>13 206</b>	<b>18 120</b>	<b>41 771</b>	<b>192</b>	<b>73 289</b>	-	<b>73 289</b>
Opérations sur capital	286	974	30	-	1 290	-	1 290
Opérations sur titres auto-détenus	-	73	(73)	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (A)	-	-	(4 004)	-	(4 004)	-	(4 004)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	994	994	-	994
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(4 004)	994	(3 010)	-	(3 010)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>13 492</b>	<b>19 167</b>	<b>37 724</b>	<b>1 186</b>	<b>71 569</b>	-	<b>71 569</b>
Opérations sur capital	-	-	197	-	197	-	197
Opérations sur titres auto-détenus	-	122	(122)	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (A)	-	-	(2 757)	-	(2 757)	-	(2 757)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	174	174	-	174
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(2 757)	174	(2 583)	-	(2 583)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>13 492</b>	<b>19 289</b>	<b>35 042</b>	<b>1 360</b>	<b>69 183</b>	-	<b>69 183</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 1 - Principes comptables

Les états financiers consolidés de PCAS et de ses filiales (l'ensemble constituant le "Groupe PCAS") ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne d'application obligatoire au 31 décembre 2011. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : <http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/iasfr.htm#adopted-commission>.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2011 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence ou pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

#### Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2011

Amendements IAS 32	Classement des droits de souscription émis
IAS 24 Révisée	Informations relatives aux parties liées
Amendements IFRIC 14	Paiements d'avance d'exigences de financement minimal
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers par émission d'instruments de capitaux propres

#### Procédure d'amélioration annuelle des IFRS publiée en mai 2010

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2012 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'incidence de l'application éventuelle de ces normes n'est pas connue à ce jour.

#### Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2012 ou postérieurement

Amendements IFRS 7	Informations relatives aux transferts d'actifs financiers
--------------------	---

#### Textes non encore adoptés par l'UE :

IFRS 9	Instruments financiers
Amendements IAS 1	Présentation des autres éléments de résultat global
Amendements IAS 12	Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents
Amendements IAS 19	Avantages au personnel
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats

IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur
IAS 27 Révisée	Etats financiers individuels
IAS 28 Révisée	Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises

### 1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de PCAS SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises. Les sociétés sur lesquelles PCAS SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle (exclusif, conjoint) ou l'influence notable est transféré au Groupe.

Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

#### Transactions Internes

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions entre sociétés du Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

### 1.2 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

### 1.3 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en Euros.

#### Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture, à l'exception des soldes faisant l'objet d'une couverture de change. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

#### Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leur comptabilité dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les actifs et passifs sont convertis en euro au cours de la date du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres. Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone Euro tiennent leurs comptes dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire notamment la devise qui reflète l'environnement économique du pays.

La conversion des comptes des sociétés St-Jean Photochimie Inc. et PCAS Biomatrix a été effectuée sur les bases suivantes :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2011	0,7567	0,7267
31 décembre 2010	0,7506	0,7325

La conversion des comptes des sociétés PCAS America Inc. et PCAS Nanosyn a été effectuée sur les bases suivantes :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2011	0,7729	0,7184
31 décembre 2010	0,7484	0,7543

### 1.4 Regroupement d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisés par le Groupe :

- A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise; plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon les normes IFRS 3 Révisée. La portion du coût du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables est comptabilisée en écart d'acquisition.

### 1.5 Ecarts d'acquisition

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part des justes valeurs des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la quote-part de juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Participation dans les entreprises associées ».

Des tests de valeur sont effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT ou Groupe d'UGT), identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées, et du secteur d'activité.

La valeur recouvrable est comparée à la valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité (cf. note 1.2). Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation,...).

### 1.6 Autres immobilisations incorporelles

#### 1.6.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie (Fonds de commerce) font l'objet de tests de valeur, effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de ces immobilisations.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 5 ans

### 1.6.2 Frais de recherche et développement internes

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

L'amortissement de ces actifs est calculé suivant la méthode linéaire sur une durée d'utilité de 5 ans à compter de la date d'industrialisation. Les frais de développement, ne remplissant les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

## 1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation. A ce jour, PCAS n'a aucune obligation de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La méthode de la réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le groupe.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

## 1.8 Contrats de location

### 1.8.1 Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans les autres dettes à long terme. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. note 1.7 relative aux immobilisations corporelles).

### 1.8.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

## 1.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

### 1.10 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir.

S'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une provision pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette provision est égale à la différence entre le montant inscrit au bilan et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, actualisée au taux d'intérêt effectif.

## 1.11 Instruments Financiers

### 1.11.1 Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

### 1.11.2 Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

### 1.11.3 Instruments dérivés de taux

Les instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts et tunnels) sont reflétés au bilan à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres au sein des réserves consolidées. Les pertes ou profits latents préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (paiement de l'échéance de remboursement de l'emprunt) et enregistrés dans le coût de l'endettement financier net. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

Si l'instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

## 1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités comprennent essentiellement les comptes de caisse et les soldes bancaires disponibles.

### 1.13 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

## 1.14 Capitaux propres

Les actions propres de PCAS SA, notamment celles acquises dans le cadre de programmes de rachat, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

## 1.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ceux-ci sont calculés sur toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporelles se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, VLG Chem, Dauphin Participation, Enersens et la Société Béarnaise de Synthèse constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

## 1.16 Provisions

### 1.16.1 Engagements de retraite et assimilés

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi non financés sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Pour la détermination de la charge de retraite de la période, le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels si ces gains ou pertes actuariels nets non reconnus excèdent 10% du montant le plus élevé entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs de couverture du régime concerné selon la méthode du corridor. Cet amortissement est réalisé sur la durée résiduelle d'activité moyenne prévisionnelle des salariés.

Expansia couvre son engagement par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

### 1.16.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

## 1.17 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les services reçus des salariés relatifs à l'octroi de plan d'options doivent être comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

## 1.18 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente de produits et services du groupe sont enregistrés en chiffre d'affaires notamment lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que les services ont été rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients.

## 1.19 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs (notamment ceux liés à l'amortissement d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition), les coûts de restructurations, les charges relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites, ainsi que, lors d'une acquisition, les frais juridiques et de conseils exposés pour cette acquisition, et toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

## 1.20 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

## 1.21 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

## 1.22 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe PCAS sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

### 1.23 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe PCAS.

Les informations relatives aux facteurs de risques couverts par la norme IFRS 7, à savoir les risques de marchés et le risque de crédit, sont détaillées respectivement dans les paragraphes 4.3.3 et 4.3.4 du rapport de gestion du groupe PCAS.

## 2 Evolution du périmètre de consolidation

### Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2011

Dénominations	Adresses	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Numéro SIREN
Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	622 019 503
VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92390 Villeneuve la Garenne	100,0%	100,0%	IG	452 678 212
Expansia	Route d'Avignon - 30390 Aramon	100,0%	100,0%	IG	403 135 080
PCAS Finland	Messukentänkatu 8 - 20210 Turku - Finlande	100,0%	100,0%	IG	
Société Béarnaise de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	407 724 426
Saint-Jean Photochimie	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	100,0%	100,0%	IG	
PCAS America Inc.	208 Third ST. Hoboken - NJ 07030 - USA	100,0%	100,0%	IG	
Dauphin Participations	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	424 481 729
Enersens	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	487 842 130
PCAS GmbH	Keneddy Vallee 97a - 60596 Frankfurt am Main - Allemagne	100,0%	100,0%	IG	
PCAS Biomatrix	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	100,0%	66,0%	IG	
PCAS Biosolution	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	99,4%	99,4%	IG	487 842 940
Protéus	Allée Graham Bell – 33000 Nîmes	98,8%	98,8%	IG	418 623 138
PCAS Nanosyn	3331 B Industrial Drive-95403Santa Rosa-USA	50,0%	50,0%	MEQ	

Méthode de consolidation :

IG : Intégration globale

MEQ : Mise en Equivalence

### 3 Écarts d'acquisition & Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2011
Écarts d'acquisition	15 149	-	-	-	-	(2 688)	12 461
Frais de recherche & développement	1 013	226	-	-	-	-	1 239
Concessions et brevets	9 953	254	(107)	-	1	10	10 111
Fonds de commerce	4 710	-	-	-	-	-	4 710
Plate-forme technologique	-	-	-	-	-	4 100	4 100
Autres immobilisations incorporelles	10	48	-	-	-	(10)	48
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>30 835</b>	<b>528</b>	<b>(107)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1 412</b>	<b>32 669</b>
Écarts d'acquisition	(2 334)	-	-	-	-	-	(2 334)
Frais de recherche & développement	-	(176)	-	-	-	-	(176)
Concessions et brevets	(8 383)	(737)	93	-	(1)	(9)	(9 037)
Fonds de commerce	(339)	-	-	-	-	-	(339)
Plate-forme technologique	-	(683)	-	-	-	-	(683)
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>(11 056)</b>	<b>(1 596)</b>	<b>93</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>	<b>(12 569)</b>
Écarts d'acquisition	12 815	-	-	-	-	(2 688)	10 127
Frais de recherche & développement	1 013	50	-	-	-	-	1 063
Concessions et brevets	1 570	(483)	(14)	-	-	1	1 074
Fonds de commerce	4 371	-	-	-	-	-	4 371
Plate-forme technologique	-	(683)	-	-	-	4 100	3 417
Autres immobilisations incorporelles	10	48	-	-	-	(10)	48
<b>MONTANT NET</b>	<b>19 779</b>	<b>(1 068)</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 403</b>	<b>20 100</b>

L'écart d'acquisition de Protéus a été affecté, à hauteur de 4,1 millions d'euros (sur un total de 4,9 millions d'euros), à sa plate-forme technologique. Cet actif est amorti sur une durée de 8 ans à compter du 1er septembre 2010.

#### Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Expansia	7 934	-	7 934	7 934	-	7 934
PCAS Finland	2 334	(2 334)	-	2 334	(2 334)	-
Protéus	2 193	-	2 193	4 881	-	4 881
<b>Total général</b>	<b>12 461</b>	<b>(2 334)</b>	<b>10 127</b>	<b>15 149</b>	<b>(2 334)</b>	<b>12 815</b>

Les activités d'Expansia et de PCAS Finland sont dédiées à la Synthèse Pharmaceutique.

L'écart d'acquisition Protéus est affecté à hauteur de 2/3 à la Synthèse Pharmaceutique et à hauteur d'1/3 à la Chimie Fine de Spécialité, conformément à la répartition de ces activités au sein du Groupe PCAS.

Des tests de valeur sur les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie et sur les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont mis en œuvre dans l'ensemble du groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9,5 %,
- business plans à 5 ans,
- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2 %.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

#### Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Au 31 décembre 2011, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation utilisé combinée à une baisse de 1% du taux de croissance du chiffre d'affaires considéré dans les business plan, et ce pour chaque année future, n'entraînerait pas de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les pourcentages de variation de chacune des hypothèses clés considérées isolément, permettant d'égaliser la valeur recouvrable estimée et la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie :

en point de base	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité
Taux d'actualisation	2,28	1,42
Variation du chiffre d'affaires pour chaque année future	(2,78)	(1,50)

En considérant un taux de croissance à l'infini de 0%, les flux de trésorerie actualisés resteraient supérieurs à la valeur comptable.

Enfin, le tableau ci-dessous fait apparaître pour chaque UGT, l'écart entre la valeur recouvrable des business plan et la valeur comptable :

en millions d'euros	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité
Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable	22,0	7,2

#### Frais de recherche et de développement

Depuis 2010 PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés.

En 2011, les dépenses réalisées par PCAS dans le cadre de ces développements internes et comptabilisées en immobilisations incorporelles (cf. note 1.6.2 pour les critères de comptabilisation) se sont élevées à 226 milliers d'euros contre 1 013 milliers d'euros en 2010.

## 4 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2011
Terrains	9 865	-	-	-	1	-	9 866
Crédit-bail immobilier	4 374	-	-	-	-	-	4 374
Constructions	55 166	551	(21)	-	20	38	55 754
Installations techniques	140 236	3 901	(732)	-	93	1 381	144 879
Crédit-bail mobilier	1 274	63	-	-	-	-	1 337
Immobilisations en cours	2 029	3 146	-	-	-	(1 455)	3 720
Autres immobilisations corporelles	11 604	356	(78)	-	6	36	11 924
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>224 548</b>	<b>8 017</b>	<b>(831)</b>	<b>-</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>231 854</b>
Terrains	(737)	(60)	-	-	-	-	(797)
Crédit-bail immobilier	(2 722)	(82)	-	-	-	-	(2 804)
Constructions	(28 350)	(2 244)	14	-	(17)	-	(30 597)
Installations techniques	(119 411)	(5 880)	614	-	(81)	9	(124 749)
Crédit-bail mobilier	(1 177)	(63)	-	-	-	-	(1 240)
Autres immobilisations corporelles	(9 718)	(594)	17	-	(6)	-	(10 301)
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>(162 115)</b>	<b>(8 923)</b>	<b>645</b>	<b>-</b>	<b>(104)</b>	<b>9</b>	<b>(170 488)</b>
Terrains	9 128	(60)	-	-	1	-	9 069
Crédit-bail immobilier	1 652	(82)	-	-	-	-	1 570
Constructions	26 816	(1 693)	(7)	-	3	38	25 157
Installations techniques	20 825	(1 979)	(118)	-	12	1 390	20 130
Crédit-bail mobilier	97	-	-	-	-	-	97
Immobilisations en cours	2 029	3 146	-	-	-	(1 455)	3 720
Autres immobilisations corporelles	1 886	(238)	(61)	-	-	36	1 623
<b>MONTANT NET</b>	<b>62 433</b>	<b>(906)</b>	<b>(186)</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>61 366</b>

## 5 Participations dans les entreprises associées et les cœntreprises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
PCAS Nanosyn	710	487
<b>Total</b>	<b>710</b>	<b>487</b>

PCAS Nanosyn, filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

Raison Sociale	Actifs	Passifs hors CP	Résultat des sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31 déc. 2011
PCAS Nanosyn	2 065	645	192	50,0 %

## 6 Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Matières premières et autres approvisionnements	14 451	12 952
En-cours de production et Produits finis	34 581	31 768
Marchandises	337	586
<b>Montant brut</b>	<b>49 369</b>	<b>45 306</b>
Matières premières et autres approvisionnements	(659)	(658)
En-cours de production et Produits finis	(4 414)	(5 128)
Marchandises	(32)	(69)
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(5 105)</b>	<b>(5 855)</b>
Matières premières et autres approvisionnements	13 792	12 294
En-cours de production et Produits finis	30 167	26 640
Marchandises	305	517
<b>Montant net</b>	<b>44 264</b>	<b>39 451</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	31 déc. 2011
Provisions pour dépréciation	5 855	1 933	(2 684)	1	5 105

La reprise de provision pour dépréciation de stocks inclut à hauteur de 1,8 million d'euros la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

## 7 Clients et comptes rattachés

### 7.1 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Clients et comptes rattachés	28 717	24 796
Provision pour créances douteuses	(84)	(72)
<b>Total</b>	<b>28 633</b>	<b>24 724</b>

### 7.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Clients et comptes rattachés en euros	23 933	20 316
Clients et comptes rattachés en dollars	4 699	4 294
Clients et comptes rattachés en autres devises	1	114
<b>Total</b>	<b>28 633</b>	<b>24 724</b>

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

## 8 Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Créances sur l'Etat	9 903	6 498
Autres créances	1 820	2 161
Charges constatées d'avance	329	276
<b>Total</b>	<b>12 052</b>	<b>8 935</b>

Les créances sur l'Etat intègrent à hauteur de 5,9 millions d'euros des créances liées au crédit d'impôt recherche de PCAS, d'Expansia, de Protéus et d'Enersens (2,9 millions d'euros pour 2011 et 3 millions pour 2010).

## 9 Capital social et résultat net par action

Le capital social, d'un montant de 13 705 865 euros, est composé de 13 705 865 actions de 1 euro de nominal au 31 décembre 2011. PCAS détient également 214 363 actions propres (sans changement par rapport au 31 décembre 2010). Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

### 9.1 ABSAR 2005 (caractéristiques principales)

Emission en juillet 2005 de 4 999 998 Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR). A chaque action nouvelle est attachée un BSAR. Cinq BSAR permettent de souscrire deux actions PCAS à un prix de 9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 18 juillet 2012.

La société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 18 juillet 2009 jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSAR, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro. Toutefois, de tels remboursements anticipés ne sont possibles que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action PCAS est cotée, choisis par la Société parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (1) du cours de clôture de l'action PCAS sur Eurolist by Euronext tm et (2) de la parité d'exercice en vigueur à chacune des dates excède 16 euros.

A ce jour 3 886 actions nouvelles ont été créées à raison de l'exercice de 9 715 bons.

### 9.2 OBSAR 2007 (caractéristiques principales)

Emission en juin 2007 de 33 333 OBSAR. A chaque obligation sont attachés 100 BSAR. Un BSAR permet de souscrire une action PCAS à un prix d'exercice de 6,9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 31 décembre 2012. La société se réserve le droit de procéder à tout moment, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAR. A ce jour, aucun BSAR n'a été exercé.

### 9.3 Actions gratuites et options de souscription

150 000 options de souscription d'actions nouvelles au prix de 6,0 euros ont été attribuées dans le cadre d'un programme mis en place début 2007. Depuis le 3 avril 2009, seules 110 000 options de souscription demeurent exerçables.

57 500 actions gratuites ont été attribuées au premier semestre 2010, dont 32 000 actions accordées sur la base de réalisation d'objectifs fixés pour 2009 et 25 500 soumises à des conditions de réalisation d'objectifs pour 2010. Celles-ci n'ayant pas été remplies, le montant a été ramené à 0 action. L'acquisition de ces actions est, en outre, soumise à une condition de présence des bénéficiaires au 21 avril 2012.

Par ailleurs, au premier semestre 2011 :

- 75 000 actions gratuites ont été attribuées, dont 37 500 soumises à une condition de présence au terme de la période d'acquisition, soit le 10 mars 2013,

- 253 800 actions gratuites ont été attribuées, réparties en trois tranches de 84 600 actions pour chacun des exercices 2011, 2012 et 2013, le montant de chaque tranche étant ajusté chaque année en fonction de la réalisation des objectifs pour chacun des exercices considérés. Les périodes d'acquisition sont fixées au 31 mars 2013 pour les deux premières tranches et au 31 mars 2014 pour la dernière.

Suite à la révocation de Monsieur Philippe Decazes de son poste de Directeur Général, décidée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2011, le nombre de ces actions gratuites est respectivement de 37 500 actions et de 53 582 actions.

#### Plan d'options sur actions

Date de l'Assemblée d'autorisation	le 9 juin 2006
Date du Conseil d'Administration	le 20 octobre 2006
Nombre total d'options de souscription d'actions	110 000
Dont nombre d'options de souscription d'actions attribuées	
- aux mandataires sociaux	40 000
- aux dix premiers attributaires salariés (autres que les mandataires sociaux)	70 000
Point de départ d'exercice des options	le 20 octobre 2010
Date d'expiration	le 20 octobre 2012
Prix d'achat	6 €
Nombre de salariés concernés	3
Nombre d'options exercées durant l'exercice	-
Nombre d'options annulées durant l'exercice	-
Nombre d'options restantes	110 000

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

## 9.4 Résultat par actions

### Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actions	13 705 865	13 505 030
Actions propres	(214 363)	(214 363)
	<b>13 491 502</b>	<b>13 290 667</b>

### Nombre moyen pondéré et dilué d'actions :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actions	13 705 865	13 505 030
Actions propres	(214 363)	(214 363)
Plan d'attribution d'actions gratuites	89 747	32 000
	<b>13 581 249</b>	<b>13 322 667</b>

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

## 10 Provisions

### 10.1 Provisions pour risques et charges

Le détail et les variations des provisions pour risques et charges sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	5 319	4 986
Provision pour médailles du travail	821	851
Provision pour frais de santé	970	917
Autres provisions pour risques et charges	1 403	2 917
<b>Total</b>	<b>8 513</b>	<b>9 671</b>

#### Ventilation courant / non courant

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Non - courant	7 157	6 799
Courant	1 356	2 872

#### Montant imputé au compte de résultat au titre :

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
- des prestations de retraite	333	2
- des frais de santé	53	82

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31 déc. 2011
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	4 986	333	-	-	-	5 319
Provision pour médailles du travail	851	8	(5)	(33)	-	821
Provision pour frais de santé	917	55	(2)	-	-	970
Autres provisions pour risques et charges	2 917	608	(1 787)	(335)	-	1 403
<b>Total</b>	<b>9 671</b>	<b>1 004</b>	<b>(1 794)</b>	<b>(368)</b>	<b>-</b>	<b>8 513</b>

### 10.2 Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont principalement constitués d'indemnités de départ à la retraite dans les entités françaises. Ils sont évalués selon la méthode décrite dans la note 1.16.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans pour les cadres et 61 ans pour les non cadres pour la France),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2010 pour la France).

#### Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Valeur actualisée des obligations financées	6 259	6 036
Juste valeur des actifs du régime	(863)	(878)
	<b>5 396</b>	<b>5 158</b>
Coût des services passés non financés	(1 246)	(1 267)
Pertes actuarielles non reconnues	1 169	1 095
<b>Passif inscrit au bilan</b>	<b>5 319</b>	<b>4 986</b>

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Coût des services rendus	333	328
Coût financier	276	296
Rendement attendu des actifs du régime	(41)	(41)
Coût des services passés non reconnus	21	21
Amortissement des gains et pertes actuariels	33	40
Prestations payées directement par l'employeur	(289)	(270)
Réduction/Liquidation <sup>(1)</sup>	-	(372)
<b>Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel</b>	<b>333</b>	<b>2</b>

<sup>(1)</sup> impact des départs liés au plan de restructuration

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
A l'ouverture	4 986	4 953
Total de la charge imputée au compte de résultat	333	2
Variations de périmètre	-	31
<b>A la clôture</b>	<b>5 319</b>	<b>4 986</b>

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
<b>Valeur totale des engagements au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(5 158)</b>	<b>(5 061)</b>
Coût des services rendus	(333)	(328)
Coût de l'actualisation	(276)	(296)
Prestations payées	289	270
Rendement attendu des actifs	41	41
Réduction/Liquidation	-	372
Gains ou (pertes) actuariels	41	(125)
Entrés de périmètre	-	(31)
<b>Valeur totale des engagements au 31 décembre</b>	<b>(5 396)</b>	<b>(5 158)</b>

Les taux retenus pour l'évolution des salaires sont compris entre 2,5 et 3 % et est de 4,60 % pour l'actualisation (Markit iBoxx € Corporates AA 10+), contre 4,68 % en 2010.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actif en Euros	531	514
Obligations en Euros	57	54
Actions Europe	181	210
Actions Etats-Unis	65	67
Actions Autres Pays	29	33
<b>Total des actifs du régime</b>	<b>863</b>	<b>878</b>

La variation des actifs du régime est la suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
<b>Valeur de marché des fonds investis au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>878</b>	<b>811</b>
Intérêts	(15)	67
Prestations payées	-	-
<b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>	<b>863</b>	<b>878</b>

Une augmentation de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour conséquence un gain actuariel complémentaire de 0,3 million d'euros.

### 10.3 Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

### 10.4 Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

Une augmentation de 1 point de base des taux de financement des coûts médicaux aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges au titre des frais de santé de 0,1 million d'euros.

## 11 Endettement Net

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Dettes à moyen et long terme (hors part court terme)</b>		
Emprunts obligataires	19 370	19 010
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	15 896	12 888
Dettes financières / contrats de location-financement	50	88
Réserve de participation des salariés	192	213
Autres emprunts et dettes financières	2 701	691
<b>Total dettes long terme</b>	<b>38 209</b>	<b>32 890</b>
<b>Dettes à court terme</b>		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	2 760	8 989
Part court terme des dettes financières / contrats de location-financement	76	86
Concours bancaires courants	14 117	8 630
Part court terme de la réserve de participation des salariés	32	47
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	435	152
Intérêts courus	49	39
<b>Total dettes court terme</b>	<b>17 469</b>	<b>17 943</b>
<b>Total dette brute</b>	<b>55 678</b>	<b>50 833</b>
Valeurs mobilières de placement	21	123
Disponibilités	2 071	3 179
<b>Total dette nette</b>	<b>53 586</b>	<b>47 531</b>

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme intègrent à hauteur de 19,4 millions d'euros la composante dette de l'OBSAR émise à la fin du premier semestre 2007. Les titulaires des obligations se sont réunis en Assemblée Générale de la masse des obligataires le 26 juillet 2011 et ont décidé de modifier les caractéristiques des obligations comme suit :

- nouvelle date de maturité : 31 décembre 2016
- nouveau taux d'intérêt annuel : 8% payé trimestriellement
- nouveau prix de remboursement : 630 euros

PCAS a par ailleurs signé avec son pool bancaire le 25 juillet 2011 des avenants à ses crédits syndiqués prévoyant le remboursement du solde de 16,45 millions d'euros sur une durée de cinq ans (dont 3,2 millions d'euros bénéficient d'une garantie Oséo de 70%).

Les emprunts à moyen terme sont garantis à hauteur de 13,25 millions d'euros par des nantissements de titres de participations (voir note 19).

Les dettes bancaires de St-Jean Photochimie sont assorties de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires s'élevaient à 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe à la date de clôture se montent à 0,7 million d'euros. Le Groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 6,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement ressort à 0,02 million d'euros.

Les informations relatives au risque de liquidité sont communiquées dans le paragraphe 4.3.3 du rapport sur la gestion du Groupe PCAS.

### Echéances des dettes à long et court terme

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
A moins de 6 mois	15 105	12 861
Entre 6 et 12 mois	2 365	5 084
Entre 1 et 5 ans	38 037	32 717
A plus de 5 ans	171	171
<b>Total</b>	<b>55 678</b>	<b>50 833</b>

### Dettes financières ventilées par taux

	Taux fixe 31 déc. 2011	Taux variable 31 déc. 2011	Total 31 déc. 2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Emprunts obligataires	19 370	-	19 370
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	-	18 656	18 656
Dettes financières / contrats de location-financement	126	-	126
Autres emprunts et dettes financières	1 113	16 413	17 526
	<b>20 609</b>	<b>35 069</b>	<b>55 678</b>

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif de se couvrir contre les risques de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

	Taux échangé	Montant (en milliers d'euros)	Terme
Swap à taux fixe de 4,675 %	EURIBOR 3 mois	10 000	04/2013

La juste valeur de ces instruments financiers est de 0,3 million d'euro au 31 décembre 2011.

Après couverture, la part des dettes à taux fixe représente 55 % au 31 décembre 2011 (73 % au 31 décembre 2010).

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2011 à 5,37 % (5,44 % au 31 décembre 2010).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2011 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,25 million d'euros.

#### Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Les sommes dues au titre des crédits syndiqués, mis en place le 26 juin 2007 et le 30 novembre 2009 et de leurs avenants signés le 25 juillet 2011 (16,45 millions d'euros au 31 décembre 2011), deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants :

**R1** : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

**R2** : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.

**R3** : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

#### DEFINITIONS FINANCIERES

« **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

« **Dette Financière Nette** » désigne la Dette Financière,

- diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;
- diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;
- diminuée des actions auto-détenues.

« **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe :

- augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
- augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
- augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

« **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les nouveaux ratios applicables sont désormais les suivants :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2011	$R1 \leq 3,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,25$
30 juin et 31 décembre 2012	$R1 \leq 3,25$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,50$
30 juin et 31 décembre 2013	$R1 \leq 3,00$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,75$
30 juin et 31 décembre 2014	$R1 \leq 2,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 4,25$
30 juin et 31 décembre 2015	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$

Pour mémoire, les anciens ratios applicables étaient les suivants :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2011	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$

Les ratios, déterminés sur la base des comptes 2011 sont respectés (3,24 pour le ratio de levier, 0,77 pour le ratio de gearing et 5,64 pour le ratio de couverture des frais financiers).

## 12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

### 12.1 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Fournisseurs et comptes rattachés	20 501	17 497
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 464	1 471
<b>Total</b>	<b>21 965</b>	<b>18 968</b>

### 12.2 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par devises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Fournisseurs et comptes rattachés en euros	20 995	17 747
Fournisseurs et comptes rattachés en dollars	290	376
Fournisseurs et comptes rattachés en autres devises	680	845
<b>Total</b>	<b>21 965</b>	<b>18 968</b>

## 13 Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Dettes fiscales	1 836	1 628
Dettes sociales	9 322	9 052
Autres dettes	5 410	3 450
Produits constatés d'avance	255	342
<b>Total</b>	<b>16 823</b>	<b>14 472</b>

## 14 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
+/- values de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels	11	(9)
Dépréciation d'actifs incorporels (Plate-forme technologique)	(683)	-
Coûts de restructuration	(280)	(2 335)
Frais d'acquisition sur titres	-	(212)
Programme d'attribution d'actions gratuites	(167)	-
Autres	(568)	383
<b>Total</b>	<b>(1 687)</b>	<b>(2 173)</b>

## 15 Charges et produits financiers

### 15.1 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>		
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	5	2
Résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
<b>Coûts de l'endettement financier brut</b>		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(2 474)	(1 971)
Résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut	(466)	(792)
<b>Total</b>	<b>(2 935)</b>	<b>(2 761)</b>

### 15.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers intègrent principalement en 2011 les charges à étaler sur emprunts (0,8 million d'euros, contre 0,7 million d'euros en 2010), ainsi que la constatation de l'impact des revalorisations des ventes et des comptes bancaires en USD (0,2 million d'euros, contre - 0,8 million d'euros en 2010).

## 16 Information sectorielle

### 16.1 Information par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe PCAS sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

(en milliers d'euros)	Synthèse Pharmaceutique	Chimie fine de Spécialité	Total
<b>31 décembre 2011</b>			
Chiffre d'affaires	102 096	62 448	<b>164 544</b>
Résultat opérationnel courant	4 607	805	<b>5 412</b>
<b>31 décembre 2010</b>			
Chiffre d'affaires	99 379	59 132	<b>158 511</b>
Résultat opérationnel courant	2 992	365	<b>3 357</b>

### 16.2 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par origine

(en milliers d'euros)	France	Autres zones	Total
<b>31 décembre 2011</b>			
Chiffre d'affaires par origine	142 409	22 135	<b>164 544</b>
Résultat opérationnel courant	5 122	290	<b>5 412</b>
<b>31 décembre 2010</b>			
Chiffre d'affaires par origine	136 137	22 374	<b>158 511</b>
Résultat opérationnel courant	2 184	1 173	<b>3 357</b>

## 17 Impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Impôts courants	(920)	(846)
Impôts différés	(2 179)	(86)
<b>Total</b>	<b>(3 099)</b>	<b>(932)</b>

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Résultat net avant impôts	342	(3 072)
Impôt théorique (34,43%)	(118)	1 057
Pertes fiscales : activation (non activation)	(3 727)	(2 171)
Autres différences permanentes	185	(470)
Crédit d'impôts recherche	983	914
C.V.A.E.	(513)	(468)
Différence de taux d'imposition étranger	65	56
Autres retraitements	26	150
<b>Charge d'impôts sur le résultat</b>	<b>(3 099)</b>	<b>(932)</b>

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Impact résultat	Effets de change	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2011
Reports déficitaires	7 841	(3 027)	-	-	-	4 814
Autres	(1 117)	845	1	-	(1 473)	(1 744)
<b>Total</b>	<b>6 724</b>	<b>(2 182)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>(1 473)</b>	<b>3 070</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Impôts différés - actif	5 064	8 119
Impôts différés - passif	(1 994)	(1 395)
<b>Total</b>	<b>3 070</b>	<b>6 724</b>

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plan permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future à un horizon moyen terme. Ces business plan ont été réactualisés au cours de l'exercice 2011 dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend toujours difficile l'appréhension des perspectives d'activité et en utilisant des hypothèses d'actualisation identiques à celles retenues pour les tests sur les écarts d'acquisition.

En France, la loi de finance rectificative pour 2011 prévoit que le report en avant des déficits ne pourra désormais s'effectuer que sur 60% du bénéfice imposable, au-delà du premier million d'euros de bénéfices imposables. La prise en compte de ces nouvelles dispositions a pour conséquence une dépréciation du montant des impôts différés actifs pour un montant de 3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par conséquent, le montant des impôts différés sur les reports déficitaires s'élève au 31 décembre 2011 à 4,8 millions d'euros (dont 4,7 millions d'euros pour les sociétés françaises et 0,1 million d'euros pour la filiale finlandaise), contre 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 7,7 millions d'euros pour les sociétés françaises et 0,1 million d'euros pour la filiale finlandaise). Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable avant cinq ans s'élèvent respectivement à 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 16,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 16 millions d'euros au 31 décembre 2010 concernent les sociétés françaises).

## 18 Instruments financiers

Les instruments financiers enregistrés à leur juste valeur sont valorisés selon les techniques de valorisation reposant sur des données observables.

La juste valeur de ces instruments financiers est de - 0,4 million d'euros au 31 décembre 2011 (dont - 0,1 million d'euros de couvertures de change et de - 0,3 million d'euros de couvertures de taux (cf. note 11)), contre - 0,6 million d'euros au 31 décembre 2010 (dont 0,1 million d'euros de couvertures de change et de - 0,7 million d'euros de couvertures de taux).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Ventes de devises à terme	14 244	15 553
Achats de devises à terme	581	-
Autres produits de couverture	-	819
<b>Total</b>	<b>14 825</b>	<b>16 372</b>

La comptabilité de couverture des flux de trésorerie a été établie sur des prévisions à horizon d'un an. Au 31 décembre 2011, l'impact de la comptabilisation de couvertures de change et de taux en capitaux propres s'élève à - 0,02 million d'euros net d'impôts.

Le montant des instruments financiers 2011 correspond principalement à la couverture d'une partie de l'exposition nette de la société au dollar US, à savoir 18,7 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3095 dollar US (contre 20,5 millions de dollars US au cours moyen de 1,3243 dollar US au 31 décembre 2010). Les instruments financiers 2010 intégraient également 1 million de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,3190 dollar US.

## 19 Engagements hors bilan

### 19.1 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

#### Nantissement des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatifs au crédit syndiqué de 13,25 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007.

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	25/07/2016	603 480	100,0%
VLG Chem	26/06/2007	25/07/2016	3 179 867	85,0%
Protéus	18/11/2011	25/07/2016	18 519 334	98,8%

Suite aux avenants aux crédits syndiqués signés le 25 juillet 2011, les titres de participation Protéus ont été nantis en lieu et place de ceux de PCAS Finland.

#### Engagements donnés

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros.

PCAS a accordé à la banque NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku (montant restant dû au 31 décembre 2011 : 1,4 million d'euros). NORDEA BANK bénéficie par ailleurs, de la part de PCAS Finland, d'une hypothèque sur cette usine dont elle a assuré le financement (4,8 millions d'euros).

### 19.2 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

#### Engagements donnés liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Redevances de crédit-bail non échues	162	263
Autres nantissements et hypothèques	2 849	2 321
<b>Total</b>	<b>3 011</b>	<b>2 584</b>

#### Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur. Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Au 31 décembre 2011, les droits cumulés acquis au titre du DIF par les salariés des entités françaises du Groupe s'élève à 66 202 heures (le volume d'heures de formation utilisé en 2011 s'élevant à 2 777).

## 20 Effectifs moyens

	2011	2010
Cadres	209	213
Agents de maîtrise	366	367
Ouvriers	375	376
<b>Total</b>	<b>950</b>	<b>956</b>

## 21 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, comptabilisé en charges de l'exercice s'élève à 11,9 millions d'euros en 2011 (montant de 10,5 millions d'euros en 2010).

## 22 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir 22.3).

Les principaux postes sont les suivants :

### 22.1 Avec les sociétés non consolidées, coentreprises et entreprises associées

#### Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2011	2010
<b>Revenus :</b>		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	317	249
<b>Coût des ventes :</b>		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	137	18

**Bilan**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Actifs :</b>		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	835	1 142
<b>Dettes financières / (créances financières) :</b>		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	-	-
<b>Autres passifs :</b>		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	23	18

**22.2 Avec la société mère, Dynaction**

Dynaction SA détient 63,65 % du capital de PCAS au 31 décembre 2011.

Les comptes du Groupe PCAS sont intégrés globalement dans les comptes du Groupe Dynaction.

**Transactions effectuées avec Dynaction :**

(en milliers d'euros)	2011	2010
<b>Actif</b>		
Créances	-	-
<b>Passif</b>		
Compte courant	102	101
Autres dettes	-	-
<b>Résultat</b>		
Prestations de services	3	3
Autres achats et charges externes	(150)	(150)
Produits des comptes courants	2	1

**22.3 Rémunération des dirigeants****(Administrateurs et membres du comité exécutif de PCAS)**

(en milliers d'euros)	2011	2010
Rémunérations au titre du mandat social	417	250
Jetons de présence	278	414
Rémunérations au titre du contrat de travail	391	415
Avantages en nature	12	13
Actions gratuites et stocks-options	167	25
Indemnités de départ	165	-
Charges sur engagements de retraite*	18	14
<b>Rémunérations totales</b>	<b>1 448</b>	<b>1 131</b>

\* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêts

**23 Litiges**

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF (ancienne filiale de PCAS) ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. La Cour d'appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée. Un pourvoi a été formé par PCAS devant la Cour de Cassation à l'encontre de l'arrêt du 27 janvier 2011. La procédure est en cours.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe PCAS, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

**24 Identité de la société consolidante**

Les comptes du groupe PCAS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du groupe Dynaction - 23 rue Bossuet - Z.I. de la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau (Siret : 745 751 958 00034).

# COMPTES SOCIAUX

- 
1. Bilan au 31 décembre 2011
  2. Compte de résultat au 31 décembre 2011
  3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2011
  4. Annexes aux comptes sociaux

# 04 COMPTES SOCIAUX

## Bilan au 31 décembre 2011

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Immobilisations incorporelles	2	3 995	4 554
Immobilisations corporelles	3	23 740	22 125
Immobilisations financières	4	49 190	49 188
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>76 925</b>	<b>75 867</b>
Stocks et en-cours	5	22 334	20 677
Clients et comptes rattachés	6	5 355	2 840
Autres créances et comptes de régularisation	7	17 701	18 308
Valeurs mobilières de placement	12	422	545
Disponibilités	12	1 083	1 370
<b>Total actif circulant</b>		<b>46 895</b>	<b>43 740</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>123 820</b>	<b>119 607</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Capital		13 706	13 706
Primes		19 491	19 491
Réserves		9 867	8 128
Résultat de l'exercice		432	1 739
Subventions d'investissements		-	-
Provisions règlementées	10	4 098	4 016
<b>Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>47 594</b>	<b>47 080</b>
Provisions pour risques et charges	11	1 093	803
<b>Provisions</b>		<b>1 093</b>	<b>803</b>
Emprunts et dettes financières	12	49 663	50 337
Fournisseurs et comptes rattachés	13	14 464	13 434
Autres dettes et comptes de régularisation	14	11 006	7 953
<b>Dettes</b>		<b>75 133</b>	<b>71 724</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>123 820</b>	<b>119 607</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>16</b>	<b>110 883</b>	<b>101 502</b>
Autres produits d'exploitation	17	4 330	4 677
Achats marchandises, MP et variation stocks		(54 307)	(52 341)
Autres achats et charges externes		(20 380)	(18 701)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 468)	(2 176)
Charges de personnel	18	(30 156)	(28 987)
Dotations aux amortissements		(5 251)	(4 919)
Dotations aux provisions		(1 089)	(1 145)
Autres charges		(542)	(643)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 020</b>	<b>(2 733)</b>
Résultat financier	19	(2 666)	1 055
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(1 646)</b>	<b>(1 678)</b>
Résultat exceptionnel	20	(687)	94
Impôt sur les bénéfices	21	2 765	3 323
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>432</b>	<b>1 739</b>

## Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	1 376	3 170
Actions propres	539	611
Dettes financières à court terme	(10 143)	(26 200)
<b>Total</b>	<b>(8 228)</b>	<b>(22 419)</b>
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net	432	1 739
Amortissements	4 906	4 681
Variation des provisions	(387)	(1 355)
Subventions virées au résultat	-	-
Moins (Plus) values sur cessions d'immobilisations	29	10
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>4 980</b>	<b>5 075</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	1 990	3 388
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>6 970</b>	<b>8 463</b>
<b>Opérations d'investissements</b>		
Investissements incorporels (1)	(472)	(1 086)
Investissements corporels	(5 531)	(4 122)
Investissements financiers	-	(3 352)
Cessions ou réductions d'immobilisations financières (2)	111	17 591
<b>Flux de trésorerie provenant des investissements</b>	<b>(5 892)</b>	<b>9 031</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Dividendes versés	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	2 049	3 600
Remboursements d'emprunts et dettes financières	(3 250)	(6 903)
<b>Flux des opérations provenant des opérations financières</b>	<b>(1 201)</b>	<b>(3 303)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(123)</b>	<b>14 191</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	1 089	1 376
Actions propres	416	539
Dettes financières à court terme	(9 856)	(10 143)
<b>Total</b>	<b>(8 351)</b>	<b>(8 228)</b>

(1) Principalement des dépenses de développement comptabilisées en immobilisations incorporelles (cf. note 1.1)

(2) En 2010, réduction du capital de VLG Chem par remboursement partiel des actions détenues par PCAS

## Annexe aux comptes sociaux

### Faits marquants de l'exercice

#### Réaménagement de l'endettement

Dans le cadre de son plan de développement, PCAS a souhaité réaménager son endettement et a ainsi signé en juillet 2011 des avenants à ses crédits syndiqués, prévoyant l'amortissement du solde de 16,45 millions d'euros sur une durée de 5 ans.

Par ailleurs, les porteurs d'obligations, réunis en assemblée générale de 26 juillet 2011, ont donné leur accord pour allonger la maturité actuelle de la partie obligataire de l'OBSAR du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016. En contrepartie de l'allongement de cette maturité, le taux d'intérêt annuel, initialement fixé à 5,25% (payé trimestriellement), a été porté à 8% et le prix de remboursement de l'obligation, initialement fixé à 606 euros pour un nominal de 600 euros (101% du nominal), a été porté à 630 euros (105% du nominal).

Aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

### Faits postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'affecter de façon significative les comptes de la société.

### Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales du plan comptable général (PCG 99) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

- Continuité dans l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 1.1 Immobilisations incorporelles

##### Frais de recherche et de développement

En 2010, PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés. Les dépenses exposées par PCAS dans le cadre de ces développements internes sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement

si l'ensemble des critères suivants définis par le Plan Comptable Général (article 311-3.2) est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En 2011, les dépenses de développement remplissant ces critères se sont élevées à 226 milliers d'euros contre 1 013 milliers d'euros en 2010.

L'amortissement de ces actifs est calculé suivant la méthode linéaire sur une durée d'utilité de 5 ans à compter de la date d'industrialisation.

Les autres frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas ces critères demeurent comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

##### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des frais d'établissement, de brevets et de fonds de commerce.

Durées d'amortissement :

- Frais d'établissement ..... 1 à 5 ans linéaire
- Logiciels ..... 1 à 5 ans linéaire
- Brevets ..... 20 ans linéaire
- Autres immobilisations incorporelles..... 20 ans maximum

#### 1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différents actifs concernés :

- Constructions et agencements  
de construction..... 10 à 25 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages..5 à 8 ans linéaire
- Matériel divers et matériel de sécurité..... 5 à 10 ans linéaire
- Matériel de transport..... 5 ans linéaire
- Matériel de manutention ..... 5 à 8 ans linéaire
- Matériel et mobilier de bureau ..... 10 ans linéaire
- Matériel informatique ..... 4 ans linéaire

Des amortissements dérogatoires déterminés par la différence entre les amortissements dégressifs et les amortissements linéaires sont calculés pour les installations techniques et le matériel de manutention. Ils sont comptabilisés au passif du bilan en provisions réglementées.

### 1.3 Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la situation financière des sociétés le justifie notamment eu égard à la valeur d'entreprise déterminée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés (DCF), représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

### 1.4 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur probable de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future, des taux de rotation et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché (tous les stocks dont le taux de rotation est supérieur à 1 an sont systématiquement analysés).

### 1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale en fonction des informations connues.

Sur certaines créances une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte de difficultés spécifiques de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### 1.6 Actions propres

Les actions propres détenues par PCAS sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Aucun mouvement n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

Une provision pour dépréciation est constatée sur la base du cours moyen du dernier mois. Par ailleurs, une provision complémentaire pour risque est constatée si nécessaire.

### 1.7 Composition du capital

Le capital social est fixé à la somme de 13 705 865 euros, composé de 13 705 865 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

### 1.8 Réserves

La part des réserves indisponibles correspondant à la détention d'actions propres s'élève à 2,8 millions d'euros.

### 1.9 Provisions

#### Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée lorsqu'une perte ou un passif est probable et peut être raisonnablement évalué.

Au cas où cette perte ou ce passif est identifié mais n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

#### Engagements en matière de départ en retraite et assimilés

PCAS n'a pas d'engagement en matière de retraite mais seulement au titre des indemnités de départ et au titre des médailles du travail selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges de l'exercice. L'engagement futur hors bilan, déterminé conformément à la norme IAS 19 s'élève à 4 313 milliers d'euros.

L'application de la méthode préférentielle relative aux engagements retraites entraînerait une diminution des capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2011 de 4 052 milliers d'euros correspondant au montant de la provision.

#### Provisions réglementées

Elles ont été constituées conformément aux textes en vigueur. Elles comprennent les amortissements dérogatoires.

### 1.10 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

Le dollar US est la seule devise significative pour la société. La société a décidé de couvrir systématiquement son exposition nette sur des commandes reçues, soit par des contrats à terme, soit par d'autres produits de couverture.

### 1.11 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, VLG Chem, Dauphin Participations, Enersens et la Société Béarnaise de Synthèse, constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des filiales comme en l'absence d'intégration fiscale.

## 1.12 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe PCAS.

## Note 2

### Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31 déc. 2011
Frais de recherche & de développement (1)	1 013	226	-	-	1 239
Concessions et brevets, droits similaires	4 928	198	-	5	5 131
Fonds de commerce	5 294	-	-	-	5 294
Immobilisations en cours	5	48	-	(5)	48
<b>Montant brut</b>	<b>11 240</b>	<b>472</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 712</b>
Frais de recherche & de développement	-	(175)	-	-	(175)
Concessions et brevets, droits similaires	(3 725)	(599)	-	(9)	(4 333)
Fonds de commerce	(2 961)	(248)	-	-	(3 209)
<b>Montant des amortissements</b>	<b>(6 686)</b>	<b>(1 022)</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>(7 717)</b>
Frais de recherche & de développement	1 013	51	-	-	1 064
Concessions et brevets, droits similaires	1 203	(401)	-	(9)	793
Fonds de commerce	2 333	(248)	-	-	2 085
Immobilisations en cours	5	48	-	-	53
<b>Montant des immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>4 554</b>	<b>(550)</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>3 995</b>

(1) Cf. note 1.1

### Note 3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Cessions	Virements poste à poste	31 déc. 2011
Terrains	1 760	-	-	-	1 760
Constructions	22 007	291	(21)	38	22 315
Installations techniques	76 031	2 310	(567)	1 009	78 783
Autres immobilisations corporelles	6 598	98	(65)	13	6 644
Immobilisations en cours	1 395	2 832	-	(1 060)	3 167
<b>Montant brut</b>	<b>107 791</b>	<b>5 531</b>	<b>(653)</b>	<b>-</b>	<b>112 669</b>
Terrains	(395)	(13)	-	-	(408)
Constructions	(14 164)	(858)	13	-	(15 009)
Installations techniques	(65 827)	(2 587)	496	6	(67 912)
Autres immobilisations corporelles	(5 280)	(327)	4	3	(5 600)
<b>Montant des amortissements et provisions</b>	<b>(85 666)</b>	<b>(3 785)</b>	<b>513</b>	<b>9</b>	<b>(88 929)</b>
Terrains	1 365	(13)	-	-	1 352
Constructions	7 843	(567)	(8)	38	7 306
Installations techniques	10 204	(277)	(71)	1 015	10 871
Autres immobilisations corporelles	1 318	(229)	(61)	16	1 044
Immobilisations en cours	1 395	2 832	-	(1 060)	3 167
<b>Montant des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>22 125</b>	<b>1 746</b>	<b>(140)</b>	<b>9</b>	<b>23 740</b>

### Note 4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2011
Titres de participation	56 279	-	-	56 279
Créances rattachées à des participations	700	-	-	700
Dépôts et cautionnements versés	208	25	(23)	210
<b>Montant brut</b>	<b>57 187</b>	<b>25</b>	<b>(23)</b>	<b>57 189</b>
Dépréciation des titres de participation	(7 299)	-	-	(7 299)
Dépréciation des créances rattachées à des participations	(700)	-	-	(700)
<b>Montant des dépréciations</b>	<b>(7 999)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7 999)</b>
Titres de participation	48 980	-	-	48 980
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	208	25	(23)	210
<b>Montant des immobilisations financières nettes</b>	<b>49 188</b>	<b>25</b>	<b>(23)</b>	<b>49 190</b>

Les titres de participation de la société PCAS Finland sont provisionnés depuis 2004 à hauteur de 5 992 milliers d'euros pour une valeur brute des titres de 15 070 milliers d'euros.

Les titres de participation de la société PCF, en cours de liquidation, sont également provisionnés à 100% depuis 2005, pour un montant de 1 307 milliers d'euros.

Les créances rattachées, d'un montant de 700 milliers d'euros, correspondent à deux prêts consentis par PCAS à PCF dans le cadre du protocole signé en novembre 2006 (dépréciés à 100% au 31 décembre 2006).

## Note 5 Stocks et en cours

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Matières premières et autres approvisionnements	6 946	5 969
En-cours de production et produits finis	18 867	18 636
Marchandises	107	357
<b>Montant brut</b>	<b>25 920</b>	<b>24 962</b>
Matières premières et autres approvisionnements	(429)	(406)
En-cours de production et produits finis	(3 125)	(3 810)
Marchandises	(32)	(69)
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(3 586)</b>	<b>(4 285)</b>
<b>Montant net</b>	<b>22 334</b>	<b>20 677</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31 déc. 2011
Provisions pour dépréciation	4 285	1 046	(1 745)	3 586

La reprise de provision pour dépréciation de stocks correspond à hauteur de 1,3 million d'euros à la destruction de stocks auparavant entièrement dépréciés.

## Note 6 Clients et comptes rattachés

### 6.1 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Clients et comptes rattachés	5 366	2 912
Provisions pour créances douteuses	(11)	(72)
<b>Montant net</b>	<b>5 355</b>	<b>2 840</b>

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an. Le faible montant des créances clients est consécutif à la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005.

## 6.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devise

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Clients et comptes rattachés en euros	4 623	2 335
Clients et comptes rattachés en dollars	731	502
Clients et comptes rattachés en autres devises	1	3
<b>Total</b>	<b>5 355</b>	<b>2 840</b>

## Note 7 Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Avances et acomptes versés sur commandes	2	52
Créances sur l'Etat	6 336	3 933
Autres créances	9 746	13 498
Charges constatés d'avance	124	115
Charges à répartir	718	636
Primes de remboursement des obligations	774	72
Ecart de conversion actif	1	2
<b>Total</b>	<b>17 701</b>	<b>18 308</b>

Les créances sur l'Etat intègrent en 2011, à hauteur de 5 millions d'euros (2,6 millions d'euros en 2010) des créances liées au crédit d'impôt recherche de PCAS, d'Expansia et d'Enersens (intégration fiscale).

Le montant des autres créances s'explique à hauteur de 5,9 millions d'euros en 2011 (9,9 millions d'euros en 2010) par la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005. Ce montant correspond aux créances cédées pour lesquelles PCAS n'a pas sollicité d'avance.

L'amortissement du complément de primes de remboursement des obligations (cf. faits marquants de l'exercice) est étalé jusqu'à la date de maturité de l'OBSAR, soit le 31 décembre 2016.

## Note 8 Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Clients et comptes rattachés	8	62
Autres créances	124	201
<b>Montant net</b>	<b>132</b>	<b>263</b>

## Note 9 Capitaux propres

(en milliers d'Euros)

<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>47 080</b>
Variation du capital social	-
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-
Variation des provisions réglementées	82
Résultat de l'exercice 2011	432
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>47 594</b>

Le capital social, d'un montant de 13 705 865 euros, est composé de 13 705 865 actions de 1 euro chacune.

## Note 10 Provisions réglementées

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2010	Augmentation	Diminution	31 déc. 2011
Amortissements dérogatoires	4 016	204	(122)	4 098
<b>Total</b>	<b>4 016</b>	<b>204</b>	<b>(122)</b>	<b>4 098</b>

## Note 11 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non utilisée)	31 déc. 2011
Provisions pour pertes de change	1	1	(1)	-	1
Provisions pour restructuration	277	-	(7)	-	270
Autres provisions pour risques et charges	525	381	(54)	(30)	822
<b>Total</b>	<b>803</b>	<b>382</b>	<b>(62)</b>	<b>(30)</b>	<b>1 093</b>

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement aux médailles du travail pour 204 milliers d'euros et à divers contentieux.

## Note 12 Endettement Net

### 12.1 Endettement net ventilé par nature

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Emprunts obligataires	21 000	20 200
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	16 450	19 700
Autres emprunts et dettes financières	2 332	283
Concours bancaires	437	159
Avances de trésorerie groupe	9 420	9 984
Intérêts courus	24	11
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>49 663</b>	<b>50 337</b>
Valeurs mobilières de placement	6	6
Actions propres	2 825	2 825
Provision pour dépréciation - actions propres	(2 409)	(2 286)
Disponibilités	1 083	1 370
<b>Total trésorerie</b>	<b>1 505</b>	<b>1 915</b>
<b>Endettement net</b>	<b>48 158</b>	<b>48 422</b>

Les emprunts obligataires sont constitués d'une OBSAR (obligations à bons de souscription remboursables) émise à la fin du premier semestre 2007. Les titulaires des obligations se sont réunis en Assemblée Générale de la masse des obligataires le 26 juillet 2011 et ont décidé de modifier les caractéristiques des obligations comme suit :

- nouvelle date de maturité : 31 décembre 2016
- nouveau taux d'intérêt annuel : 8% payé trimestriellement
- nouveau prix de remboursement : 630 euros

PCAS a par ailleurs signé avec son pool bancaire le 25 juillet 2011 des avenants à ses crédits syndiqués prévoyant le remboursement du solde de 16,45 millions d'euros sur une durée de cinq ans (dont 3,2 millions d'euros bénéficient d'une garantie Oséo de 70%).

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont garantis à hauteur de 13,25 millions d'euros par des nantissements de titres de participation (voir note 24.2).

L'augmentation des autres emprunts et dettes financières correspond à la mobilisation de la créance du crédit d'impôt recherche 2010 pour un montant de 2 049 milliers d'euros.

Les informations relatives au risque de liquidité sont communiquées dans le paragraphe 4.3.3 du rapport sur la gestion du Groupe PCAS. PCAS SA détient 214 363 actions propres. Ces actions propres ont fait l'objet en 2011 d'une provision pour dépréciation complémentaire d'un montant de 122 milliers d'euros, calculée sur la base du cours moyen du mois de décembre de l'action de 1,94 euros.

## 12.2 Echancier des emprunts obligataires et des dettes financières à moyen et long terme

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
A moins d'un an	1 831	8 100
A plus de un an et moins de cinq ans	35 619	31 800
A plus de cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>37 450</b>	<b>39 900</b>

## 12.3 Endettement net ventilé par taux

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011 Taux fixe	31 déc. 2011 Taux variable	31 déc. 2011 Total
Emprunts obligataires	21 000	-	21 000
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	-	16 450	16 450
Autres emprunts et dettes financières nets	2 148	10 065	12 213
Trésorerie	(1 499)	(6)	(1 505)
<b>Total endettement net</b>	<b>21 649</b>	<b>26 509</b>	<b>48 158</b>

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour principal objectif de se couvrir contre le risque de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

	Taux échangé	Montant (en milliers d'euros)	Terme
Swap à taux fixe de 4,675 %	EURIBOR 3 mois	10 000	04/2013

Après couverture, la part des dettes à taux fixe ou à taux variable plafonnée par swaps, dans l'endettement net de la société, représente 66 % en 2011 (contre 73 % en 2010).

Le taux moyen d'intérêt s'établit à 5,41 % contre 4,60 % en 2010.

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières de la société de 165 milliers d'euros.

## 12.4 Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Les sommes dues au titre des crédits syndiqués, mis en place le 26 juin 2007 et le 30 novembre 2009 et de leurs avenants signés le 25 juillet 2011 (16,45 millions d'euros au 31 décembre 2011), deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants :

**R1** : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

**R2** : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.

**R3** : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

## DEFINITIONS FINANCIERES

« **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

« **Dette Financière Nette** » désigne la Dette Financière, - diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ; - diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ; - diminuée des actions auto-détenues.

« **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe : - augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ; - augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ; - augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

« **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les nouveaux ratios applicables sont désormais les suivants :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2011	R1 ≤ 3,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 3,25
30 juin et 31 décembre 2012	R1 ≤ 3,25	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 3,50
30 juin et 31 décembre 2013	R1 ≤ 3,00	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 3,75
30 juin et 31 décembre 2014	R1 ≤ 2,75	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 4,25
30 juin et 31 décembre 2015	R1 ≤ 2,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00

Pour mémoire, les anciens ratios applicables étaient les suivants :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2011	R1 ≤ 2,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00
30 juin 2012	R1 ≤ 2,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2012	R1 ≤ 2,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00

Les ratios, déterminés sur la base des comptes annuels 2011 ressortent à 3,24 pour le ratio de levier, 0,77 pour le ratio de gearing et 5,64 pour le ratio de couverture des frais financiers.

### Note 13 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Fournisseurs et comptes rattachés	13 476	12 432
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	988	1 002
<b>Total</b>	<b>14 464</b>	<b>13 434</b>

Ces dettes ont une échéance inférieure à 1 an.

### Note 14 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Dettes fiscales	1 350	1 020
Dettes sociales	5 015	4 409
Comptes courants	243	123
Autres dettes	4 294	2 320
Produits constatés d'avance	104	79
Ecart de conversion passif	-	2
<b>Total</b>	<b>11 006</b>	<b>7 953</b>

### Note 15 Charges à payer

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Emprunts et dettes financières	100	150
Fournisseurs et comptes rattachés	4 234	4 774
Dettes fiscales et sociales	4 435	3 697
Autres dettes	67	1
<b>Total</b>	<b>8 836</b>	<b>8 622</b>

### Note 16 Chiffre d'affaires : répartition par zones géographiques

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
France	48 501	39 701
Europe	43 020	36 568
Amérique du Nord	10 298	9 937
Asie - Océanie	6 046	7 881
Autres	3 018	7 415
<b>Total</b>	<b>110 883</b>	<b>101 502</b>

### Note 17 Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Production stockée	231	(142)
Production immobilisée (1)	579	1 315
Subventions d'exploitation	166	172
Reprises sur amortissements et provisions (2)	1 889	1 951
Transferts de charges	1 231	1 145
Autres produits	234	236
<b>Total</b>	<b>4 330</b>	<b>4 677</b>

- (1) Dont 226 milliers d'euros (1 013 milliers d'euros en 2010) de dépenses de développement comptabilisées en immobilisations incorporelles (cf. note 1.1),  
 (2) Dont 1 309 milliers d'euros de reprise de provision correspondant à des destructions de stocks pour une valeur totale de 1 745 milliers d'euros.

### Note 18 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Salaires et traitements	20 395	19 669
Charges sociales	9 761	9 318
<b>Total</b>	<b>30 156</b>	<b>28 987</b>

## Note 19 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Gains de change (pertes de change) nets	428	(930)
Autres charges et produits financiers	(24)	(50)
Dividendes reçus des filiales	2 040	4 850
Charges et produits sur SWAP	(466)	(792)
Charges financières relatives à l'endettement	(2 299)	(1 823)
Provision pour dépréciation - actions propres	(122)	(73)
Dépréciations titres de participation & créances rattachées	-	-
Abandons de créances financières	(2 223)	(127)
<b>Total</b>	<b>(2 666)</b>	<b>1 055</b>

Les gains de changes 2011 s'expliquent principalement par l'impact de la revalorisation des ventes en USD aux cours de couverture pour 400 milliers d'euros (- 585 milliers d'euros en 2010), ainsi que par l'impact de la valorisation de nos comptes bancaires en USD au taux de clôture pour 40 milliers d'euros (- 268 milliers d'euros en 2010).

La société a perçu en 2011 un dividende de 2,04 millions d'euros de sa filiale VLG Chem, contre 4,85 millions d'euros en 2010.

Conformément à l'accord d'association conclu avec la société Protéus en 2006, PCAS a consenti en 2011 en faveur de sa filiale PCAS Biosolution un abandon de compte courant d'un montant de 88 milliers d'euros (contre 127 milliers d'euros en 2010).

Par ailleurs, comptes tenu de leur situation financière et des pertes constatées dans leurs comptes, PCAS a consenti des abandons de créances en faveur de ses filiales, la Société Béarnaise de Synthèse et Protéus, pour des montants respectifs de 1 500 milliers d'euros et 635 milliers d'euros.

## Note 20 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations corporelles	(29)	(10)
Variation nette des amortissements et provisions exceptionnels	(420)	68
Autres charges et produits exceptionnels	(238)	36
<b>Total</b>	<b>(687)</b>	<b>94</b>

## Note 21 Impôts sur les bénéfices

### 21.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(1 646)	2 674	1 028
Résultat exceptionnel	(687)	91	(596)
<b>Total</b>	<b>(2 333)</b>	<b>2 765</b>	<b>432</b>

L'impôt sur les bénéfices intègre pour 2,2 millions d'euros, le crédit d'impôt recherche de PCAS de l'exercice et pour 0,5 million d'euros, le produit d'impôt lié à l'intégration fiscale de VLG Chem.

### 21.2 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>432</b>	<b>1 739</b>
Annulation des provisions réglementées :		
- Amortissements dérogatoires	(82)	68
- Annulation de l'incidence sur l'impôt sur les bénéfices	-	-
<b>Résultat hors dispositions fiscales dérogatoires</b>	<b>350</b>	<b>1 807</b>

### 21.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<b>Accroissement :</b>		
- Provision pour amortissements dérogatoires	4 098	4 016
<b>Total des accroissements</b>	<b>4 098</b>	<b>4 016</b>
<b>Accroissement de la dette future d'impôt</b>	<b>1 411</b>	<b>1 383</b>
<b>Allègement :</b>		
Charges non déductibles l'année de comptabilisation :		
- Congés payés	1 638	1 486
- Organic	179	163
- Autres	3	1
<b>Total des allègements</b>	<b>1 820</b>	<b>1 650</b>
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>627</b>	<b>568</b>
<b>Accroissement net de la dette future d'impôt</b>	<b>784</b>	<b>815</b>

## Note 22 Inventaire des valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	Pays	Valeurs d'inventaire	% du capital détenu	nombre de titres
<b>Titres de participation</b>				
- Dauphin Participations	France	38	100,0%	2 494
- Expansia	France	30 417	100,0%	603 480
- PCAS America Inc.	Etats-Unis	-	100,0%	1
- PCAS Biosolution	France	25	50,0%	2 500
- PCAS Finland	Finlande	9 079	100,0%	25 000
- PCAS GmbH	Allemagne	25	100,0%	1
- PCAS Nanosyn	Etats-Unis	651	50,0%	100
- Enersens	France	37	100,0%	3 700
- Pharmacie Centrale de France	France	-	19,9%	305
- Protéus	France	5 378	98,8%	18 519 335
- Saint-Jean Photochimie	Canada	1 026	100,0%	2 115 629
- Société Béarnaise de Synthèse	France	1 979	100,0%	129 800
- VLG Chem	France	325	100,0%	3 741 020
<b>sous-total</b>		<b>48 980</b>		
<b>Actions propres PCAS SA</b>	<b>France</b>	<b>416</b>	<b>1,6%</b>	<b>214 363</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>	<b>France</b>	<b>6</b>		

## Note 23 Entreprises liées

### Postes du bilan

(en milliers d'euros)	Montants
Participations	48 980
Créances clients	1 164
Autres créances	2 740
Dettes financières	9 420
Dettes fournisseurs	1 568
Autres dettes	243

### Postes du compte de résultat

(en milliers d'euros)	Produits	Charges
Chiffre d'affaires	10 462	-
Autres produits d'exploitation	282	-
Achats de matières premières	-	11 975
Autres achats et charges externes	-	2 019
Produits de participation	2 040	-
Autres produits financiers	64	-
Charges financières	-	2 345

## Note 24 Engagements hors bilan

### 24.1 Engagements de crédit-bail

Néant.

### 24.2 Nantissement des titres de participation

	date de départ du nantissement	date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	25/07/2016	603 480	100,0%
VLG Chem	26/06/2007	25/07/2016	3 179 867	85,0%
Protéus	18/11/2011	25/07/2016	18 519 334	98,8%

Suite aux avenants aux crédits syndiqués signés le 25 juillet 2011, les titres de participation Protéus ont été nantis en lieu et place de ceux de PCAS Finland.

### 24.3 Engagements retraites et assimilés (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de médailles du travail étant comptabilisées conformément au règlement n° 2004 – 03 du CRC du 4 mai 2004, seuls les engagements correspondant aux indemnités de fin de carrière sont suivis dans le tableau ci-après.

<b>Engagements au 31 déc. 2010</b>	<b>4 052</b>
Coût des Services	225
Coût de l'Actualisation	187
Prestations payées au cours de l'exercice	(186)
Gains/(Pertes) actuariel de l'exercice	35
<b>Engagements au 31 déc. 2011</b>	<b>4 313</b>

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Les taux retenus pour l'évolution des salaires sont compris entre 2,5 et 3 % et est de 4,60 % pour l'actualisation (Markit iBoxx € Corporates AA 10+), contre 4,68 % en 2010.

#### 24.4 Engagements donnés liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	2011	2010
Ventes de devises à terme	13 854	15 449
Autres produits de couverture	-	819
Cautions	2 900	2 900
<b>Total</b>	<b>16 754</b>	<b>19 168</b>

#### 24.5 Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur. Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Au 31 décembre 2011, les droits cumulés acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à 45 260 heures (le volume d'heures de formation utilisé en 2011 s'élevant à 2 375).

#### 24.6 Autres engagements

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros. PCAS a également accordé à NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku (montant restant dû au 31 décembre 2011 : 1,4 million d'euros).

Par ailleurs, conformément aux termes de l'article 3.1 du protocole signé entre PCAS et Protéus le 10 juillet 2006 ainsi que de l'article 2 de la convention de compte courant signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006, PCAS s'engage à abandonner avant la clôture de chaque exercice, le montant des avances en compte courant accordées à PCAS Biosolution à hauteur de la moitié de la perte d'exploitation de l'exercice.

Les abandons de créances de 1,3 million d'euros consentis par PCAS en faveur de PCAS Biosolution au titre des exercices 2006 à 2011 sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune définie par l'article 4 de la convention de compte courant.

Enfin, les abandons de créances consentis en décembre 2011 par PCAS, en faveur de la Société Béarnaise de Synthèse pour 1,5 million d'euros et en faveur de Protéus pour 0,6 million d'euros, sont également assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

#### Note 25 Effectifs moyens

(en milliers d'euros)	2011	2010
Cadres	125	122
Agents de maîtrise et techniciens	184	173
Ouvriers et employés	220	209
<b>Total</b>	<b>529</b>	<b>504</b>

#### Note 26 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Christian Moretti, Président du Conseil d'Administration, de la part de la Société PCAS et des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction, Société-Mère de PCAS, une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 8 643 euros. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe la somme de 230 000 euros.

Aucune rémunération n'a été perçue par de Monsieur Philippe Delwasse, Vice président du Conseil d'Administration de la part de la Société PCAS et des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction représentant un avantage de 668 euros. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe la somme de 60 000 euros.

La rémunération brute de Monsieur Philippe Decazes, Directeur Général de la Société PCAS du 10 mars 2011 au 14 décembre 2011, s'est élevée à 190 629 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Philippe Decazes n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Philippe Decazes a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 607 euros. Monsieur Philippe Decazes n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe. Par ailleurs, 37 500 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Philippe Decazes au cours du premier

semestre 2011. En outre, Monsieur Philippe Decazes a bénéficié d'une indemnité de 165 000 euros suite à sa révocation de son poste de Directeur Général décidée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2011.

La rémunération brute de Monsieur Vincent Touraille, Directeur Général Délégué de la Société PCAS, s'est élevée à 226 165 euros au titre de 2011. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Vincent Touraille a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 2 557 euros. Par ailleurs, Monsieur Vincent Touraille n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe.

Les administrateurs (hors Président et Vice président) ont perçus 18 000 euros de jetons de présence en 2011 (24 000 euros en 2010).

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas d'autre rémunération.

### Note 27 Litiges

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de

0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF (ancienne filiale de PCAS) ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. La Cour d'appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée. Un pourvoi a été formé par PCAS devant la Cour de Cassation à l'encontre de l'arrêt du 27 janvier 2011. La procédure est en cours.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe PCAS, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

### Note 28 Identité de la société consolidante

Les comptes du groupe PCAS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du groupe Dynaction - 23 rue Bossuet - Z.I. de la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau (Siret : 745 751 958 00034).

### Note 29 Filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP capital (%)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Cautions et avals	Prêts et avances	CA 2011	Résultat 2011	Dividendes 2011
Saint-Jean Photochimie (Canada) (1)	1 500	6 273	100,0	1 026	1 026	-	-	8 748	(189)	-
SBS	50	16	100,0	1 979	1 979	-	-	5 485	537	-
PCF (2)	-	-	19,9	1 307	-	-	-	-	-	-
Expansia	9 200	17 149	100,0	30 417	30 417	-	-	20 376	1 559	-
PCAS Finland	8 099	1 647	100,0	15 070	9 079	2 900	-	19 797	303	-
VLG Chem	19 827	3 273	100,0	325	325	-	-	23 749	1 282	2 040
PCAS America Inc. (3)	-	75	100,0	-	-	-	-	383	9	-
Dauphin Participations	38	(16)	100,0	38	38	-	-	-	(2)	-
PCAS Biosolution	50	-	50,0	25	25	-	-	-	-	-
Enersens	37	(603)	100,0	37	37	-	-	-	(450)	-
PCAS GmbH	25	54	100,0	25	25	-	-	332	18	-
PCAS Nanosyn (3)	1 900	(63)	50,0	651	651	-	-	4 010	535	-
Protéus	187	150	98,8	5 378	5 378	-	-	2 205	97	-

(1) Pour Saint- Jean Photochimie, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens

(2) Comptes non disponibles (société en liquidation)

(3) Pour PCAS America Inc. et PCAS Nanosyn, les chiffres sont exprimés en dollars US

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



- 
1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
  2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
  3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
  4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société PCAS

# 05 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## 1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,  
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PCAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose les caractéristiques du refinancement de votre société.

### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.2 de l'annexe des compte. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- i) Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Comme indiqué dans les notes 1.5) et 1.6) aux états financiers, votre société procède chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que la note 3 donne une information appropriée à cet égard.

- ii) Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 1.15 et 17 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société, et à vérifier la cohérence des estimations avec celles retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciations des écarts d'acquisition. Comme indiqué dans la note 1.2 aux états financiers, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de condition différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 26 mars 2012

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**PricewaterhouseCoopers Audit** - Olivier Thibault  
**AFIGEC** - Florent Burtin

## 2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,  
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PCAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Faits marquants de l'exercice" et la note 12 de l'annexe qui expose les caractéristiques du refinancement de votre société.

#### II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'entreprise déterminée selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, s'avère inférieure à leur valeur brute, tel que décrit dans la note 1.3 « Participations » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les calculs effectués par la société. Ces estimations reposent sur des hypothèses dont la réalisation définitive pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 26 mars 2012

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**PricewaterhouseCoopers Audit** - Olivier Thibault  
**AFIGEC** - Florent Burtin

### 3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,  
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conseil d'administration du 14 décembre 2011

##### Avec la Société Béarnaise de Synthèse - SBS

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2011 a autorisé le Directeur Général Délégué à signer une convention d'abandon de créance (avec clause de retour à meilleure fortune) avec la Société Béarnaise de Synthèse pour un montant de 1 500 000 euros.  
Personne concernée : Monsieur Vincent Touraille

##### Avec la société Protéus

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2011 a autorisé le Directeur Général Délégué à signer une convention d'abandon de créance (avec clause de retour à meilleure fortune) avec la société Protéus pour un montant de 635 000 euros.  
Personne concernée : Monsieur Vincent Touraille

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### Avec la société Dynaction

Convention d'assistance générale de services fournis par Dynaction.

- Rémunération versée par PCAS en 2011 : 150 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à Dynaction au 31 décembre 2011 : 100 000 €

- Intérêts reçus par PCAS en 2011 : 1 817 €

##### Avec la Société Béarnaise de Synthèse - SBS

Convention portant sur la prise en charge par PCAS des fonctions administratives dont a besoin SBS et plus particulièrement achats, comptabilité, gestion interne, aspects juridiques, fiscaux et sociaux.

- Rémunération perçue par PCAS en 2011 : 49 400 €

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à SBS au 31 décembre 2011 : 1 520 000 €

- Intérêts reçus par PCAS en 2011 : 49 215 €

##### Avec la société Saint-Jean Photochimie

Convention de services rendus par PCAS à Saint-Jean Photochimie en termes d'ingénierie industrielle, de qualité, de marketing et plus généralement d'administration diverses.

- Rémunération perçue par PCAS en 2011 : 128 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue de Saint-Jean Photochimie au 31 décembre 2011 : 580 973 €

- Intérêts versés par PCAS en 2011 : 2 819 €

##### Avec la société PCAS Finland

Convention de services rendus par PCAS à PCAS Finland en termes de marketing et de recherche et développement.

- Rémunération perçue par PCAS en 2011 : 897 000 €

Caution de PCAS en faveur de Nordea Bank dans le cadre d'un crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités sur le site de Turku.

- Caution accordée par PCAS en 2011 : 2 900 000 €

##### Avec la société Expansia

Convention de services rendus par PCAS à Expansia en termes de marketing, informatique, qualité, ressources humaines, finances, recherche et développement et direction générale.

- Rémunération perçue par PCAS en 2011 : 885 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue d'Expansia au 31 décembre 2011 : 2 692 468 €
- Intérêts versés par PCAS en 2011 : 31 952 €

#### **Avec la société VLG Chem**

Convention de services rendus par PCAS à VLG Chem en termes d'ingénierie industrielle, de qualité, de ressources humaines, de recherche et développement, de développement commercial, de finances, d'informatique et de direction générale.

- Rémunération perçue par PCAS en 2011 : 1 416 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue de VLG Chem au 31 décembre 2011 : 5 831 733 €
- Intérêts versés par PCAS en 2011 : 87 197 €

#### **Avec la société Protéus**

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à Protéus au 31 décembre 2011 : 150 000 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2011 : 10 062 €

#### **Avec la société PCAS Biosolution**

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à PCAS Biosolution au 31 décembre 2011 : 0 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2011 : 441 €

Abandon de créance consenti par PCAS en faveur de PCAS Biosolution, conformément aux termes de l'article 3.1 du "protocole" signé entre PCAS et Protéus le 10 juillet 2006 ainsi que de l'article 2 de la "convention de compte courant" signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune définie par l'article 4 de cette "convention de compte courant".

- Abandon de créance consenti par PCAS en 2011 : 88 375 €

#### **Avec la société PCAS Nanosyn**

Opérations de trésorerie :

- Prêt accordé à PCAS Nanosyn au 31 décembre 2011 : 121 815 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2011 : 2 352 €

#### **Avec la société Enersens**

Convention d'Assistance avec Enersens, PCAS mettant à disposition ses services pour effectuer toute prestation d'assistance en matière administrative, comptable, de gestion, juridique, commerciale et en stratégie et développement.

- Rémunération perçue par PCAS en 2011 : 242 507 €

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 26 mars 2012

#### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**PricewaterhouseCoopers Audit** - Olivier Thibault

**AFIGEC** - Florent Burtin

## 4. Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société P.C.A.S. Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société P.C.A.S. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, 26 mars 2012

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**PricewaterhouseCoopers Audit** - Olivier Thibault  
**AFIGEC** - Florent Burtin

# AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

- 
1. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes
  2. Autres informations à caractère juridique
  3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat
  4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise
  5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe
  6. Contacts et informations financières disponibles

# AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

## 1. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

### 1.1 Déclaration du responsable du document de référence

#### RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

Monsieur Vincent Touraille, Directeur Général Délégué

#### ATTESTATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 34 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2010 sous le numéro de visa D.10-0162 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 124 dudit document, qui contient une observation.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2011 sous le numéro de visa D.11-0192 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 128 dudit document, qui contient une observation.

Les états financiers annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 présentés dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 106 à 107 respectivement, qui contiennent l'observation suivante : "Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Faits marquants de l'exercice" et la note 12 de l'annexe (note 11 de l'annexe aux états financiers consolidés) qui exposent les caractéristiques du refinancement de votre société".

Fait à Longjumeau, le 26 mars 2012  
Le Directeur Général Délégué

## 1.2 Responsables du contrôle des comptes

### 1.2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

**PricewaterhouseCoopers Audit (représenté par Monsieur Olivier Thibault)**, membre de la CRCC de Versailles  
63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Date du premier mandat : 21 juin 2005  
Date de renouvellement : 2011  
Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**AFIGEC (représenté par Monsieur Florent Burtin)**, membre de la CRCC de Versailles  
26-28 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois-Perret  
Date du premier mandat : 21 juin 2005  
Date de renouvellement : 2011  
Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### 1.2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

**Monsieur Yves Nicolas**  
63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Date du premier mandat : 20 avril 2011  
Date de nomination : 2011  
Durée : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Monsieur Dominique Perier**  
26-28 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois-Perret  
Date du premier mandat : 21 juin 2005  
Date de renouvellement : 2011  
Durée : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### 1.2.3 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes pour l'exercice 2011 ont été les suivants (montants H.T en milliers d'euros) :

Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2011		2010		AFIGEC	AFIGEC
	Pricewaterhouse Coopers Audit (PWC)		Pricewaterhouse Coopers Audit (PWC)			
PCAS SA	67,0	33,3%	55,8	30,5 %	50,4	45,5
Filiales	134,4	66,7 %	127,1	69,5 %	-	-
Missions accessoires	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>201,4</b>	<b>100,0 %</b>	<b>182,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>50,4</b>	<b>45,5</b>

## 2. Autres informations à caractère juridique

### Dénomination – Siège social

Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse  
Zone industrielle de la Vigne-aux-Loups  
23 rue Bossuet – 91160 Longjumeau  
Tel. : 01.69.09.77.85

### Forme juridique – Contrôle

La société est de forme anonyme de droit français. Le contrôle des comptes de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires ayant chacun un suppléant désigné.

### Durée

La société a été constituée en 1962 à Paris.  
Elle a été ré-immatriculée le 15 mai 1971 au Registre du Commerce d'Évry pour 99 ans soit jusqu'au 15 avril 2070, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

### Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'achat, la fabrication, la recherche et la vente de tous produits chimiques de tous genres et plus spécialement de produits de chimie fine ou spécialités chimiques diverses dont des produits de synthèse organique destinés à la pharmacie, la parfumerie, l'industrie des cosmétiques, la photochimie et autres industries, ainsi que des produits de synthèse ou des formulations destinées aux lubrifiants industriels, aux industries du verre et autres industries ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, immobilières, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes. Cet objet s'étendra à la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises et sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, commandites, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou sociétés en participation.

### Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry sous le numéro B 622 019 503.

### Exercice social

L'exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## 3. Autres informations sur le capital et l'actionariat

### 3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

#### 3.1.1 Franchissement de seuils

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

#### 3.1.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

**11.1.** Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

**11.2.** Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficiant du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double.

Le droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

**11.3.** Franchissement des seuils de participation : si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L. 233-7-I. du Code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce. Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus. La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

**11.4.** Identification des détenteurs de titres : en vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

**11.5.** Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

**11.6.** Les appels de fonds par le Conseil d'Administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

### 3.1.3 Affectation et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

### 3.1.4 Modification du capital et des droits des actionnaires

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

## 3.2 Capital social

### 3.2.1 Nombre d'actions

Au 31 décembre 2011, le capital est fixé à la somme de 13 705 865 euros, composé de 13 705 865 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune (dont 8 729 618 actions ont un droit de vote double).

### 3.2.2 Titres donnant accès au capital

#### **ABSAR 2005 (caractéristiques principales)**

Emission en juillet 2005 de 4 999 998 Actions à Bons à Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR). A chaque action nouvelle est attachée un BSAR. Cinq BSAR permettent de souscrire deux actions PCAS à un prix de 9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 18 juillet 2012.

La société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 18 juillet 2009 jusqu'à la fin de la Période d'Exercice des BSAR, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro. Toutefois, de tels remboursements anticipés ne sont possibles que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action PCAS est cotée, choisis par la Société parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (1) du cours de clôture de l'action PCAS sur Eurolist by Euronext tm et (2) de la Parité d'Exercice en vigueur à chacune des dates excède 16 euros.

A ce jour, 3 886 actions nouvelles ont été créées à raison de l'exercice de 9 715 bons.

#### **OBSAR 2007 (caractéristiques principales)**

Emission en juin 2007 de 33 333 OBSAR. A chaque obligation sont attachés 100 BSAR. Un BSAR permet de souscrire une action PCAS à un prix d'exercice de 6,9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 31 décembre 2012. La société se réserve le droit de procéder à tout moment, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAR.

A ce jour, aucun BSAR n'a été exercé.

**Actions gratuites et options de souscription**

150 000 options de souscription d'actions nouvelles aux prix de 6,0 euros ont été attribuées dans le cadre d'un programme mis en place début 2007. Depuis le 3 avril 2009, seules 110 000 options de souscriptions demeurent exerçables.

57 500 actions gratuites ont été attribuées au premier semestre 2010, dont 32 000 actions accordées sur la base de réalisation d'objectifs fixés pour 2009 et 25 500 soumises à des conditions de réalisation d'objectifs pour 2010. Celles-ci n'ayant pas été toutes remplies, le montant a été ramené à 0 action. L'acquisition de ces actions est, en outre, soumise à une condition de présence des bénéficiaires au 21 avril 2012.

Par ailleurs, au premier semestre 2011 :

- 75 000 actions gratuites ont été attribuées, dont 37 500 soumises à une condition de présence au terme de la période d'acquisition, soit le 10 mars 2013,
- 253 800 actions gratuites ont été attribuées, réparties en trois tranches de 84 600 actions pour chacun des exercices 2011, 2012 et 2013, le montant de chaque tranche étant ajusté chaque année en fonction de la réalisation des objectifs pour chacun des exercices considérés. Les périodes d'acquisition sont fixées au 31 mars 2013 pour les deux premières tranches et au 31 mars 2014 pour la dernière.

Suite à la révocation de Monsieur Philippe Decazes de son poste de Directeur Général, décidée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2011, le nombre de ces actions gratuites est respectivement de 37 500 actions et de 53 582 actions.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

**3.2.3 Actions non représentatives du capital**

Néant

**3.2.4 Nantissements des titres de participation**

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué mis en place le 26 juin 2007 (13,25 millions d'euros au 31 décembre 2011).

	date de départ du nantissement	date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	25/07/2016	603 480	100%
VLG Chem	26/06/2007	25/07/2016	3 179 867	85%
Protéus	18/11/2011	25/07/2016	18 519 334	98,8%

**3.3 Pactes ou conventions entre actionnaires**

Néant

**4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise****4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise****Informations relatives aux Assemblées Générales****Convocation des Assemblées Générales - (article 19 des statuts)**

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'avis de convocation est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, si la société fait publiquement appel à l'épargne, au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Si toutes les actions de la société sont nominatives, les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication après accord écrit des actionnaires intéressés qui auront indiqué leur adresse électronique.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée. Le délai entre la date soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres, et la date de l'assemblée est au moins de 15 jours sur première convocation et de 6 jours sur convocation suivante.

En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires au moins 30 jours avant la date de réunion de l'assemblée des actionnaires.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans le délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis prévu à l'alinéa précédent.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première au moins 6 jours avant la date de l'assemblée.

**Admission aux Assemblées Générales - (article 20 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement, par mandataire ou par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et aient fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

#### **Bureau des Assemblées Générales - (article 21 des statuts)**

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

#### **Pouvoirs des Assemblées Générales - Vote dans les Assemblées Générales. Quorum et majorité (article 22 des statuts)**

Les Assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent assister et voter personnellement aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décisions du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent également participer à l'Assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par le Conseil d'Administration et selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Si le Conseil d'Administration en décide ainsi lors de la convocation l'Assemblée, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que, le cas échéant, les attestations de participation, peuvent être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La saisie et la signature électronique par l'actionnaire du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées, le cas échéant sur le site internet dédié mis en place par la société, par tout procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des procurations est fixée à trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrégé ce délai. Les formulaires électroniques de vote à distance et les instructions données par voie électronique comportant procuration, dès lors que le Conseil d'Administration en autorise l'utilisation, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'à 15 heures, heures de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée.

#### Informations relatives au Conseil d'Administration

##### **Composition du Conseil d'Administration (article 12 des statuts)**

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins.

Le nombre maximum des membres du conseil est fixé au nombre maximum prévu par l'article L.225-17 du Code de commerce sous réserve des dispositions prévues en cas de fusion par l'article L.225-95.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé par cooptation en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

##### **Actions d'administrateurs (article 13 des statuts)**

A l'exception des actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-23, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

##### **Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

##### **Réunion et délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)**

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des

décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance n'est pas prépondérante.

#### **Président du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de 70 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

## **4.2 Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance**

### 4.2.1 Expertise en matière de gestion

**Christian Moretti** (66 ans, HEC et MBA Columbia Business School)  
Administrateur depuis janvier 2004 jusqu'en 2013

- Président du Conseil d'Administration de Dynaction SA
- Président du Conseil d'Administration de PCAS SA
- Président du Conseil de surveillance de Quantel
- Président d'Anblan
- Membre du Conseil de surveillance de Rubis
- Member of the Board de PCAS Nanosyn
- Administrateur de Saint-Jean Photochimie Inc.
- Vice-président de l'UIC
- Représentant de l'UIC au CEFIC

**Vincent Touraille** (50 ans, ENSCP et ESSEC)

Directeur Général de PCAS SA jusqu'au 10 mars 2011, puis Directeur Général Délégué à compter de cette date

- Président de VLG Chem
- Président d'Expansia
- Président de SBS
- Président de PCAS Biosolution
- Président de PCAS America Inc.
- Chairman of the Board de PCAS Finland
- Administrateur de Dauphin Participations
- Président de Protéus
- Member of the Board de PCAS Nanosyn

**Michel Baulé** (69 ans, Docteur en Chimie Organique – Université de Provence)

Administrateur depuis avril 2009 jusqu'en 2015

- Président de Baulé
- Président d'Eximium
- Président de Baulé UK
- Président de Baulé INC (USA)
- Président de Baulé China

- Président d'Avsis
- Gérant de Monnier-Sermi
- Gérant de Secmer
- Gérant d'Artimon
- Administrateur du Groupe Gorgé

**Philippe Delwasse** (68 ans, Ecole Polytechnique)

Administrateur depuis février 2010 jusqu'en 2012

- Administrateur de Dauphin Participations
- Directeur Général de Dynaction

**Jean-Robert Kervarec** (66 ans, Ingénieur C.N.A.M.)

Représentant permanent de Dynaction SA

- Administrateur depuis mars 2005 jusqu'en 2014
- Administrateur de Dynaction

**Bruno Le Bourhis** (40 ans, MSTCF IAE de Rouen)

Administrateur depuis avril 2011 jusqu'en 2016

**Caroline Millot** (62 ans, diplômée de la Société Française des Analystes Financiers)

Administrateur depuis avril 2011 jusqu'en 2016

- Administrateur de Renaissance
- Administrateur de Dynaction

**Alain de Salaberry** (63 ans, Ecole Polytechnique)

Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'en 2012

- Président du Directoire de Quantel
- Chairman de Quantel USA
- Président d'Eurodyne
- Président de Quantel Médical
- Président de Sofilas
- Gérant Atlas Laser
- Administrateur d'EOLITE

**Philippe Decazes** (56 ans, Ecole Centrale de Paris)

Administrateur depuis mars 2011 jusqu'en 2014

- Gérant de GFA Vignobles Michel Decazes
- Gérant de S&P3

Conformément aux critères retenus par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées MiddleNext auquel se réfère PCAS, Madame Caroline Millot et Messieurs Michel Baulé, Alain de Salaberry et Bruno Le Bourhis sont indépendants.

### 4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

#### **Conseil d'administration et comité exécutif**

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;

- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

### 4.3 Opérations avec les apparentées

Cf. note 22 de l'annexe aux comptes consolidés

## 5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe

### Organisation du Groupe

#### Organigramme

Voir note 2 des états financiers consolidés

#### Relations entre la société mère et les filiales

Au 31 décembre 2011, PCAS SA est une filiale à 63,65% de Dynaction. Cette dernière est un holding financier qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

La société Dynaction entretient avec sa filiale des relations de type Mère-Fille dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2011 sont les suivants :

- Assistance générale et missions spécifiques pour un montant de 150 000 euros.
- Avance de trésorerie de PCAS à Dynaction pour un montant de 100 000 euros.

De même, PCAS SA est la société mère du Groupe PCAS et en même temps une société industrielle possédant trois sites de production. Elle est structurée d'une façon assez classique avec des fonctions ventes, marketing, R&D, qualité, production, RH et finance/administration.

Les services rendus aux filiales ressortent :

- de prestations directes (assurance, marketing, qualité, informatique, finance et gestion, R&D...),
- de consultations sur des points précis tels que fiscalité, social, juridique, réglementation industrielle...

Ces services sont facturés aux filiales sous forme d'honoraires d'assistance technique dont le montant s'est élevé en 2011 à 3,4 millions d'euros.

#### Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du Groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, Dauphin Participations et Enersens constituent un Groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des filiales, comme en l'absence d'intégration fiscale. La Société Béarnaise de Synthèse a rejoint le Groupe fiscal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et la société VLG Chem à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### Propriétés immobilières, usines et équipements

- Voir présentation de l'appareil industriel pages 18 à 21
- Voir Immobilisations corporelles des états financiers consolidés (note 4)

### Parts de marché et concurrence (Estimations internes à PCAS)

PCAS exerce ses activités dans le domaine de la chimie fine, constitué d'un grand nombre d'entreprises (plus de 1 000) ayant pour la plupart un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions d'euros.

Le marché pharmaceutique mondial connaît une croissance liée principalement au vieillissement de la population et à un recours accru aux médicaments. PCAS se situe dans le Groupe des quinze premières entreprises mondiales de chimie fine, hors groupes pharmaceutiques, qui fabriquent les principes actifs pour la pharmacie.

Dans le marché de la parfumerie-cosmétiques, la concentration de la clientèle est importante puisque cinq entreprises représentent les deux tiers du marché mondial. Toutes ces entreprises sont clientes de PCAS, qui, notamment grâce à son site de Mourenx, est le leader occidental du marché des dérivés de l'acroléine largement utilisés pour leurs propriétés olfactives.

En chimie de performance, PCAS se situe parmi les premiers opérateurs européens notamment dans le domaine des additifs pour la lubrification industrielle et le travail des métaux.

En terme de concurrence, il n'existe pas, à notre connaissance, de sociétés similaires, de taille comparable et couvrant un éventail aussi large de produits, à PCAS. Par contre, il existe, parmi les industriels de la chimie mondiale, des sociétés ayant une part de leur activité qui pourrait se rapprocher de celle des segments de PCAS.

C'est ainsi qu'il est possible de citer, entre autres, et sans être exhaustif :

- dans la synthèse pharmaceutique et la parfumerie-cosmétiques : BASF via sa filiale Orgamol, Dow, EVONIK, Lonza, Cambrex...,
- en nouvelles technologies : Fuji chemicals, les divisions spécialités de DSM, Ciba, Dow anciennement R&H, ...
- et en chimie de performance : Arkema, Rhein Chemie-Bayer, Lubrizol...

### Contrats importants

L'ensemble des contrats de la société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

Les acquisitions par PCAS de différents sites auprès de Laboratoires Pharmaceutiques depuis 2001 avaient donné lieu à la signature de contrats commerciaux attachés à ces acquisitions. Ces contrats sont échus et ont fait l'objet de :

- renouvellement en 2011 du contrat de fournitures entre PCAS et Ipsen-Beaufour lors de l'acquisition d'Expansia en 2001.
- renouvellement en 2010 du contrat de fournitures entre PCAS et Leiras Oy, filiale du Groupe Schering AG lors de l'acquisition de PCAS Finland en 2001
- renouvellement en 2011 (pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) avec Sanofi du contrat pluriannuel conclu entre PCAS et Aventis lors de l'acquisition de VLG Chem en 2004

Le Groupe n'est par ailleurs pas dépendant de contrats d'approvisionnement industriels dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

## Recherche et développement

La R&D du Groupe PCAS se compose de 89 collaborateurs répartis entre la Synthèse Pharmaceutique (environ 2/3 des effectifs) et la Chimie Fine de Spécialité (environ 1/3 des effectifs). C'est une R&D très structurée, encadrée par des docteurs ou des docteurs-ingénieurs en chimie (36 PhD) rodés aux techniques de laboratoire, maîtrisant des expertises fortes et au fait de l'ensemble des contraintes industrielles. Un de ses particularismes est d'être fortement maillé afin de faciliter le travail en équipe et le support des différents experts sur les sujets complexes. Elle est aussi, à l'exception des sites ISO 9001, délocalisée sur les sites, pour fournir un service de proximité aux unités de production et prendre en compte dès le début des projets, les réalités industrielles, pour complément de sa mission inventive. Globalement, le Groupe a consacré 12,1 millions d'euros, soit 7,4 % de son chiffre d'affaires à la R&D en 2011 (contre un montant de 11,5 millions d'euros en 2010). La recherche de PCAS est essentiellement une recherche d'application au service du client focalisée en majeure partie sur l'élaboration et la transposition de procédés. Elle est particulièrement investie d'une mission de développement de procédés optimisés et sûrs, respectueux de l'environnement. L'objectif principal de cette R&D appliquée est d'établir des voies de synthèse économiquement viables et compétitives en réduisant les consommations de matières premières et en optimisant les temps de cycle, consommateur de main d'œuvre.

Elle s'applique également à diminuer autant que possible les consommations d'énergie et à réduire le volume et l'incidence des déchets comme celui des rejets en atmosphère.

Dans ce cadre, la collaboration établie avec Protéus, une société de biotechnologie spécialisée dans l'utilisation d'outils biologiques à des fins de transformation chimique (Biotransformations) s'est traduite par l'exploitation en 2006 d'une société commune PCAS-Biosolution pour intégrer au mieux l'apport de ces outils bio-moléculaires. Les clients de PCAS ont ainsi à leur service une nouvelle plateforme technologique pour traiter leurs problèmes de régio, stéréo et énantio-spécificité sur des molécules de plus en plus complexes.

PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés. Les dépenses exposées par PCAS dans le cadre de ces développements internes sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,

- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En 2011, les dépenses de développement remplissant ces critères se sont élevées à 0,2 million d'euros (contre 1 million d'euros en 2010).

Les autres frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas ces critères demeurent comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus (cf. note 21 des notes annexes aux comptes consolidés).

## Dépendances à l'égard de brevets ou licences

Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

## Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux comptes consolidés (Note 19) et sociaux (Note 24) n'omet pas, à notre meilleure connaissance, l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

## Historique

- 1962** Création de PCAS par 2 entrepreneurs français
- 1982** PCAS rejoint Stauffer Chemicals puis Akzo Nobel
- 1992** Le Groupe Dynaction acquiert PCAS
- 1993** Acquisition de Saint Jean Photochimie (Quebec)
- 1995** Introduction sur le second marché de la bourse de Paris
- 1996** Création de SBS, spécialisée dans la production de dérivés de l'acroléine
- 1998** Acquisition de Seloc France (Limay) spécialisée en Synthèse Pharmaceutique (aujourd'hui fusionnée avec PCAS)
- 1999** Acquisition de PCF (Chimie minérale) et de Vernolab
- 2001** Acquisition d'Expansia, de PCAS Finland et de Creapharm
- 2004** Cession de Vernolab au Groupe SGS  
Achat de 85 % de VLG Chem (Sanofi-Aventis conservant 15 % du capital)  
Création de PCAS America Inc.
- 2005** Cession de Creapharm
- 2006** Création de PCAS Biosolution  
Prise de participation dans Protéus,  
Cession de la majorité du capital de PCF au management
- 2007** Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (32,5 %)  
Cession d'un complément du capital détenu par PCAS dans PCF (30 %) au Management
- 2008** Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (39,5 %)  
Création de PCAS GmbH
- 2009** Prise de participation dans PCAS Nanosyn en Californie (50 %) et dans PCAS Biomatrix (66,67 %), participation dans Protéus portée de 39,5 % à 42,9 %
- 2010** Participation dans Protéus portée à 98,8 %

## 6. Contacts et informations financières disponibles

### Contacts pour l'information financière

#### Communication financière :

Vincent Touraille – Eric Moissenot  
+33 (0)1 69 79 61 32 | www.pcas.com

#### Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 23 rue Bossuet - 91160 Longjumeau.

#### Calendrier de communication financière

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mixte le 24 avril 2012.

#### Documents accessibles au public

DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ  
Sont notamment disponibles sur le site Internet de la société (www.pcas.com) les documents suivants :

- le présent document de référence
- les publications des comptes semestriels et annuels
- les présentations utilisées au cours des réunions analystes et investisseurs lors de la publication des comptes semestriels et annuels
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de PCAS, 23 rue Bossuet, ZI la Vigne aux Loups, 91160 Longjumeau.

#### Document d'information annuel

En application de l'Article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par PCAS en 2011 (en complément de celles listées au chapitre précédent).

#### Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2011, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site internet de la Société (www.pcas.com) et/ou ont également fait l'objet d'une diffusion via Hugin :

- 31/12/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Décembre 2011
- 31/12/2011 Contrat de liquidité - Décembre 2011
- 27/12/2011 Prolongation du contrat de fabrication liant VLG Chem à Sanofi jusqu'à fin 2015
- 30/11/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Novembre 2011
- 30/11/2011 Contrat de liquidité - Novembre 2011
- 28/11/2011 Protéus - Solutions enzymatiques présentées à "Pollutec Horizons"
- 08/11/2011 Un nouveau brevet US accordé à Protéus pour sa technologie d'évolution dirigée
- 31/10/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Octobre 2011
- 31/10/2011 Contrat de liquidité - Octobre 2011
- 07/10/2011 Information financière trimestrielle au 30 septembre 2011

- 30/09/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Septembre 2011
- 30/09/2011 Contrat de liquidité - Septembre 2011
- 08/09/2011 Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011
- 08/09/2011 Rapport financier semestriel 2011
- 07/09/2011 Résultats semestriels 2011
- 31/08/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Août 2011
- 31/08/2011 Contrat de liquidité - Août 2011
- 31/07/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Juillet 2011
- 31/07/2011 Contrat de liquidité - Juillet 2011
- 27/07/2011 Résultat du vote des résolutions présentées à l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations du 26 juillet 2011
- 25/07/2011 Chiffre d'affaires du 1er semestre 2011
- 30/06/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Juin 2011
- 30/06/2011 Contrat de liquidité - Juin 2011
- 30/06/2011 Réaménagement de l'endettement
- 31/05/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Mai 2011
- 31/05/2011 Contrat de liquidité - Mai 2011
- 10/05/2011 Protéus et IFP Energies nouvelles annoncent une avancée importante dans l'optimisation du procédé de fabrication du bioéthanol de deuxième génération
- 30/04/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Avril 2011
- 30/04/2011 Contrat de liquidité - Avril 2011
- 20/04/2011 Résultat des votes des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011
- 19/04/2011 Information financière trimestrielle au 31 mars 2011
- 08/04/2011 Nouveaux administrateurs
- 31/03/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Mars 2011
- 31/03/2011 Contrat de liquidité - Mars 2011
- 30/03/2011 Mise à disposition du document de référence et rapport financier annuel 2010
- 29/03/2011 Document de référence et rapport financier annuel 2010
- 29/03/2011 Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011
- 10/03/2011 Gouvernance : PCAS se renforce, Philippe Decazes rejoint le Groupe
- 28/02/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Février 2011
- 28/02/2011 Contrat de liquidité - Février 2011
- 16/02/2011 Présentation des comptes 2010 - Réunion analystes/ investisseurs à Paris le 16 février 2011
- 16/02/2011 Résultats 2010
- 31/01/2011 Nombre d'actions et de droits de vote - Janvier 2011
- 31/01/2011 Contrat de liquidité - Janvier 2011

#### Liste des publications au BALO

- 29/07/2011 Publications périodiques : Décisions de l'Assemblée Générale des Obligataires du 26 juillet 2011
- 08/07/2011 Convocations : Assemblée Générale des Obligataires du 26 juillet 2011
- 20/05/2011 Publications périodiques : Comptes annuels 2010
- 04/04/2011 Convocations : Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011
- 16/03/2011 Convocations : Avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011

**Tables de concordance**

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel.

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphe dans le présent document	Page dans le présent document
<b>Attestation du responsable du document</b>	6	112
<b>Rapport de gestion</b>		
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	1,2	34 et suivantes
Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	1,2	51, 57, 61 et 62
Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	2	57, 58 et 63
<b>Etats financiers</b>		
Comptes annuels	4	90 à 104
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	5	107
Comptes consolidés	3	66 à 88
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5	106

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation entre les informations du document de référence et l'annexe I du règlement européen (CE) 809/2004 de la Commission Européenne du 29 août 2004.

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	page 112
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	page 112
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	pages 4 et 5
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	
<b>4.1 Risques industriels et environnementaux</b>	pages 46, 47, 55, 76, 81, 95
<b>4.2 Risques juridiques</b>	pages 47, 55, 76, 81, 95, 98
<b>4.3 Risques de marché</b>	pages 47, 48, 55, 76, 81, 83, 84, 95
<b>4.4 Autres risques</b>	pages 48, 49, 55, 76, 81, 95, 98, 99
<b>4.5 Assurance et couverture des risques</b>	page 49
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	
<b>5.1 Histoire et évolution de la société</b>	page 119
5.1.1 Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	page 113
5.1.2 Le lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur	page 113
5.1.3 La date de constitution et la durée de vie de l'émetteur	page 113
5.1.4 Le siège social	page 113
5.1.5 Les événements importants	pages 3, 7, 34, 93
<b>5.2 Investissements</b>	page 34
<b>6. APERÇU DES ACTIVITES</b>	
<b>6.1 Principales activités</b>	pages 12 et suivantes, 34 et suivantes
<b>6.2 Principaux marchés</b>	pages 35 et suivantes
<b>6.3 Événements exceptionnels</b>	N/A

<b>7. ORGANIGRAMME</b>	pages 8 et 38
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	pages 18 à 21, 46, 47, 73, 77 à 79, 93, 95, 96
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	pages 34 et suivantes
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	pages 48, 69, 83, 84, 86, 92, 98, 99
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	pages 28, 29, 73, 87, 93, 119
<b>12. INFORMATION SUR LESTENDANCES</b>	pages 3, 7, 45
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	N/A
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	pages 9, 40 à 42, 55 à 57, 116 à 118
<b>15. REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	pages 42 à 45, 55, 56, 88, 103, 104
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
<b>16.1 Mandats actuels</b>	pages 40 à 41
<b>16.2 Comité</b>	pages 9, 42, 56
<b>16.3 Gouvernement d'entreprise</b>	pages 55 à 57, 115 à 117
<b>17 SALARIES</b>	
<b>17.1 Le nombre de salariés</b>	pages 5, 37 à 39, 51, 87, 103
<b>17.2 Participations et stock options</b>	pages 44, 52, 81
<b>18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
<b>18.1 Répartition du capital et des droits de vote</b>	pages 4 et 50
<b>18.2 Existence de droits de vote différents</b>	pages 49 et 113
<b>18.3 Contrôle de l'émetteur</b>	page 50
<b>18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle</b>	N/A
<b>19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	pages 87, 88, 102, 108, 109
<b>20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE,</b>	
<b>20.1 Informations financières historiques</b>	page 64
<b>20.2 États financiers consolidés</b>	pages 66 à 88
<b>20.3 Vérifications des informations financières annuelles et consolidés</b>	pages 106 et 107
<b>20.4 Informations financières intermédiaires et autres</b>	N/A
<b>20.5 Politique de distribution des dividendes au 31 décembre 2011</b>	page 51
<b>20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	pages 47, 88, 104
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
<b>21.1 Capital social</b>	pages 49, 50, 63, 80, 81, 94, 98, 113 à 115
21.1.1 Montant du capital souscrit, et pour chaque catégorie d'actions :	pages 49, 59, 80, 81, 94
a) nombre d'actions autorisées	
b) nombre d'actions émises et totalement libérées	
c) valeur nominale par action	
d) rapprochement du nombre d'actions en circulation	
à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	
21.1.2 Actions non représentatives du capital (nombre et principales caractéristiques)	N/A
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	page 50
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	pages 113 à 115
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	pages 63, 113 à 115

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	page 50
<b>21.2 Acte constitutif et statuts</b>	pages 63, 113 à 116
21.2.1 Description de l'objet social de l'émetteur et où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	page 113
21.2.2 Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	pages 116 et 117
21.2.3 Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	page 114
21.2.4 Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	pages 115 et 116
21.2.5 Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	pages 61 à 63
21.2.6 Indication, le cas échéant, de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	page 114
21.2.7 Description des conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	Pages 118 et 119
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	N/A
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	page 120
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	pages 38, 39, 71, 76, 94, 102, 104

## PCAS

Président : Christian Moretti  
Siège social  
BP 181 - 23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91 160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85  
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19  
www.pcas.com

### Sites

- **Usine de Bourgoin**  
15 avenue des frères lumière  
cs 52009  
38307 Bourgoin-Jallieu cedex  
France  
Tél. : 33 (0) 4 74 93 63 33  
Fax : 33 (0) 4 74 28 29 98
- **Usine de Couterne**  
Route de Lassay  
61 410 Couterne – France  
Tél. : 33 (0)2 33 37 50 20  
Fax : 33 (0)2 33 37 50 21
- **Usine de Limay**  
19 route de Meulan  
78520 Limay – France  
Tél. : 33 (0)1 34 78 87 87  
Fax : 33 (0)1 30 92 03 46

## EXPANSIA

Siège social  
BP 181 – 23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91 160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85  
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

### Site

Route d'Avignon  
30390 Aramon – France  
Tél. : 33 (0)4 66 57 01 01  
Fax : 33 (0)4 66 57 01 48

## PCAS Finland Oy

Messukentäkatu 8  
20210 Turku – Finlande  
Tél. : 00 358 2 330 51  
Fax : 00 358 2 330 55 00  
Jussi.torikka@pcasfinland.fi  
www.pcasfinland.com

## Société Béarnaise de Synthèse

Siège social  
BP 181 – 23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91 160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85  
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

### Site

**Plateforme Sobegi**  
Pôle 4  
Avenue du Lac /R.D.281  
64 150 Mourenx  
Tél. : 33 (0)5 59 92 75 33  
Fax : 33 (0)5 59 92 75 31

## VLG Chem

Siège social  
35 avenue Jean-Jaurès  
92 390 Villeneuve-La-Garenne – France  
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91  
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

### Site

35 avenue Jean-Jaurès  
92 390 Villeneuve-La-Garenne – France  
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91  
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

## PCAS Biosolution

Siège social  
23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91 160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)4 66 27 29 21  
Fax : 33 (0)1 66 27 29 20  
jmsonet@pcas-bio.com  
www.pcas-bio.com

## PROTEUS

70, allée Graham Bell  
Parc Georges Besse  
30000 Nîmes  
Tél. : 33 (0)4 66 70 64 64  
Fax : 33 (0)4 66 70 64 60  
jmartin@proteus.fr  
www.proteus.fr

## St-Jean Photochimie - SJPC

725 Trotter  
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8  
Québec - Canada  
Tél. : 00 1 450 348 09 01  
Fax : 00 1 450 349 15 28  
Philippe.hugele@sjpc.com  
www.sjpc.com

## PCAS America Inc.

208 Third Street  
Hoboken New Jersey 07030  
USA  
Tél. : 1 201 633 0290  
Fax : 1 201 377 0383  
jtessier@pcasamerica.com

## PCAS GmbH

Kennedyvallee 97a  
60 596 Frankfurt am Main - Germany  
Tél. : 00 49 21 02 89 24 307  
Fax : 00 49 21 02 89 24 308  
claus.riel@pcas.com

## PCAS BioMatrix Inc.

725 Trotter  
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8  
Québec - Canada  
Tél. : 00 1 450 348 09 01  
Fax : 00 1 450 349 15 28  
Philippe.hugele@sjpc.com  
Karine.salim@pcas.com

## PCAS Nanosyn

3331-B Industrial Drive  
SANTA ROSA CA 95 403  
USA  
Tél. : (1) 707 526 4526  
Fax : (707) 523-4707  
oissakova@pcas-nanosyn.com

## ENERSENS

Siège social  
23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0) 1 69 79 60 62  
Fax : 33 (0) 1 64 48 33 59  
pierre-andre.marchal@pcas.com

## PCAS China

Baohua City Jingdian Building, Room 806  
No. 518, Anyuan Road, Putuo District  
200060 Shanghai  
People's Republic of China  
TEL: +86 21 52530016  
FAX: +86 21 52530017  
pcaschina@pcas.com

上海普陀区安远路518号  
宝华城市晶典大厦 806室  
邮编: 200060  
中国  
电话: +86 21 52530016



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires.

